



Millennium Challenge Account – Bénin II



# PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION



Décembre 2021

*Version 3*



# TABLE DES MATIERES

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>iii</b>
<b>Liste des sigles et abréviations</b> .....	<b>iv</b>
<b>APERÇU ET OBJECTIFS DU PROGRAMME</b> .....	<b>1</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Logique du Programme</b> .....	<b>2</b>
Présentation du Pays.....	2
Historique du Programme .....	2
Logique du Programme .....	3
Description et cadres logiques des Projets .....	5
<b>Rentabilité économique des projets</b> .....	<b>11</b>
Analyse Economique du Programme du Bénin axé sur l'énergie.....	12
Bénéficiaires du Programme .....	13
Analyse des Bénéficiaires du Programme .....	15
<b>COMPOSANTE SUIVI</b> .....	<b>16</b>
Résumé de la Stratégie de Suivi .....	16
Revue de la Qualité des Données (RQD) .....	17
Exigences standards pour l'élaboration des Rapports .....	18
<b>COMPOSANTE ÉVALUATION</b> .....	<b>18</b>
<b>Résumé de la Stratégie d'Évaluation</b> .....	<b>18</b>
Etudes spécifiques.....	25
<b>Plans d'Évaluation Indépendantes Spécifiques</b> .....	<b>25</b>
Évaluation du Projet « Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel » .....	26
Évaluation des Projets « Production et Distribution d'Electricité » .....	33
Évaluation du Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau » .....	40
<b>MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU S &amp; E</b> .....	<b>45</b>
Responsabilités.....	45
Système de Gestion des Données pour le Suivi et l'Évaluation.....	47
Revue et Révision du Plan de S & E .....	47
IV.4 Budget du S & E.....	47
Points Focaux du S & E .....	48
<b>ANNEXE I : Tableau de présentation des Indicateurs</b> .....	<b>49</b>
<b>ANNEXE II : Tableau des valeurs de références et cibles des Indicateurs</b> .....	<b>74</b>
<b>ANNEXE III : Modifications</b> .....	<b>98</b>
<b>ANNEXE IV : Logiques des projets</b> .....	<b>148</b>
<b>ANNEXE V : Méthodologie d'analyse économique du Programme du Bénin axé sur l'énergie</b>	<b>160</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1: Résultats issus de l'analyse coûts-bénéfices (ACB) des projets du Programme .....	11
Tableau 2: Les participants au Programme .....	13
Tableau 3: Les bénéficiaires du Programme (sur la base du TRE) .....	14
Tableau 4: Liste des indicateurs qui seront produits par les évaluateurs indépendants .....	20
Tableau 5: Plans d'Évaluation spécifiques .....	25
Tableau 6: Questions d'évaluation du projet dans son ensemble .....	26
Tableau 7: Questions d'évaluation du Sous activité Efficacité Energétique.....	27
Tableau 8: Questions d'évaluation du Sous-activité des Producteurs indépendants d'électricité (IPP).....	27
Tableau 9: Questions d'évaluation du Sous-activité régulation et politique tarifaire.....	28
Tableau 10 : Questions d'évaluation de l'activité Renforcement de la SBEE .....	29
Tableau 11 : Questions d'évaluation de l'activité « Information et Éducation du Public » .....	31
Tableau 12 : Collecte des données quantitatives de l'évaluation de la réforme des politiques et du renforcement institutionnel.....	32
Tableau 13 : Questions évaluatives des projets production et distribution de l'électricité.....	34
Tableau 14 : Sources de collecte de données primaires .....	38
Tableau 15 : Questions évaluatives de l'environnement propice à l'électricité hors-réseau et mécanisme de subvention de l'OCEF.....	40
Tableau 16: Questions d'évaluation de l'investissement dans l'Accès à l'Electricité Hors Réseau ...	41
Tableau 17 : Collecte de données primaires.....	44
Tableau 18 : Budget du Suivi et Évaluation en dollars US.....	48
Tableau 19: Tarifs recueillis par Enquête.....	165
Tableau 20: Hypothèses et Paramètres du TRE.....	165

## **PRÉAMBULE**

Ce plan de Suivi et Évaluation (S & E) :

- Fait partie du Plan d'actions établi dans l'Accord de Don du Millennium Challenge signé le 9 septembre 2015 entre les Etats-Unis d'Amérique agissant par le biais du Millennium Challenge Corporation, une institution du Gouvernement des Etats-Unis (MCC) et la République du Bénin agissant à travers son Gouvernement ;
- Renforce les dispositions énoncées dans l'Accord de Don ; et
- Est régi par les principes contenus dans la *Politique de MCC en matière de Suivi & Évaluation des Programmes MCA et des "Programmes Seuil"*.

Le plan de S&E est considéré comme un document contractuel et le non-respect de ses dispositions pourrait entraîner la suspension des décaissements. Il peut être modifié ou amendé au besoin conformément à la *Politique de MCC en matière de S & E*, et au cas où une telle modification ou un tel amendement est en conformité avec les exigences de l'Accord de Don ou avec tous autres documents juridiques complémentaires pertinents.

## **Liste des sigles et abréviations**

ARE	Autorité de Régulation de l'Electricité au Bénin
ACB	Analyse Coût-Bénéfice
RAC	Rapport d'Achèvement du Programme
DESE	Direction de l'Economie et du Suivi et Évaluation
DGRE	Direction Générale des Ressources Energétiques
RQD	Revue de Qualité des Données
CME	Comité de Gestion de l'Évaluation
TRE	Taux de Rentabilité Economique
PES	Performance Environnementale et Sociale
GIS	Genre et Inclusion Sociale
GWh	Gigawattheure
HT	Haute Tension
IPP	Producteurs Indépendants d'Electricité
SCI	Série Chronologique Interrompue
TSI	Tableau de Suivi des Indicateurs
BT	Base tension
S & E	Suivi &Évaluation
ME	Ministère de l'Energie
MCA	Millennium Challenge Account
MCC	Millennium Challenge Corporation
SIG	Système d'Information et de Gestion
MWh	Mégawattheure
MT	Moyenne tension
PF	Point focal
NDCC	Centre National de Contrôle de la Distribution (Dispatching)
DTDD	Dossier Trimestriel de Demande de Décaissement
SCADA	Système de Contrôle et d'Acquisition de Données
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
TDR	Termes de référence
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut

# APERÇU ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

## Introduction

Le Plan de S & E sert de guide pour la mise en œuvre et la gestion du Programme. Il permet à MCC, à la Coordination Nationale et au Conseil d'Administration de MCA-Bénin II, aux membres des comités de pilotage et de gestion des projets ainsi qu'aux bénéficiaires et à toutes les parties prenantes de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs et des résultats. Il leur fournit aussi les éléments d'appréciation pour suivre les écarts entre les cibles retenues et les réalisations enregistrées tout au long de la mise en œuvre du Programme.

Le Plan de S & E est un outil de gestion qui :

- *Décrit la logique du Programme et les résultats attendus* : il donne les détails sur les impacts attendus du Programme et de chacune de ses composantes dans les domaines économique, social, du genre et de l'inclusion sociale et indique la méthodologie pour atteindre ces résultats.
- *Énonce les exigences en matière de collecte de données, d'élaboration de rapports et de procédures de contrôle de qualité* : il définit les indicateurs, identifie les sources de données et la fréquence des collectes pour établir le processus de mesure des performances et des résultats. Il met aussi en relief le flux de données et d'informations provenant des sites de projets à travers les parties prenantes pour informer le public et éclairer la prise de décisions. Il décrit les mécanismes qui assurent la qualité, la fiabilité et l'exactitude des données et informations sur les performances du Programme.
- *Institue un cadre de contrôle* : il établit un système d'alerte des entités de mise en œuvre, de la Coordination Nationale du MCA-Bénin II, des parties prenantes et du MCC par rapport à l'atteinte ou non des principaux jalons ou objectifs intermédiaires escomptés durant la mise en œuvre du Programme, et fournit la base pour les ajustements requis.
- *Décrit le plan d'évaluation* : le Plan de Suivi Évaluation explique en détail comment MCA-Bénin II et MCC devront évaluer si les projets ont atteint ou non, au fil du temps, les objectifs visés et les résultats attendus.
- *Inclut les rôles et responsabilités* en décrivant en détail les attributions du personnel du Département de Suivi-Évaluation.

# Logique du Programme

## Présentation du Pays

Depuis sa transition vers la démocratie dans les années 90, le progrès économique du Bénin a été irrégulier. En effet, de 1991 à 2001, la croissance économique moyenne s'est établie à 4,7% contre 3,6% entre 2002 et 2011, et 5,6% entre 2012 et 2014. Elle est évaluée à environ 4% en 2016 et à 5,5% pour l'année 2017 et 6,5% en 2018. Cette tendance à la hausse du taux de croissance observée à partir de 2016 et maintenue en 2019, évaluée à 6,5%, a connu une forte baisse en 2020 (3,8%) du fait des effets de la pandémie de la COVID-19. Résiliente, l'économie béninoise confirme sa solidité en affichant un taux de croissance estimé à 5,5% en 2021 avec des perspectives de croissance de 6,5% en 2022 et 2023. Le Bénin a également connu une forte croissance démographique (en moyenne trois pour cent par an au cours de la dernière décennie) et une répartition inégale des bénéfices de la croissance n'ont conduit qu'à des améliorations marginales de la pauvreté (45,9% de la population béninoise était considérée comme pauvre en 2020 contre 49,7% en 2015, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles)<sup>1</sup>

La structure de l'économie béninoise n'a pas beaucoup changé depuis 1990, avec un secteur manufacturier embryonnaire et une dépendance à l'agriculture pour près d'un tiers du PIB. Le principal domaine de croissance est le secteur des services, principalement dans les transports et la logistique, qui représente 56% du revenu national. Environ 95% de la population économiquement active est employée dans le secteur informel (qui représente environ 70% du PNB). L'économie béninoise demeure fortement dépendante du Nigéria, son plus important partenaire commercial.

## Historique du Programme

En 2012<sup>2</sup>, le Conseil d'Administration du MCC a déclaré le Bénin éligible à un deuxième Accord de Don (Compact). L'analyse des contraintes réalisée en Octobre 2012 a identifié **la défaillance des infrastructures énergétiques et l'insuffisance du climat d'affaires** comme les principales contraintes à la croissance économique au Bénin.

Le 9 septembre 2015, agissant pour le compte du gouvernement des États-Unis d'Amérique (« USG »), MCC a signé avec le gouvernement du Bénin (le « Gouvernement » ou « Gobe ») un deuxième Accord de Don axé sur le secteur de l'énergie électrique. L'accord, d'un montant global de 403 millions de dollars américains est constitué d'une subvention de 375 millions de dollars américains du gouvernement des États-Unis d'Amérique et d'une contrepartie nationale d'un montant de 28 millions de dollars américains du gouvernement du Bénin. Son objectif est de renforcer les capacités de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), d'attirer l'investissement du secteur privé et de financer les investissements en infrastructures dans les domaines de la production et de la distribution d'électricité ainsi que l'électrification hors réseau au profit des ménages pauvres et non desservis.

La durée du Compact est prolongée en 2021 d'une année supplémentaire, avec des ressources

---

<sup>1</sup> World Bank, 2015 et 2020

<sup>2</sup> Au cours de l'exercice 2014, le Bénin a échoué à l'indicateur de contrôle de la corruption et le Conseil a limité les ressources disponibles pour aider à développer davantage le compact. Le Bénin a réussi le tableau de bord de l'exercice 2015 en passant douze des vingt indicateurs, y compris le contrôle de la corruption, et le Conseil a rétabli l'éligibilité et autorisé la reprise de toutes les activités de développement du compact.

additionnelles allouées par MCC d'un montant de 16 millions \$US, pour tenir compte des conséquences de la COVID 19

L'Accord de Don est disponible sur le site [www.mcc.gov](http://www.mcc.gov) et la description détaillée du Programme figure à l'annexe I.

L'Accord de Don du Bénin est entré en vigueur le 22 juin 2017<sup>3</sup> et sera mis en œuvre sur une période de six ans. Le Millennium Challenge Account-Bénin II (« MCA-Bénin II » ou « MCA ») a été créé pour mettre en œuvre le Programme. MCA-Bénin II, une structure de droit béninois, placée sous la supervision d'un Conseil d'Administration composé de membres issus des secteurs public et privé et de la société civile, et devant rendre compte au Président de la République du Bénin fut ainsi mise en place.

## **Logique du Programme**

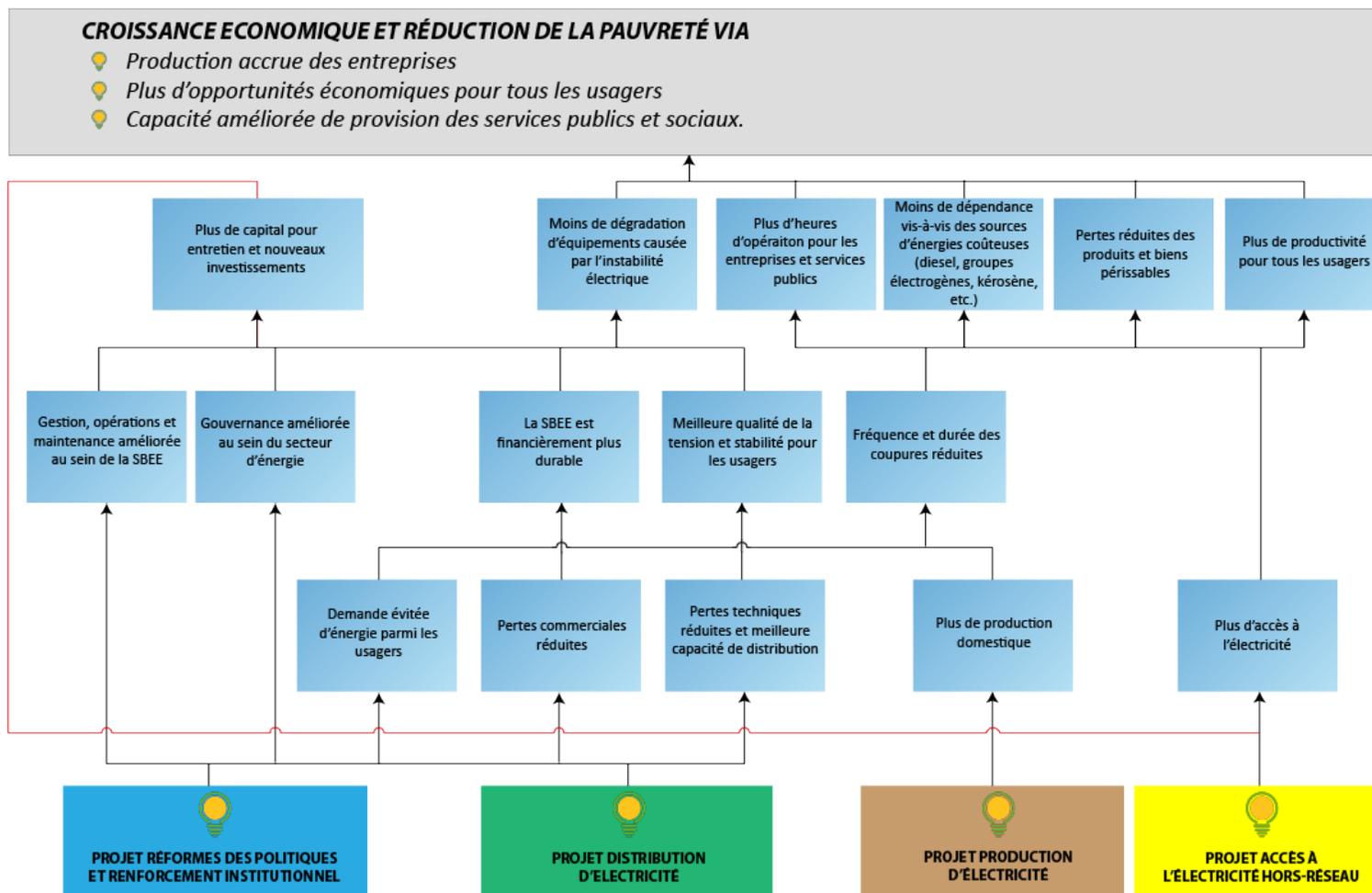
L'objectif du Programme est d'accroître la production et la productivité des entreprises, de créer de meilleures opportunités économiques pour les ménages et d'accroître la capacité à fournir des services publics et sociaux par l'amélioration de l'offre en énergie électrique, aussi bien en quantité qu'en qualité. L'atteinte de cet objectif repose sur la mise en œuvre des quatre projets ci-dessous :

---

<sup>3</sup> L'Entrée en vigueur est la date de démarrage de la mise en œuvre effective du Programme.

Ci-dessous est présentée la logique de programme à l'échelle du Compact. Des logiques plus détaillées, axées sur chaque projet ou spécifiques à une activité figurent à l'annexe IV.

## CADRE LOGIQUE DU COMPACT



REMARQUE : L'objectif du projet de réforme des politiques et de renforcement institutionnel n'est pas explicitement inclus dans ce diagramme.

## Description et cadres logiques des Projets

### **Projet « Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel »**

L'objectif du **Projet « Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel »** est de renforcer les capacités de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), de l'Autorité de Régulation d'Électricité (ARE) et d'autres institutions/structures publiques béninoises à améliorer la gouvernance, la gestion et les opérations dans le secteur de l'énergie. Pour atteindre cet objectif, le Compact appuiera les interventions destinées à : (A) améliorer la gouvernance dans le secteur électrique à travers le soutien à une Structure de régulation indépendante et professionnelle, la réforme des tarifs, l'introduction de Producteurs indépendants d'énergie («IPP»), et l'augmentation de l'efficacité énergétique ; (B) améliorer la gestion ainsi que les opérations et la maintenance au sein de la SBEE ; et (C) informer et sensibiliser la population sur les tarifs, l'efficacité énergétique et d'autres questions essentielles relevant du secteur de l'électricité.

***L'Activité « liée à la politique, à la réglementation et à l'appui institutionnel »*** vise à améliorer la gouvernance globale du secteur d'électricité au Bénin en améliorant la réglementation ; en établissant une politique tarifaire, un plan et des ajustements tarifaires périodiques ; en augmentant l'efficacité énergétique ; et en renforçant le cadre politique et institutionnel pour les IPP. Le financement de MCC soutiendra :

- *l'Autorité de Régulation de l'Électricité (« ARE »)* par le biais d'un soutien opérationnel et d'un renforcement des capacités ; la mise en place d'outils, de processus, et de procédures réglementaires ; la préparation et la mise en œuvre d'études sur les tarifs et le développement d'une politique tarifaire et d'un plan tarifaire visant à mettre en place des tarifs reflétant les coûts, à encourager les investissements du secteur privé dans la production d'énergie, et à y assurer l'accès pour la population défavorisée ;
- Le développement et le renforcement des normes en matière d'efficacité énergétique et des programmes d'étiquetage au Bénin, y compris la formulation de normes techniques, le développement d'un programme pour l'étiquetage des produits, l'amélioration de l'application et des tests de la qualité des produits, et la présentation d'un soutien à l'approvisionnement initié par le secteur public en matière de biens à faible consommation d'énergie et d'efficacité énergétique industrielle ;
- L'amélioration de l'environnement pour les IPP, comprenant la mise en place d'un cadre légal et réglementaire, de modèles de contrats standard, de mécanismes d'amélioration des crédits et d'un processus de sollicitation concurrentiel au moyen d'une assistance technique, de services de conseil en transactions, et d'autres soutiens et,
- L'appui aux réformes des politiques suivantes : l'examen juridique des codes d'électricité (le Code Bénino-Togolais de l'Électricité et le Code Béninois de l'Électricité) pour mieux cibler les révisions à y apporter, l'analyse techniques des options de restructuration des Actifs de la SBEE, y compris la création d'une société autonome.

***L'Activité « Renforcement de la SBEE »*** vise à s'assurer de l'indépendance opérationnelle de la *Société Béninoise d'Énergie Électrique (« SBEE »)* et à améliorer ses fonctions opérationnelles clés de sorte qu'elle devienne financièrement viable et plus à même de fournir des services à ses consommateurs. Conjointement avec les améliorations de l'ensemble du secteur initiées par l'Activité liée à la politique, à la réglementation et au soutien institutionnel, il est attendu de l'Activité de renforcement de la SBEE qu'elle aide à améliorer les aspects clés des opérations de la SBEE et à ce que la capacité de la SBEE soit plus à même de fournir de l'énergie aux consommateurs de toutes les catégories de revenus. Le Financement MCC soutiendra :

- L'élaboration et la signature en mai 2017 d'un Contrat-Plan entre le Gouvernement du Bénin et la SBEE qui établit les objectifs de performance de la Société et définit les responsabilités mutuelles ;
- Un contrat de gestion pour améliorer les performances de l'entreprise dans les domaines suivants : planification, études et projets ; technique ; commercial ; gestion financière et comptable ; ressources humaines ; passation des marchés ; audit interne, systèmes d'information ; santé, sécurité et environnement (HSE) ; communication et les fonctions transversales.
- Un auditeur du contrat de gestion qui assistera le Comité de Suivi et de Contrôle des Contrats (CSC) dans la validation d'une liste finale d'indicateurs de performance clés (techniques, commerciaux, ressources humaines, environnementales et autres) et surveillera les performances par rapport au contrat plan et au contrat de gestion.
- Améliorations des politiques et procédures de ressources humaines et de service à la clientèle pour assurer un environnement de travail où les femmes et les hommes ont des chances égales d'évoluer professionnellement.

***L'Activité « Information et Éducation du Public »*** vise à informer la population sur les réformes politiques dans le secteur de l'énergie et à modifier le comportement lié à l'utilisation de l'énergie par le biais d'informations et de la sensibilisation à l'efficacité de l'énergie, aux sources d'électricité renouvelables et aux questions connexes. À cette fin, l'Activité d'information et de sensibilisation de la population créera un programme visant à sensibiliser les consommateurs sur l'efficacité de l'énergie et l'énergie renouvelable pour une utilisation au sein des foyers. L'Activité d'information et de sensibilisation de la population prendra en compte les différences en matière de langage, de niveaux d'éducation, de sexe, et d'accès rural et urbain aux informations et à la technologie.

### **Projet « Production d'Électricité »**

Le Projet « Production d'Électricité » vise à : (A) augmenter le temps de fonctionnement des entreprises et des services publics et sociaux, (B) réduire la dépendance des sources onéreuses d'énergie, (C) réduire les pertes de produits et biens périssables, et (D) améliorer la productivité des utilisateurs d'électricité. Pour atteindre cet objectif, le financement du MCC servira à accroître d'environ 50 MW, la capacité totale installée du Bénin en termes de production d'électricité, tout en réduisant la dépendance vis-à-vis des sources approvisionnement externes, notamment l'installation par des producteurs indépendants d'électricité (IPPs) de quatre centrales solaires photovoltaïques.

Ce Projet a connu d'importants changements depuis la signature, le 9 Septembre 2015, de l'Accord de Don. Le Projet « Production d'Électricité » comprenait trois activités : la production thermique, la production solaire, et la production hydroélectrique.

- ❖ En 2016, sur demande du Gouvernement béninois, MCC a retiré l'activité de production thermique (12,475 Millions US Dollars) de son Programme d'investissement. Le Gouvernement du Bénin avait décidé de procéder à la réhabilitation, sur financement du Budget National, des trois unités de production thermique ciblées. L'analyse économique réalisée pour la rédaction du mémorandum d'investissement de MCC a montré que cette activité aurait amélioré le taux de rentabilité économique global du projet, de 7,5% à 11,5%.

- ❖ L'activité production hydroélectrique a été supprimée du Programme à la suite d'une étude économique réalisée par l'Ingénieur indépendant du MCC, qui a conclu à sa faible rentabilité économique. De même, cette étude a montré que les études hydrologiques, d'impact environnemental et social dureraient au minimum 2 ans, et que les travaux de réhabilitation, ainsi que ceux relatifs à la gestion d'impact environnemental et social ne s'achèveront pas avant la fin du Compact. De plus, le coût de réhabilitation de cet ouvrage dépasserait celui initialement estimé et budgétisé lors de la formulation du Programme.
- ❖ Pour l'activité "Production photovoltaïque", MCC est passé d'une approche de conception et de construction à une approche de transaction avec les IPP. Les discussions avec le Gouvernement du Bénin sur le changement d'approche ont commencé peu de temps après la signature du Compact. Cette approche consiste à introduire à moyen terme des investissements privés dans le secteur de l'électricité. Le Gouvernement a approuvé le changement et le processus de recrutement du conseiller en transaction a été lancé en 2017. Le cahier de charges du conseiller en transaction, qui a pris service commencé à la mi-2018, comprend l'élaboration du cadre IPP, des formulaires et standards de contrats (par exemple : accords de concession, accords d'interconnexion), le développement des exigences techniques et environnementales pour une transaction IPP, la structuration et la gestion de la transaction et l'assistance au gouvernement jusqu'au bouclage commercial et financier avec l'objectif de construire de centrales solaires photovoltaïques d'une capacité totale de 50 MW et mettre en service à la fin de l'accord de financement.

**L'Activité de Production photovoltaïque** vise à combler le déficit d'approvisionnement en énergie électrique du Bénin en fournissant une source d'électricité renouvelable. Le financement du MCC sera utilisé pour financer les frais de conseil en transaction ; le coût d'acquisition des terres et de réinstallation ; études environnementales préliminaires sur les sites du projet ; études géotechniques et autres travaux d'investigation du site ; ainsi que des frais pour les mécanismes de rehaussement de crédit fournis par des tiers pour soutenir les transactions pour les centrales suivantes :

- La construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 10 MW à Natitingou ;
- La construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 10 MW à Djougou ;
- La construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 15 MW à Parakou ; et,
- La construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 15 MW à Bohicon.

### **Projet « Distribution d'Électricité »**

Le Projet « **Distribution d'Électricité** » vise à (A) augmenter le temps de fonctionnement des entreprises et des services publics et sociaux, (B) réduire la dépendance des sources onéreuses d'énergie, (C) réduire les pertes de produits et biens périssables, et (D) améliorer la productivité des utilisateurs d'électricité. Pour atteindre cet objectif, les Fonds MCC serviront à moderniser les infrastructures de distribution d'énergie électrique du Bénin afin d'étendre la capacité du réseau pour s'adapter à la croissance future, améliorer la fiabilité, et réduire les pertes et les coupures d'électricité. Le Projet « Distribution d'Électricité » met l'accent sur l'amélioration du réseau desservant Cotonou et des réseaux régionaux (Parakou, Bohicon, Djougou et Natitingou) sélectionnés pour compléter les investissements dans la production solaire), ainsi que sur une échelle nationale en construisant un centre moderne de contrôle de la distribution (dispatching center) et son repli pour gérer plus efficacement le réseau.

**L'Activité « Renforcement du Réseau au niveau régional »** portera sur :

Le remplacement de lignes électriques, le renforcement des sous-stations, l'installation de nouveaux appareillages de commutation et la construction de nouvelles sous-stations au profit des villes de Bohicon, Natitingou, Parakou et Djougou pour appuyer la logique des investissements prévus par l'Accord de Don dans le cadre de l'Activité Production Photovoltaïque, afin de satisfaire la croissance de la demande de raccordement des populations dans ces régions et réduire les pertes techniques. Cette activité va se traduire par :

- **la construction de 58,90 Km de lignes 33 kV dont 44,8 Km de lignes souterraines (Djougou, Natitingou et Parakou) et 14,1 Km de lignes aériennes à Parakou.**
- **la mise à niveau d'un total de 836Km de lignes 33kV à Djougou, Natitingou et Parakou,**
- **Le remplacement de soixante-dix-huit (78) transformateurs à Natitingou, cinquante (50) transformateurs à Djougou et de quatre-vingt-un (81) transformateurs à Parakou ;**
- **la construction et l'extension des sous-stations :**
  - Bérecingou : Poste 33kV -- Nouveau bâtiment 33kV et appareillage.
  - Natitingou Nord : Nouveau Poste 33 kV
  - Vèdoko : Station 63/15 kV GIS -- Nouveau bâtiment et appareillage GIS 63kV
  - Maria Gléta : Station 63 kV GIS -- Nouveau bâtiment de contrôle, poste complet 63kV
  - Bohicon : Sous-station 20 kV -- Nouveau bâtiment avec appareillage 20kV pour remplacer l'existant
  - Parakou : Poste 33 kV -- Nouveau bâtiment et appareillage 33 kV

**L'Activité « Renforcement du Réseau de Cotonou »** permettra non seulement d'augmenter la capacité du réseau de Cotonou mais également d'améliorer sa fiabilité à travers des investissements dans plusieurs projets prioritaires d'infrastructure, y compris l'installation de nouvelles lignes, de nouveaux commutateurs, de nouvelles sous-stations, ainsi que l'extension du réseau.

Concrètement, le financement de MCC soutiendra la construction de 46,37 km de nouvelles lignes 63 kV répartis de la manière suivante :

- **la construction de nouvelles lignes 63kV pour une longueur totale de 46,30 km :**
  - Vèdoko – Gbedjromèdé (5,1 km) ;
  - Gbèdjromèdé – Croix-Rouge (5,1 km) ;
  - Croix-Rouge – CimBénin (7,1 km) ;
  - Akpakpa – Cim-Bénin (4,8 km) ;
  - Vèdoko – Fidjrossè (5 km) ;
  - Vèdoko – Cadjèhoun (5,1 km) ;
  - Fidjrossè – Cadjèhoun (3,6 km) ;
  - Vèdoko – Ancien Pont (7,5 km) et
  - Ancien Pont – Akpakpa (3 km)
- **la construction de nouvelles lignes 15 kV pour une longueur totale de 20 km.**
  - Gbedjromèdé – Croix-Rouge (5,31 km) et,
  - Fidjrossè – Aéroport (14,7 km)

Le financement de MCC soutiendra aussi la construction ou la réhabilitation des sous-stations telle que décrite ci-dessous :

- Construction et extension des sous-stations :
  - Gbèdjromèdé : Poste GIS 63/15 kV Nouveau

- Croix-Rouge : Poste GIS 63/15 kV Nouveau
- Cim-Bénin : Poste GIS 63/15 kV Nouveau
- Fidjrossè : Poste GIS 63/15 kV Nouveau
- Aéroport : Poste GIS 63/15 kV Nouveau
- Ancien pont : Poste GIS 63 kV -- Existant mais complètement modifié et agrandi

**L'Activité « Distribution d'électricité à l'échelle nationale »** mènera à la construction d'un **Centre National de Contrôle de la Distribution (« CNCD »)**, un impératif pour gérer la production photovoltaïque prévue et pour assurer le suivi, le contrôle du réseau, et la collecte des données en temps réel. Le financement de MCC appuiera (A) la préparation du projet (acquisition et/ou préparation des sites, obtention du permis de construire, réalisation des évaluations environnementale et sociale, analyse des risques et mesures d'atténuation, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions de réinstallation, de restauration des moyens de subsistance et de compensation, -dans la mesure du possible-) ; (B) l'acquisition et l'installation des équipements, logiciels et matériels, et autres services connexes pour la station principale du CNCD ; (3) l'équipement du système de contrôle et d'acquisition de données (SCADA) ; (D) l'installation de l'équipement du système de télécommunication ; (E) l'érection de nouveaux bâtiments pour le centre principal et le centre de repli du CNCD y compris la mise en place du mobilier nécessaire ; (F) la réalisation des essais et la mise en service de l'infrastructure; (G) l'acquisition des pièces de rechange, des outils, et la formation ; et, (H) la conception technique, la supervision, et les garanties. Les fonds MCC seront également utilisés pour financer les modifications au niveau des sous-stations de distribution en prélude à la connexion au système.

### **Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau »**

Les deux tiers de la population béninoise n'ont pas accès à l'électricité. La plupart d'entre elles vivent dans des zones rurales où l'extension du réseau électrique est peu probable à court et moyen terme. L'objectif du Projet « Accès à l'Électricité Hors-réseau » est d'accroître l'accès à l'électricité et par conséquent (A) augmenter le temps de fonctionnement des entreprises et des services publics et sociaux ; (B) réduire la dépendance vis-à-vis des sources onéreuses d'énergie, (C) réduire les pertes de produits et biens périssables, et (D) améliorer la productivité des consommateurs d'électricité. Les Fonds MCC serviront à financer l'électrification hors-réseau, notamment des systèmes de panneaux solaires photovoltaïques au niveau des institutions et des ménages, de mini-réseaux ainsi que le financement d'activités d'efficacité énergétique à l'échelle nationale à travers une Facilité de subvention de projets énergétiques hors-réseau ainsi que la réforme des politiques et le renforcement des institutions en vue d'appuyer l'ensemble du secteur de production électrique hors-réseau au Bénin.

### ***L'Activité « Mise en place d'un environnement Propice à l'Électricité Hors-Réseau »***

Le Bénin ne dispose pas de ressources nécessaires à une extension rapide du réseau électrique national. Afin d'augmenter le taux d'électrification, la création d'un environnement favorable au développement de l'électricité hors-réseau s'avère indispensable. A cette fin, les Fonds MCC devront servir à appuyer :

- La conception et la mise en œuvre d'un cadre national d'électrification hors-réseau, satisfaisant pour MCC sur le fond et la forme (*« Cadre National »*). Le Cadre National définira un modèle d'électrification hors-réseau, y compris le cadre réglementaire et institutionnel, l'octroi de licence, l'évaluation des tarifs, la réglementation, et les normes techniques. La

conception de ces modèles devra garantir les spécifications techniques minimales, la qualité des normes de service, l'octroi de licence, la fixation des prix et les arrangements contractuels ; et

- La collecte d'informations sur le marché, la caractérisation du marché, la sensibilisation du secteur privé et des bailleurs du secteur, et une implication communautaire en faveur de l'OCEF (telle que définie ci-dessous).

***L'Activité de Facilité d'Énergie Propre Hors-Réseau (« OCEF »)*** permettra d'accroître l'accès à l'électricité pour la majeure partie de la population actuellement non connectée dans les zones rurales et péri-urbaines en supprimant les coûts initiaux et les entraves à l'investissement dans le secteur de l'électricité hors-réseau. Les fonds MCC appuieront la mise en place de l'OCEF et l'octroi de subventions à travers quatre principales fenêtres :

- Infrastructures publiques essentielles pour fournir une capacité de production électrique indépendante (« 1<sup>ère</sup> Fenêtre ») ;
- Mini-réseaux assurant la production et la distribution de l'énergie électrique à usage domestique, commercial, agricole et industriel (« 2<sup>e</sup> Fenêtre ») ;
- Production, stockage et utilisations productives des ménages, tels que les dispositifs de sources d'énergie renouvelables pour les familles individuelles (« 3<sup>e</sup> Fenêtre ») ; et
- Mesures d'efficacité énergétique pour les bâtiments, les infrastructures et installations industrielles (« 4<sup>e</sup> Fenêtre ») qui, conjointement avec les Fenêtres 1, 2 et 3 constituent les « Fenêtres de l'OCEF ».

L'OCEF s'emploiera à capitaliser sur les Fonds MCC grâce à des partenariats avec des entreprises privées, des organisations non-gouvernementales, les communautés et autres entités qui proposent et font la démonstration de solutions viables hors-réseau et de solutions énergétiques propres pour le Bénin.

## Rentabilité économique des projets

Tableau 1: Résultats issus de l'analyse coûts-bénéfices (ACB) des projets du Programme

Projets	Taux de Rentabilité Économique de référence (ERR)	Date d'Établissement du Taux de Rentabilité Économique de référence	Taux de Rentabilité Économique actuelle	Date d'Établissement du Taux de Rentabilité Économique actuelle
Projet « Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel »	11,5%	Avril 2015	9,5%	Avril 2020
Projet « Production d'Électricité »				
Projet « Distribution Électricité »				
Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau » : 1 <sup>er</sup> Appel à propositions : subvention pour la distribution de systèmes solaires domestiques	10%	Avril 2019	10%	Avril 2019
Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau » : 2 <sup>ième</sup> appel à propositions pour les mini réseaux	19%	Juin 2020	19%	Juin 2020
Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau » : 2 <sup>ième</sup> Appel à propositions : subvention pour la distribution de systèmes solaires domestiques	24%	Juin 2020	24%	Juin 2020

L'ACB réalisée pour l'électricité conventionnelle ci-dessus intègre les projets « Production d'Électricité », « Distribution d'Électricité » et « Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel » pour refléter adéquatement les complémentarités entre eux<sup>4</sup>.

Les taux de rentabilité économiques seront calculés pour chaque projet bénéficiaire de la subvention de la Facilité d'Énergie propre Hors Réseau. Pour chaque appel à propositions, le TRE est

<sup>4</sup> La division d'analyse économique du MCC s'intéresse à la modélisation des avantages économiques dérivés des projets de réforme des politiques et de renforcement institutionnel. Pour Bénin II, l'économiste étudie actuellement si les bénéfices suivants pourraient être modélisés : augmentation de la productivité du travail, réduction des coûts d'entretien et de réhabilitation, et meilleure allocation de l'énergie (réduction des pertes commerciales)

calculé pour chaque projet et fait l'objet d'une approbation ainsi que les logiques des projets retenus (par exemple, systèmes solaires domestiques, mini-réseaux solaires, etc.). Le TRE devra dépasser 10% conformément aux exigences de MCC.

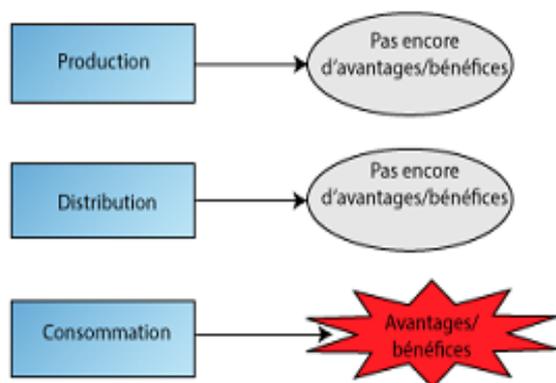
## Analyse Economique du Programme du Bénin axé sur l'énergie

Le modèle d'analyse Coûts-Bénéfices du Programme intègre les flux actualisés des bénéfices résultant d'un accroissement de la consommation d'énergie électrique et de la réduction des coûts des services publics par unité d'énergie servie résultant des activités du Compact. En particulier, l'augmentation de la capacité de charge et la réduction des pertes techniques sur le réseau de distribution, ainsi que l'augmentation de l'offre de production, devraient accroître l'énergie fournie aux consommateurs et réduire le coût pour le service public par kWh servi. En raison des fortes complémentarités entre les activités sur le réseau, le TRE a été calculé en tenant compte de tous les coûts et avantages du Programme MCA-Bénin II, à l'exception de ceux du projet « Accès à l'Electricité-Hors réseau, qui sont analysés séparément. Les coûts de conception technique et de construction ont été obtenus à partir d'études de faisabilité, tandis que les coûts administratifs et de S & E sont une estimation du MCC.

Les bénéfices sont évalués en prenant en compte les différentes sources potentielles d'énergie (y compris celles financées par le Programme), qui sont suivies via le système de distribution. L'offre de l'énergie par ces différentes sources aux consommateurs affectée tant par les pertes techniques que par la capacité de distribution du réseau. Enfin, la consommation est limitée par la demande prévisionnelle des consommateurs. L'augmentation de la consommation d'énergie est évaluée en dollars par la différence de prix entre ce que les consommateurs sont disposés à payer et le coût réel de fourniture de l'énergie. La volonté de payer a été calculée à l'aide d'une enquête nationale menée par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) en collaboration avec MCC. Le coût de la fourniture d'énergie pour le service public est basé sur les résultats de l'étude tarifaire.

### Modèle d'Avantages Economiques

La figure ci-dessous résume la manière dont les avantages liés à l'augmentation de la consommation d'énergie sont pris en compte dans le modèle d'analyse Coûts-Bénéfices. Elle montre que l'amélioration de la distribution et l'accroissement de la production devraient augmenter la disponibilité de l'énergie. Les avantages ne s'accroissent que si l'énergie est consommée.



L'Annexe V présente les détails supplémentaires sur le modèle d'analyse économique du Programme du Bénin.

Les Taux Rentabilité Economique (TRE) ont été calculés séparément pour chaque composante du projet « Accès à l'électricité Hors réseau » et chaque proposition de subvention de l'OCEF. Pour chaque appel à propositions, le TRE mis en commun pour les propositions approuvées ayant des logiques de programme similaires (par exemple, toutes les propositions de systèmes solaires autonomes, toutes les propositions de mini-réseaux solaires, etc.) devait dépasser 10%. Les principaux avantages étaient 1) les économies de coûts découlant de la substitution de sources d'énergie autonomes du système solaire à des sources d'énergie plus coûteuses consommées sans le projet, et 2) le surplus du consommateur résultant d'une consommation accrue en raison de la disponibilité d'énergie du système solaire à moindre coût. On a supposé qu'il y avait substitution pour les sources d'énergie principalement utilisées pour l'éclairage, mais pas pour les sources d'énergie principalement utilisées pour la cuisson, ce qui correspond aux effets observés dans la littérature. L'environnement propice à l'activité d'électricité hors réseau est considéré comme une condition préalable nécessaire à la mise en production de ces avantages.

## Bénéficiaires du Programme

Selon les Directives de MCC sur l'Analyse des Avantages Economiques et les Bénéficiaires, les bénéficiaires des projets sont des individus qui devraient jouir d'un meilleur niveau de vie grâce aux activités du Programme visant à augmenter leurs revenus réels. L'analyse du taux de rentabilité économique (TRE) des projets du Programme fournit des détails sur les flux de services à travers lesquels les bénéficiaires devraient voir leurs revenus augmenter.

Sur la période de 20 ans retenue pour la détermination du TRE, 2 121 000 ménages (environ 10.6 millions de personnes) devraient bénéficier du Programme.

Le rapport entre la valeur actuelle des bénéfices et la valeur actuelle des coûts du Programme est de 1,18 \$ US. Sur ce montant, 0,04 \$ US profite aux personnes « extrêmement pauvres », 0,03 \$ US aux personnes « pauvres », 0,5 \$ US aux personnes « presque pauvres » et 0,61 \$ US aux personnes « non pauvres »<sup>5</sup>. Les données montrent également que sur les 1,11 \$ US, 0,88 \$ US profite aux personnes directement raccordées au réseau de la SBEE tandis que 0,30 \$ US profite aux consommateurs des marchés secondaires.

Le tableau ci-dessous donne pour l'ensemble de la population du Bénin, un aperçu global des avantages ayant servi à justifier le Programme auprès du Comité d'investissements de MCC.

Tableau 2: Les participants au Programme

Projets	Définition des participants au Programme	Nombre estimatif des participants <sup>6</sup> au Programme
« Réforme des Poli-	Personnel de la SBEE, personnel de l'ARE, person-	2404

<sup>5</sup> Ces chiffres intègrent à la fois les données des marchés primaires et secondaires d'électricité. Les quintiles retenus par la Banque Mondiale sont : « Extrêmement pauvre, < US\$ 1,25/jr » ; « pauvre, < US\$ 2/jr » ; « presque pauvre, <US\$ 4/jr » et « non pauvre, > US\$ 4/jr »

<sup>6</sup> Ces chiffres proviennent de la SBEE, du Ministère de l'Energie et des rapports du Consultant GOPA. Ils ont été respectivement approuvés par les personnes en charge des secteurs concernées. Toutefois, ils sont susceptibles d'actualisation au cours de la mise en œuvre du Programme.

tiques et Renforcement Institutionnel »	nel du ministère de tutelle, les IPP et ONG du secteur ayant participé aux formations financées par le projet ou participé à la mise en œuvre des réformes	
« Production d'Électricité »	Parties prenantes (locales, nationales ou internationales) impliquées dans les activités du Projet "Production d'Électricité"	325
« Distribution d'Électricité »	Parties prenantes (locales, nationales ou internationales) impliquées dans les activités du Projet Distribution	2000
«Accès à l'Électricité Hors-Réseau»	Personnel de ABERME, ARE, ministère de tutelle, ONG, Promoteurs ayant participé aux formations financées par le projet ou à la mise en œuvre de l'OCEF	584

Source : Projets/MCA-Bénin II et DPP/ME

Tableau 3: Les bénéficiaires du Programme (sur la base du TRE)

Projets	Définition du bénéficiaire du Programme	Estimation des bénéficiaires	Valeur Actuelle (PV) des Avantages <sup>7</sup> en dollars US	Valeur Actuelle Nette (NPV) <sup>8</sup> en dollars US
Projet « Production d'Électricité »	Nombre d'individus dans les ménages et propriétaires d'entreprises <sup>9</sup> raccordés au réseau durant la période des 20 ans d'analyse.	10 600 000	296 269 000	10 646 000
Projet « Distribution Électricité »				
Projet "Réforme des Politiques" et renforcement institutionnel				
Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau » : 1 <sup>er</sup> Appel à propositions : subvention pour la distribution de système solaire domestique	Nombre d'individus dans les ménages et de propriétaires d'entreprises ayant obtenu de l'électricité grâce au système solaire domestique durant la période des 20 ans d'analyse.	135 000	40 295 000	177 333
Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau » : 2 <sup>ème</sup> Appel à propositions : Mini-réseaux		329 000	159 513 000	50 084 000
Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau » : 2 <sup>ème</sup> Appel à propositions : subvention pour la distribution de système solaire domestique	Nombre d'individus dans les ménages et de propriétaires d'entreprises ayant obtenu de l'électricité grâce au système solaire domestique durant la période des 20 ans d'analyse.	89 000	32 197 000	7 186 000
Programme	N/A	N/A	N/A	N/A

<sup>7</sup> La VA des avantages est incluse dans le QRR en tant que « augmentation estimée du revenu actualisée sur la durée de vie du projet ou du « gain de revenu du bénéficiaire ».

<sup>8</sup> La VAN illustre les avantages nets, qui soustraient les coûts actualisés des avantages actualisés. L'analyse coûts-avantages produit deux principaux résultats : le TRE et la VAN. Cela donne une image plus complète et permet une comparaison à ce niveau entre les projets.

<sup>9</sup> Les entreprises considérées sont les entreprises formelles et informelles.

## **Analyse des Bénéficiaires du Programme**

L'analyse des bénéficiaires du Programme repose sur le modèle du TRE actuel. Les bénéficiaires, dans ce cas, sont définis comme des individus ayant bénéficié de l'amélioration de la disponibilité d'électricité grâce aux activités du Programme. Comme mentionné ci-dessus, on dénombre dans le cas des ménages, tous les membres qui ont bénéficié des activités du Programme.

Pour les entreprises informelles et formelles, seul le propriétaire est considéré comme un bénéficiaire. Dans le modèle d'analyse économique actuel, les entreprises ayant des connexions existantes bénéficient d'avantages en raison d'une consommation accrue d'électricité fournie par le réseau, évaluée selon une volonté supposée de payer. Lorsque les informations disponibles indiquent que le propriétaire de l'entreprise a déjà été compté comme bénéficiaire au niveau du ménage, pour éviter les doublons, il est retiré de la catégorie de bénéficiaire du propriétaire de l'entreprise.

# COMPOSANTE SUIVI

## Résumé de la Stratégie de Suivi

Le suivi de la mise en œuvre du Programme sera trimestriel sur la base du Tableau de Suivi des Indicateurs (ITT) qui comprend quatre niveaux d'indicateurs tirés du cadre logique du Programme : (i) les indicateurs de processus ; (ii) les indicateurs de résultats (produit ou extrant) ; (iii) les indicateurs d'effet et (iv) les indicateurs d'impact. Les différents indicateurs correspondent à la logique du Programme et permettent donc aux parties prenantes de comprendre la mesure dans laquelle les activités planifiées peuvent permettre d'atteindre les objectifs visés. Très souvent, la plupart des indicateurs d'effet et d'impact ne sont pas suivis pendant la mise en œuvre du Programme mais plutôt appréciés à travers les évaluations post-Programme étant donné qu'il faut plus de temps pour obtenir ces résultats.

Les données de suivi sont analysées trimestriellement pour permettre à la Coordination Nationale de MCA-Bénin II et à MCC de faire les ajustements nécessaires par rapport au Programme dans l'optique d'améliorer globalement la réalisation des activités et les résultats. Les lignes qui suivent présentent un aperçu de chaque niveau d'indicateurs :

- Les indicateurs d'impact mesurent les répercussions du Programme sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté pendant ou après la mise en œuvre du Programme. Pour les Programmes de MCC, les indicateurs d'impact sont généralement mesurés au cours des évaluations post-Programme à travers le revenu de la population au niveau local.
- Les indicateurs d'effet mesurent les effets intermédiaires d'une activité ou d'un ensemble d'activités et résultent directement des indicateurs de résultats.
- Les indicateurs de résultats mesurent directement le niveau de réalisation des activités. Ces indicateurs permettent de définir et de quantifier les biens et services directs produits grâce à la réalisation d'une activité.
- Les indicateurs de processus mesurent le niveau d'avancement vers l'achèvement des activités. Ils sont indispensables à l'obtention des indicateurs de résultats et constituent un moyen d'évaluer l'évolution du plan de travail du Programme dans les délais prévus<sup>10</sup>.

MCC a retenu des indicateurs communs pour l'élaboration des rapports dans tous les Programmes MCA de MCC. Les indicateurs communs définis pour MCA-Bénin II sont intégrés aux annexes I et II de ce plan de suivi-évaluation. On les retrouve marqués d'une référence P dans la colonne du Code des Indicateurs Communs (Code CI) de l'annexe I, le cas échéant<sup>11</sup>. Ce plan intègre également une ventilation ou une désagrégation des indicateurs (et des données à toutes les étapes : définition, collecte et analyse) qui sont pertinents pour les objectifs et les buts du GIS (Général et Inclusion Sociale) du Compact, dans la mesure du possible, présentement.

L'Annexe III de l'Accord de Don présente les premiers indicateurs définis pour le Programme. Le plan de S & E y a ajouté d'autres indicateurs provenant de MCA-Bénin II et des parties prenantes au Programme.

---

<sup>10</sup> Les niveaux des indicateurs sont formellement définis dans la Politique de MCC pour le suivi et l'évaluation des Compacts et des programmes de seuil.

<sup>11</sup> Pour plus d'informations, consulter les directives du MCC sur les indicateurs communs disponibles en ligne.

L'Annexe I (Tableau de présentation des Indicateurs) du Plan de Suivi Évaluation indique les indicateurs retenus pour le Programme. Il fournit tous les détails pertinents pour chaque indicateur et par Projet. Il décrit pour chaque indicateur les aspects suivants : (i) Dénomination de l'indicateur ; (ii) définition ; (iii) unité de mesure ; (iv) niveau de désagrégation ; (v) source des données ; (vi) responsable ; et, (vii) fréquence de rapportage. Certains indicateurs feront également l'objet de suivi au cours de la période post-Programme

Pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du Compact, les indicateurs de suivi seront comparés aux données de référence et cibles qui ont été établies à partir des documents de conception du Programme, de l'analyse préalable du taux de rentabilité économique, et d'autres analyses dont les données sont disponibles. Les cibles reflètent les hypothèses émises par rapport aux résultats escomptés de chaque activité pendant la formulation du Programme. Pour chaque indicateur, les valeurs de référence et cibles sont définies dans l'Annexe II.

Les indicateurs pourront être modifiés dans les versions ultérieures du Plan de S & E. Les modifications et révisions des indicateurs ne peuvent être effectuées que conformément à la politique de S & E de MCC. Il faudra intégrer le résumé de toute modification significative des indicateurs ou autres contenus à l'annexe III du Plan de S & E. La première modification du plan de S&E était réalisée en juin 2019.

La Direction de l'Economie et du Suivi-Évaluation (DESE) du MCA Bénin II se chargera d'organiser les concertations nécessaires et aidera les agences de mise en œuvre à élaborer leurs plans de collecte de données et leurs canevas de préparation des rapports.

## **Revue de la Qualité des Données (RQD)**

La responsabilité première de la qualité des données incombe au personnel du MCA-Bénin II, sous la supervision du Directeur du S&E. La Direction de l'Economie et du Suivi-Évaluation, et s'il y a lieu, les autres membres du personnel du MCA-Bénin II ainsi que les Agences de mise en œuvre devraient vérifier régulièrement la qualité des données. La DESE devrait s'assurer que toutes les données collectées proviennent de sources documentaires appropriées et que les calculs sont fiables. Elle effectuera des visites régulières de terrain ou à la demande du MCC, pour procéder à la revue de la qualité des données recueillies dans le cadre du présent plan de S&E. Le MCA-Bénin II peut, au besoin, engager des Consultants individuels chargés de contrôler la collecte et la qualité des données.

En plus des vérifications régulières effectuées par le personnel du MCA-Bénin II, il sera nécessaire de mener des revues indépendantes de la qualité des données conformément aux exigences de la Politique de MCC en matière de suivi-évaluation.

Les objectifs de la RQD sont d'évaluer le degré de conformité des données par rapport aux normes de qualité définies dans la Politique de suivi-évaluation de MCC en termes de validité, de fiabilité, d'exactitude, de précision, et d'intégrité. Les RQDs permettront de vérifier la cohérence et la qualité des données, au fil du temps, dans les différentes agences d'exécution et autres structures qui rendent compte au MCA-Bénin II. Les RQDs serviront aussi à identifier les contextes dans lesquels les données de grande qualité attendues ne peuvent être obtenues, compte tenu des réalités liées à la collecte des données

Les RQDs ciblent spécifiquement l'identification des paramètres suivants : i) la part des données ayant des problèmes de qualité (complétude, conformité, cohérence, précision, duplication et intégrité) ; ii) les bases de données de faible qualité ; iii) les principaux problèmes de qualité des

données pour chaque indicateur ; iv) les raisons de la faible qualité des indicateurs ; et v) les mesures à prendre pour améliorer la qualité des données.

MCA-Bénin II recrutera un Consultant indépendant, chargé de la revue de la qualité des données (RQD), conformément aux Directives de Passation des marchés pour les Programmes MCC. La 1<sup>ère</sup> Revue de la Qualité des Données a été réalisée en 2017 et la deuxième est menée en 2021.

## **Exigences standards pour l'élaboration des Rapports**

### **Rapportage au MCC : Dossier Trimestriel de Demande de Décaissement**

Les rapports de performance permettent à la Coordination Nationale du MCA-Bénin II d'informer MCC sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme ainsi que sur les révisions régulières du plan de travail. Actuellement, le MCC exige que MCA-Bénin soumette un dossier trimestriel de demande de décaissement. Ce dossier doit contenir le tableau de suivi des indicateurs (ITT) et un rapport narratif. MCA Bénin II n'a pas soumis de rapport narratif ITT depuis Q13 (juillet 2020 - septembre 2020). Un tableau complet de suivi des indicateurs montre les valeurs réelles du trimestre précédent et les progrès réalisés sur le trimestre en cours. Il constitue la source pour le rapportage interne et externe du MCC sur les progrès des indicateurs.

Des directives supplémentaires sur le rapportage se trouvent dans le *Guidance on Quarterly MCA Disbursement Request and Reporting Package*.

### **Rapportage au MCA-Bénin II et aux Parties Prenantes**

Bien que le dossier trimestriel de demande de décaissement doive être envoyé à MCC, MCA-Bénin II devra aussi exploiter ces rapports et les données pour évaluer sa performance interne. Les équipes de suivi-évaluation essaieront de mettre en cohérence le rapportage à MCC et MCA-Bénin II afin que les mêmes données soient utilisées pour la prise de décisions au niveau des deux entités.

Le tableau de suivi des indicateurs est destiné à être à la fois un outil de communication interne et externe. La DESE de MCA-Bénin II doit l'utiliser pour communiquer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme au cours des réunions avec les Chefs de Département/Direction et les parties prenantes. Il est particulièrement important que la Direction de la Communication et des Relations Publiques de MCA-Bénin II en fasse usage pour communiquer sur les résultats réalisés par le Programme aux parties prenantes.

## **COMPOSANTE ÉVALUATION**

### **Résumé de la Stratégie d'Évaluation**

Bien qu'un bon suivi soit essentiel à la gestion du programme, il ne suffit pas à évaluer les résultats escomptés du programme. En conséquence, MCC et MCA-Bénin II utiliseront l'évaluation comme outil complémentaire pour mieux mesurer l'efficacité de ses programmes. Comme défini dans la Politique de MCC en matière de Suivi & Évaluation, l'évaluation est l'analyse objective et systématique de la conception, de la mise en œuvre et des résultats du Programme.

La politique indique que, chaque projet d'un Compact doit faire l'objet d'une évaluation complète (d'impact et/ou de performance) qui est conçue et mise en œuvre par des évaluateurs indépendants recrutés par le MCC. Si le MCA-Bénin II souhaite engager un évaluateur, la demande sera soumise à l'approbation écrite préalable du MCC. Les modalités du contrat doivent garantir des

résultats non biaisés et la publication des résultats.

MCC et MCA-Bénin II s'engagent à s'assurer que les évaluations indépendantes sont aussi rigoureuses que nécessaires afin de comprendre les impacts causals du programme sur les résultats attendus et d'en faire l'analyse coût-efficacité. La section suivante relative aux Plans Spécifiques d'Évaluation décrira le but, la méthodologie, le calendrier et le processus de collecte et d'analyse des données pour chaque évaluation indépendante.

MCA-Bénin II et les parties prenantes doivent examiner et fournir des commentaires aux évaluateurs indépendants sur les rapports de conception du processus d'évaluation, les matériels d'évaluation (y compris les questionnaires), les rapports d'études de référence (le cas échéant), et tout rapport intérimaire/final afin de s'assurer que les activités d'évaluation proposées sont réalisables et pertinentes, et les produits d'évaluation finaux sont techniquement et factuellement précis. Le processus d'examen de l'évaluation du MCC suivra les lignes directrices énoncées dans la Politique sur le suivi et l'évaluation du MCC. Les résultats de tous les rapports d'évaluations seront rendus publics conformément à la Politique de suivi - évaluation de MCC.

D'autres études complétant les évaluations indépendantes décrites ci-dessus pourront être menées par les directions de suivi-évaluation du MCC, MCA-Bénin II, ou par d'autres entités.

Le tableau ci-dessous présente certains indicateurs clés devant être mesurés au cours des évaluations indépendantes.

Tableau 4: Liste des indicateurs qui seront produits par les évaluateurs indépendants

Résultats	Niveau de l'Indicateurs	Nom des Indicateurs <sup>12</sup>	Code d'IC	Définition	Unité de Mesure	Désagrégation	Sources des Données	Structure Responsable	Fréquence de Rapportage	Informations/ Commentaires Supplémentaires
<b>Résultats au niveau de l'évaluation des projets « Production d'électricité » et « Distribution d'électricité »</b>										
Réduction de la dégradation des équipements Causée par l'Instabilité de l'énergie électrique	Résultat	Survenance de défaillance d'équipements et d'appareils	NA	Nombre moyen de défaillances d'équipements ou d'appareils survenant à la suite d'une mauvaise qualité de l'électricité	Nombre	Région	Enquêtes individuelles par téléphonie mobile à haute fréquence auprès des entreprises	Mathematica	Trois (3) séries de collecte de données en personne Treize (13) tours de sondage téléphonique	
		Coût moyen de remplacement ou de réparation des équipements / appareils défectueux ou endommagés	NA	Somme des coûts de remplacement ou de réparation des équipements endommagés / Nombre total de survenance des défaillances d'équipements ou d'appareils	Monnaie (CFA)	Région	Enquêtes en personne et à haute fréquence par téléphone mobile auprès des entreprises	Mathematica	Trois (3) séries de collecte de données en personne Treize (13) tours de sondage téléphonique	
Durée d'ouverture hebdomadaire		NA	Nombre d'heures hebdomadaires d'ouverture d'une entreprise	Heures	Taille /Région	Enquêtes en personne et à haute fréquence par téléphone mobile auprès des entreprises	Mathematica	Trois (3) séries de collecte de données en personne Treize (13) tours de sondage téléphonique	Les services publics ne sont pas pris en compte dans les enquêtes quantitatives. L'effet sur les services publics sera évalué qualitativement.	
Pannes pendant les heures de travail		NA	Nombre moyen de pannes survenant pendant les heures de travail	Heures	Taille/Région	Enquêtes en personne et à haute fréquence par téléphone mobile auprès des entreprises	Mathematica	Trois (3) séries de collecte de données en personne Treize (13) tours de sondage téléphonique		
Réduction de la dépendance vis-à-vis des Sources		Part des sources d'énergie onéreuses	NA	Quantité d'énergie électrique consommée à	Pourcentage	Région, Taille de l'entreprise	Enquêtes en personne et à haute fréquence par télé-	Mathematica	Trois (3) séries de collecte de données en personne	

<sup>12</sup> Les valeurs de référence et cibles de ces indicateurs seront déterminé et intégrés dans les versions ultérieures du Plan de Suivi & Évaluation

Résultats	Niveau de l'Indicateurs	Nom des Indicateurs <sup>12</sup>	Code d'IC	Définition	Unité de Mesure	Désagrégation	Sources des Données	Structure Responsable	Fréquence de Rapportage	Informations/ Commentaires Supplémentaires
d'Énergies Coûteuses (Diesel, Groupes électrogènes, pétrole, etc.)		dans la consommation totale d'énergie		partir des groupes électrogènes, bougies, pétrole, biomasse ou autres sources d'énergie en pourcentage de la consommation totale d'énergie		chef de ménage	phone mobile auprès des entreprises et des ménages		Treize (13) tours de sondage téléphonique	
		Part financière des sources d'énergie onéreuses dans la consommation totale d'énergie	NA	Coût de l'énergie consommée à partir des groupes électrogènes, bougies, pétrole, biomasse ou autres sources d'énergie en pourcentage de la consommation totale d'énergie	Pourcentage	Région Taille de l'entreprise, chef de ménage	Enquêtes en personne et à haute fréquence par téléphone mobile auprès des entreprises et des ménages	Mathematica	Trois (3) séries de collecte de données en personne Treize (13) tours de sondage téléphonique	
Réduction des pertes de Produits et Biens Périssables		Perte de revenus par suite de l'arrêt de la production	NA	Valeur moyenne des revenus perdus en raison des pannes d'électricité et de la mauvaise qualité de l'électricité par rapport à la valeur totale des ventes	Pourcentage	Région Taille d'entreprise	Enquêtes en personne et à haute fréquence par téléphone mobile auprès des entreprises et des ménages	Mathematica	Trois (3) séries de collecte de données en personne Treize (13) tours de sondage téléphonique	
		Coût de redémarrage de la production	NA	Coût moyen de redémarrage de la production après l'arrêt de la production en raison des pannes ou de la mauvaise qualité de l'électricité	Monnaie locale	Région Taille de l'entreprise	Enquêtes en personne et à haute fréquence par téléphone mobile auprès des entreprises et des ménages	Mathematica	Trois (3) séries de collecte de données en personne Treize (13) tours de sondage téléphonique	

Résultats	Niveau de l'Indicateurs	Nom des Indicateurs <sup>12</sup>	Code d'IC	Définition	Unité de Mesure	Désagrégation	Sources des Données	Structure Responsable	Fréquence de Rapportage	Informations/ Commentaires Supplémentaires
		Coût de la détérioration (destruction des matières premières)	NA	1. Coût moyen de détérioration des denrées et biens périssables par suite de pannes ou de mauvaise qualité de l'électricité 2. Coût moyen de détérioration des produits semi-finis par suite de pannes ou d'une mauvaise qualité de l'électricité	Monnaie locale	Région Taille de l'entreprise	Enquêtes en personne et à haute fréquence par téléphone mobile auprès des entreprises et des ménages	Mathematica	Trois (3) séries de collecte de données en personne Treize (13) tours de sondage téléphonique	
Augmentation de la Productivité pour tous les Usagers		Bénéfice de l'entreprise	NA	Bénéfices au cours des 30 derniers jours tels que rapportés par les entreprises	Pourcentage	Région Taille de l'entreprise	Enquêtes en personne et à haute fréquence par téléphone mobile auprès des entreprises.	Mathematica	Trois (3) séries de collecte de données en personne Treize (13) tours de sondage téléphonique	
<b>Résultats au niveau de l'évaluation du projet « Accès à l'électricité hors réseau »</b>										
Utilisation accrue de l'électricité hors réseau Niveau - Objectif	Résultat	Nouvelles connexions	NA	A déterminer	Nombre	type de consommateur	Enquêtes	Social Impact	Deux fois	Ce résultat comporte également un indicateur de suivi correspondant dans les annexes 1 + 2 qui sera collecté dans l'ITT.
		Consommation d'électricité par mois	NA	A déterminer	Kilowattheures	type de consommateur	Enquêtes	Social Impact	Deux fois	
Augmentation de l'adoption des appareils électriques		Acquisition et dépenses pour les équipements promotionnels	NA	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Données du bénéficiaire, le cas échéant	Social Impact	Deux fois	
		Propriété et utilisation (fréquence/durée) des appareils et machines, calendrier des	NA	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Enquêtes auprès des ménages et des entreprises	Social Impact	Deux fois	

Résultats	Niveau de l'Indicateurs	Nom des Indicateurs <sup>12</sup>	Code d'IC	Définition	Unité de Mesure	Désagrégation	Sources des Données	Structure Responsable	Fréquence de Rapportage	Informations/ Commentaires Supplémentaires
		achats								
		Accès à différents services énergétiques modernes (par exemple, éclairage, réfrigération)	NA	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Enquêtes auprès des ménages et des entreprises	Social Impact	Deux fois	
		Surplus du consommateur provenant de la possession d'appareils électroménagers (CFA)	NA	A déterminer	CFA Francs	A déterminer	Enquêtes auprès des ménages	Social Impact	Deux fois	
Augmentation des heures d'ouverture des entreprises et des services publics <b>Niveau - Objectif</b>		Heures d'ouverture hebdomadaires	NA	Nombre d'heures d'ouverture d'une entreprise par semaine	Heures	A déterminer	Enquêtes auprès des communautés et des entreprises	Social Impact	Deux fois	
		Ménages utilisant les services publics et fréquence d'utilisation	NA	A déterminer	Nombre	A déterminer	Enquêtes auprès des ménages	Social Impact	Deux fois	
Dépendance réduite envers des sources d'énergie plus coûteuses <b>Niveau - Objectif</b>		Autres coûts liés au carburant et à l'énergie (équipement, batterie, temps de collecte) par mois	NA	A déterminer	CFA Francs	A déterminer	Enquêtes auprès des ménages et des entreprises	Social Impact	Deux fois	
Productivité améliorée pour les utilisateurs d'électricité <b>Niveau - Objectif</b>		Gain de temps et changements dans l'attribution du temps et le calendrier entre les activités, en particulier	NA	A déterminer	Heures	A déterminer	Enquêtes auprès des communautés et des entreprises	Social Impact	Deux fois	

Résultats	Niveau de l'Indicateurs	Nom des Indicateurs <sup>12</sup>	Code d'IC	Définition	Unité de Mesure	Désagrégation	Sources des Données	Structure Responsable	Fréquence de Rapportage	Informations/ Commentaires Supplémentaires
		pour une utilisation productive par semaine								
Réduction des pertes de produits et de denrées périssables <b>Niveau - Objectif</b>		Valeur des denrées périssables perdues par mois	NA	A déterminer	CFA Francs	A déterminer	Enquêtes auprès des ménages et des entreprises	Social Impact	Deux fois	
Amélioration de la prestation des services sociaux		Perceptions de la qualité des services publics locaux et des offres commerciales	NA	A déterminer	Echelle de Likert	A déterminer	Enquêtes auprès des communautés et des entreprises	Social Impact	Deux fois	
Augmentation des revenus pour les entreprises et les ménages		Incidence des maladies et dépenses liées à la pollution atmosphérique par mois	NA	A déterminer	Nombre	A déterminer	Enquêtes auprès des ménages et des entreprises	Social Impact	Deux fois	
		Revenu net par mois	NA	A déterminer	CFA Francs	A déterminer	Enquêtes auprès des ménages	Social Impact	Deux fois	
		Nombre d'entreprises dans la communauté	NA	A déterminer	Nombre	A déterminer	Enquêtes auprès des ménages	Social Impact	Deux fois	
		Économies hors carburant par mois	NA	A déterminer	CFA Francs	A déterminer	Enquêtes auprès des ménages et des entreprises	Social Impact	Deux fois	

## Etudes spécifiques

MCC ou le gouvernement du Bénin peut demander des études spécifiques ou des évaluations ponctuelles des activités des Projets ou de l'ensemble du Programme avant l'expiration de la durée du Compact.

A titre d'illustration, nous pouvons citer :

- L'enquête auprès des agents de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) pour connaître les perceptions du personnel et alimenter le travail du Consultant chargé du Contrat de gestion au profit de la SBEE sera conduite ;
- L'audit genre de la SBEE pour évaluer l'égalité de traitement dans les processus de recrutement, de promotion et dans l'accès aux services à la clientèle a été réalisé ;
- L'enquête de satisfaction de la clientèle de la SBEE.

## Plans d'Évaluation Indépendantes Spécifiques

Le tableau suivant résume les plans d'évaluations indépendantes spécifiques.

Tableau 5: Plans d'Évaluations spécifiques

Dénomination de l'Évaluation	Type d'Évaluation	Evaluateur	Méthodologie Primaire/ Secondaire	Date anticipée de soumission du Rapport Final
Évaluation du Projet « Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel »	Évaluation des Performances	Mathematica Policy Research	Méthode mixte d'évaluation pré-post de la performance intégrant l'analyse de l'économie politique, qui s'appuie fortement sur les données de suivi du projet et les entretiens avec des informateurs clés (KII).	Fin 2025
Évaluation des projets « Production d'électricité » et « Distribution d'électricité »	Évaluation des Performances et des Impacts	Mathematica Policy Research	Approche de séries chronologiques interrompues (ITS), évaluation de performance pré-post quantitative et qualitative	Septembre 2026
Évaluation du Projet Hors-Réseau	Évaluation de performance et d'impacts	Social Impact	Évaluation de performance pré-post quantitative et qualitative sur la mise en œuvre de l'activité et les effets sur le marché, évaluation d'impact utilisant la méthode de double différence avec jumelage ex-post pour les effets au niveau des bénéficiaires et des groupes de contrôle (témoins).	Janvier 2023

## Évaluation du Projet « Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel »

L'évaluation du projet « réforme des politiques et renforcement institutionnel » vise à déterminer dans quelle mesure le projet a atteint les objectifs souhaités (ainsi que les éventuelles conséquences imprévues). Le rapport méthodologique de l'évaluation a été réalisé en Décembre 2019 et est consultable à partir du lien suivant : <https://data.mcc.gov/Évaluations/index.php/catalog/262>

### Description de la méthodologie de l'évaluation

L'évaluateur indépendant, Mathematica Policy Research met en œuvre une méthode mixte d'évaluation de la performance pour évaluer la mise en œuvre du Projet « Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel ». Cette évaluation consiste à déterminer si le programme a été mis en œuvre comme prévu, la cohérence des activités et sous-activités pour l'atteinte des objectifs du projet. La méthodologie utilise également une combinaison de données quantitatives et qualitatives pour évaluer les résultats du projet, en se concentrant sur, comment et pourquoi les activités et sous-activités ont permis d'atteindre les objectifs du projet.

Tableau 6: Questions d'évaluation du projet dans son ensemble

Question d'évaluation	Résultats/Thèmes clés	Méthodologie	Source de données
<b>Q.A.1.</b> Quelle est la qualité de la conception et le degré de mise en œuvre du programme et sa fidélité par rapport à la conception du projet ? En cas d'écarts par rapport à la conception d'origine (par exemple, en termes d'objectifs, d'activités ou de bénéficiaires), pourquoi se sont-ils produits et quelles ont été les implications pour les résultats globaux et les résultats escomptés ? Quels ont été les obstacles et les facteurs favorables à la mise en œuvre ?	Cycle de collectes des données	Comparaison des objectifs de mise en œuvre par rapport aux résultats escomptés, en utilisant la théorie de l'économie politique pour expliquer les écarts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés.</li> <li>• Discussion avec les focus groupes</li> </ul>
<b>Q.A.2.</b> Est-ce que les sous-activités ont été bien planifiées et séquencées pour faciliter la réalisation des résultats escomptés ?	Cycle de collectes des données	Synthèse des perceptions des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés .</li> <li>• Discussion avec les focus groupes</li> </ul>

Tableau 7: Questions d'évaluation du Sous activité Efficacité Energétique

Question d'évaluation	Résultats/Thèmes clés	Méthodologie	Source de données
Q.B.1. Dans quelle mesure le Gouvernement a-t-il adopté et mis en œuvre des politiques et mesures d'efficacité énergétique ?	Degré d'adoption des politiques et actions clés en matière d'efficacité énergétique	Analyse descriptive	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Données administratives</li> </ul>
Q.B.2. Dans quelle mesure le Gouvernement a-t-il adopté et mis en œuvre des nouvelles normes et étiquettes d'efficacité énergétique sur la durée d'exécution du Compact ?	Degré de mise en œuvre des normes et labels	Analyse descriptive	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Données administratives</li> </ul>
Q.B.3. Dans quelle mesure les commerçants de détail ont-ils commencé à vendre des produits étiquetés éco-énergétiques ? Les proportions de produits économes en consommation d'énergie et celles des produits non économes en consommation d'énergie ont-elles changé sur le marché ?	Ventes d'équipements éco-énergétiques étiquetés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pré-post analyse</li> <li>• Analyse des résultats qualitatifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête auprès des commerçants d'équipements d'énergie électrique ;</li> <li>• Observation des principaux détaillants ;</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Données administratives</li> </ul>
Q.B.4. Les entités bénéficiaires de l'audit énergétique ont-elles modifié leur consommation d'énergie électrique ?	KWh économisé.	Analyse descriptive	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Données administratives</li> </ul>

Tableau 8: Questions d'évaluation du Sous-activité des Producteurs indépendants d'électricité (IPP)

Question d'évaluation	Résultats/Thèmes clés	Méthodologie	Source de données
Q.C.1. Dans quelle mesure le nouveau cadre régissant les IPP a-t-il été mis en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré de mise en œuvre du cadre intervention des IPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative descriptive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> </ul>
Q.C.2. Existe-t-il des transactions avec IPP pour lesquels le bouclage financier a été atteint ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectif et caractéristiques des IPP ayant atteint le bouclage financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthode mixte d'analyse qualitative descriptive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> </ul>
Q.C.3. Combien y-a-t-il d'investissements privés dans la production d'électricité au Bénin ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant des investissements privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse quantitative descriptive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Données administratives</li> </ul>
Q. C.4. Quel pourcentage de la consommation d'électricité au Bénin est fourni par les producteurs indépendants d'énergie ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production d'énergie des IPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des résultats pré-post de la tendance de l'électricité générée par IPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données administratives provenant de MCA-Bénin II/SBEE</li> </ul>

Question d'évaluation	Résultats/Thèmes clés	Méthodologie	Source de données
<b>Q.C.5.</b> Quel pourcentage de la consommation d'électricité du Bénin provient de sources d'énergie propres ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production d'énergie propre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des résultats pré-post de la tendance dans la production d'énergie propre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données administrative provenant de MCA-Bénin II/SBEE</li> </ul>
<b>Q.C.6.</b> Les Contrats d'achat d'électricité et autres conventions connexes sont-ils respectés ? L'entreprise paie-t-elle les IPPs dans les délais requis ? Des garanties gouvernementales ont-elles été utilisées pour des raisons de non-paiement ? existe-t-il un arbitrage ou une procédure judiciaire entre les parties à une transaction IPP ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garanties utilisées</li> <li>• Respect des contrats d'achat d'électricité ;</li> <li>• Appel de garantie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative des comptes des parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données administrative de l'ARE</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> </ul>
<b>Q.C.7.</b> Selon les IPPs, est-ce que le cadre les régissant est crédible et transparent ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédibilité et transparence du cadre d'intervention des IPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse descriptive qualitative des perceptions des parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> </ul>

Tableau 9: Questions d'évaluation de la Sous-activité régulation et politique tarifaire

Question d'évaluation	Résultats/Thèmes clés	Méthodologie	Sources de données
<b>Q.D.1.</b> Dans quelle mesure la nouvelle politique tarifaire a-t-elle été mise en œuvre ? Dans quelle mesure les tarifs reflètent-ils les coûts des services ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure dans laquelle (degré) les tarifs reflètent les coûts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative selon la théorie de l'économie politique</li> <li>• Analyse financière de la SBEE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données administratives</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Revue documentaire</li> </ul>
<b>Q.D.2.</b> Est-ce que l'ARE a assumé son mandat de fixation et de régulation des tarifs ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure dans laquelle l'ARE fixe et ajuste les tarifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> </ul>
<b>Q.D.3.</b> Quel est le niveau d'acceptation des nouveaux tarifs par les différentes catégories de consommateurs d'électricité (ménages, entreprises, et entités publics) ? Les consommateurs ont-ils modifié leur consommation d'électricité après l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement des factures d'électricité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse pré-post de la consommation</li> <li>• Analyse descriptive qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données administratives</li> <li>• Enquête téléphonique</li> <li>• Groupe de discussion</li> <li>• Revue de presse</li> </ul>
<b>Q.D.4.</b> Les structures et les procédures sont-elles mises en place pour permettre des ajustements récurrents du tarif, de sorte qu'il soit en mesure de refléter les coûts dans le futur ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outil de fixation des tarifs utilisé, données disponibles pour la saisie dans l'outil de fixation des tarifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative de durabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données administrative</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Revue documentaire</li> </ul>

Question d'évaluation	Résultats/Thèmes clés	Méthodologie	Sources de données
<b>Q.D.5.</b> Comment est-ce que le nouveau tarif a-t-il affecté le bilan comptable, le compte de résultat, et l'état des flux de trésorerie de la SBEE ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solvabilité de la SBEE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse pré-post</li> <li>• Analyse qualitative des contributions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données administratives</li> <li>• Revue documentaire</li> </ul>
<b>Q.D.6.</b> Dans quelle mesure l'amélioration de l'infrastructure (y compris l'extension du réseau, l'amélioration de la maintenance, les nouveaux investissements en capital et la formation du personnel) a-t-elle été financée par l'augmentation des flux de trésorerie?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du capital pour la maintenance et de nouveaux investissements en capital</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des résultats pré-post de la tendance des dépenses d'infrastructure de la SBEE</li> <li>• Analyse qualitative des contributions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données administratives</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Revue documentaire</li> </ul>
<b>Q.D.7.</b> L'outil d'ajustement tarifaire a-t-il été utilisé pour modifier les tarifs ? Si non, qu'est-ce qui a permis d'opérer les changements tarifaires ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de l'outil de tarification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse descriptive qualitative au regard de la théorie de l'économie politique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Revue documentaire</li> </ul>
<b>Q.D.8.</b> ? Dans quelle mesure le code de l'électricité a été mis en œuvre?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré de mise en œuvre du code de l'électricité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative des perspectives des parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Revue documentaire</li> </ul>
<b>Q.D.9.</b> Dans quelle mesure ARE est-elle opérationnelle ? L'ARE dispose-t-elle des ressources nécessaires pour mener à bien son mandat ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités techniques, financières et opérationnelles de l'ARE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative des perspectives des parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Revue documentaire</li> </ul>
<b>Q.D.10.</b> Dans quelle mesure l'ARE a-t-elle pu prendre des décisions importantes indépendamment du gouvernement ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indépendance politique de l'ARE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative des perspectives des parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Revue documentaire</li> </ul>

Tableau 10 : Questions d'évaluation de l'activité Renforcement de la SBEE

Questions d'évaluation	Résultats/Thèmes clés	Méthodologie	Source de données
<b>Q.E.1.</b> Dans quelle mesure la SBEE et le Gouvernement se conforment-ils au Contrat-Plan depuis son adoption ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats de la mise en œuvre du contrat-plan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative des perspectives des parties prenantes</li> <li>• Analyse descriptive quantitative des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Données administratives</li> </ul>
<b>Q.E.2.</b> Le gestionnaire du Contrat plan respecte-t-il les engagements du contrat ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée de mise en œuvre du contrat de gestion et conformité des contrats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse descriptive qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Discussion de groupe</li> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Données administratives</li> </ul>
<b>Q.E.3a.</b> Quelles améliorations du rende-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance de l'opérateur du contrat de gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse descriptive qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> </ul>

<p>ment ont-elles été enregistrées pendant la durée de la mission de l'opérateur du contrat de gestion</p> <p><b>Q.E.3b.</b> Quelle a été la performance par rapport aux indicateurs clés de performance ?</p> <p><b>Q.E.3c.</b> L'opérateur du contrat de gestion a-t-il fourni les formations et l'assistance technique nécessaires pour le personnel local de la SBEE.</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Données administratives</li> </ul>
<p><b>Q.E.4.</b> Quelles perceptions le gouvernement, les employés de la SBEE et autres parties prenantes ont-ils de la performance de l'opérateur du contrat de gestion ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaction du GoB et de la SBEE vis-à-vis de l'opérateur du contrat de gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthode mixte d'analyse descriptive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> <li>• Discussion de groupe</li> <li>• Enquête téléphonique ou par SMS</li> </ul>
<p><b>Q.E.5</b> Comment les producteurs d'électricité indépendants (IPP) perçoivent-ils la capacité de la SBEE à remplir ses obligations en vertu du PPP ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement du secteur privé dans l'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude descriptive qualitative au prisme de l'économie politique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> </ul>
<p><b>Q.E.6.</b> Le recouvrement des coûts et l'équilibre financier de la SBEE se sont-ils améliorés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de la SBEE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse pré-post</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données administratives</li> </ul>
<p><b>Q.E.7.</b> Dans quelle mesure les processus de facturation et de paiement de la SBEE se sont-ils améliorés du point de vue de son personnel et des abonnés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaction du personnel et des abonnés concernant la facturation et le paiement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse pré-post</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données administratives</li> <li>• Enquêtes</li> </ul>
<p><b>Q.E.8.</b> La SBEE a-t-elle amélioré son recouvrement de factures et réduit ses pertes commerciales globales ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertes commerciales</li> <li>• Taux de collecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse pré-post</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données administratives</li> </ul>
<p><b>Q.E.9.</b> Dans quelle mesure la productivité du travail a-t-elle augmenté au niveau du service public ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement dans les qualifications du personnel, le sexe, la rétention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse pré-post</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données administratives</li> </ul>

<b>Q.E.10.</b> L'assistance technique du gestionnaire du contrat plan à la SBEE a-t-elle permis d'améliorer les pratiques de maintenance ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changements dans les pratiques de maintenance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative des perceptions des parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> </ul>
<b>Q.E.11.</b> La SBEE a-t-elle la capacité de continuer à entretenir les infrastructures (à la fois financées par le MCC et non financées par le MCC) ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité technique, financière et opérationnelle de la SBEE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative de durabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> </ul>
<b>Q.E.12</b> ? De quelles autres façons les pratiques de gestion de la SBEE ont-elles changé ? Ces changements ont-ils amélioré l'efficacité des opérations de la SBEE ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité des pratiques de gestion de la SBEE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude qualitative descriptive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretien avec des informateurs clés</li> </ul>

Tableau 11 : Questions d'évaluation de l'activité « Information et Éducation du Public »

Questions d'évaluation	Résultats clés	Méthodologie	Sources des données
<b>Q.F.1.</b> Dans quelle mesure les campagnes de communication ont-elles été mises en œuvre ? Le public a-t-il compris le contenu des campagnes comme prévu ? Les perceptions du public ont-elles changé ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compréhension du public des messages et du contenu de la campagne, changement de croyances ou de perception</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative de la connaissance et perception des parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Discussion de groupe</li> </ul>

### Source d'information

Le tableau ci-dessous résume la collecte de données quantitatives prévue pour soutenir l'évaluation de la réforme des politiques et du renforcement institutionnel au Bénin. Ce tableau combine des sources de données primaires et secondaires.

Tableau 12 : Collecte des données quantitatives de l'évaluation de la réforme des politiques et du renforcement institutionnel

Nom de l'enquête	Nature de l'enquête	Définition de l'échantillon	Taille de l'échantillon	Nombre de passages	Période d'exposition (mois)	Dates prévues de la collecte des données primaires
Enquête auprès des entreprises vendant des appareils électroménagers (efficacité énergétique)	Quantitative	Entreprises	20-30	3	NA	Référence : début 2020 Intérimaire : Début 2022 Fin : fin 2023
Clients de la SBEE (téléphone)	Quantitative	Clients de la SBEE	350-385 ménages, 50-80 entreprises	2	NA	Référence : début 2020 Intérimaire : Début 2022 Fin : fin 2023
Clients de la SBEE (téléphone)	Quantitative	Employés de la SBEE	400	2	NA	Référence : début 2020 Intérimaire : Début 2022 Fin : fin 2023
Entretiens avec des informateurs clés	Qualitative	Staff du MCC/MCA	10-12	3	NA	Référence : début 2020 Intérimaire : Début 2022 Fin : fin 2023
		ABERME, clients et les représentants des associations de l'énergie	5			
		Équipe d'évaluation hors réseau de l'impact social	1			
		Représentants des IPP	5-7			
		MCC specialist en communication	1			
		Consultante du code de l'énergie	1			
		Personnel de l'ARE et donateurs de l'ARE	7-9			
		Consultant contrat-plan, personnel technique de la SBEE, représentants du ministère de l'Énergie	6-9			

Nom de l'enquête	Nature de l'enquête	Définition de l'échantillon	Taille de l'échantillon	Nombre de passages	Période d'exposition (mois)	Dates prévues de la collecte des données primaires
		Contractant de gestion, auditeur, MCA, Gouvernement du Bénin	10-12			
		Directeurs de la SBEE	5-8			
		AFD, EU	2			
		Consultant en Communication (IDEA Consult)	1			
		Bénéficiaires de l'audit EE	3-5			
Focus group de discussions	Qualitative	Femmes chefs d'entreprise, clientes de la SBEE	7-10	2	NA	Reference: début 2020 Fin: fin 2023
		Personnel de la SBEE	4-6	1	NA	Fin: fin 2023
		Campagnes Publiques et communication	7-10	3	NA	Référence : début 2020 Intérimaire : Début 2022 Fin : fin 2023

**Remarque :** Le rapport de conception d'évaluation ne précise pas la période d'exposition.

L'évaluation utilisera également des données administratives provenant notamment des sources suivantes :

- ✓ Plateforme nationale des normes EE et labellisation (Plateforme Nationale Dédiée aux Normes et de l'Étiquetage Énergétique)
- ✓ Audit EE des données de consommation
- ✓ Données de provenant de la production des IPPs
- ✓ Recettes et dépenses de la SBEE
- ✓ Conseiller transactionnel (Nodalis)
- ✓ Contrat de gestion
- ✓ Consultant en infrastructure/ Gopa
- ✓ Enfin, la collecte de données de l'évaluation comprend l'examen des documents du projet, une revue des médias et des observations directes auprès des entreprises vendant des appareils EE.

## Évaluation des Projets « Production et Distribution d'Electricité »

Cette évaluation cherche à comprendre la mesure dans laquelle les projets « Production d'Electricité » et « Distribution d'Electricité » ont atteint les résultats attendus (ainsi qu' à mettre en exergue les conséquences imprévues). Le rapport méthodologique de l'évaluation se trouve en ligne au lien suivant : <https://data.mcc.gov/Évaluations/index.php/catalog/214>

## Description de la méthodologie de l'évaluation

L'évaluateur indépendant a élaboré une méthodologie mixte pour l'évaluation des projets « Production d'Électricité » et Distribution d'Électricité afin de répondre aux questions d'évaluation. Tel que décrit dans le tableau récapitulatif ci-dessous, il est possible de répondre à un grand nombre de questions d'évaluation au moyen d'évaluations d'impact rigoureuses, tandis que d'autres seront couvertes par des évaluations de performance intégrant à la fois des données quantitatives et qualitatives. L'évaluation visera à la fois les impacts séparés des projets « Production d'Electricité » et « Distribution d'Electricité » et les impacts des deux projets combinés, sur (1) les résultats au niveau du réseau, tels que la fourniture d'énergie électrique, la fiabilité et la qualité ; et (2) les résultats pour les consommateurs d'électricité, telles que les dépenses énergétiques des entreprises et des ménages. Pour estimer les impacts sur l'offre d'électricité, sa fiabilité et sa qualité, l'évaluateur mettra en œuvre une série chronologique interrompue (ITS) pour analyser les données de fréquence obtenues par des analyseurs placés sur le réseau. Pour estimer les impacts sur les petites, moyennes, et grandes entreprises, et sur les ménages, il mettra en œuvre les analyses ITS utilisant les données de fréquence obtenues par les sondages par téléphone mobile. Il complètera ensuite ses analyses avec une évaluation de performance quantitative (analyse pré-post) utilisant des données de sondage pour étudier comment les résultats au niveau du réseau et des bénéficiaires ont évolué au fil du temps.

Tableau 13 : Questions évaluatives des projets production et distribution de l'électricité

Question d'évaluation	Résultats/thèmes clés	Méthodologie d'Évaluation	Source de données
RQ1. La conception du projet a-t-elle changé et comment le projet a-t-il été mis en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Conception du projet et modifications au fil du temps</li> <li>● Plan de mise en œuvre et modifications au fil du temps</li> <li>● Succès et défis de la mise en œuvre</li> <li>● Complémentarité des projets Production et Distribution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Évaluation de performance qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Revue des documents des projets</li> <li>● Entretiens avec les équipes de MCA-Bénin II, SBEE, Ministère de l'Énergie, et les ingénieurs des projets</li> <li>● Visites de terrain</li> </ul>
RQ2. Dans quelle mesure les projets/investissements du MCC sont-ils pérennes?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Perceptions de la pérennité</li> <li>● Maintenance des infrastructures</li> <li>● Utilisation et entretien des analyseurs réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Évaluation de performance qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Revue des documents des projets</li> <li>● Entretiens avec les équipes de MCA-Bénin II, SBEE, Ministère de l'Énergie, les ingénieurs des projets, et le Groupe des PTFs du secteur de l'énergie</li> <li>● Visites de terrain</li> </ul>
RQ3. Comment des facteurs externes ont-ils influencé la réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les importations d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Évaluation de performance qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Revue des documents des projets</li> <li>● Entretiens avec les</li> </ul>

des projets ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Achèvement de la ligne 161 kV Nord-Sud</li> <li>● Rôle de la CEB</li> <li>● Investissements du gouvernement béninois et des autres bailleurs</li> <li>● Augmentation de la demande nationale</li> </ul>		équipes de MCA-Bénin II, SBEE, Ministère de l'Énergie, les ingénieurs des projets, et le Groupe des PTFs du secteur de l'énergie
RQ4. Quel est le taux de rentabilité ex-post des investissements du MCC ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Impact sur les résultats au niveau des bénéficiaires</li> <li>● Coûts finaux des projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Analyses quantitatives d'impact</li> <li>● Évaluation de performance quantitative</li> <li>● Évaluation de performance qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mesures de fréquence au niveau du réseau de distribution</li> <li>● Enquêtes ménages et entreprises</li> <li>● Revue des documents des projets</li> </ul>
RQ5. Quelles sont les leçons apprises?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Plan de conception et de mise en œuvre, modifications, succès et défis</li> <li>● Effet sur les bénéficiaires</li> <li>● Effet sur le réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Synthèse des analyses des évaluations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Analyse des évaluations de Mathematica</li> <li>● Revue des documents de clôture du Programme</li> <li>● Entretiens avec les parties prenantes</li> </ul>
RQ6. Est-ce que le projet a diminué l'écart entre l'offre et la demande ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacité de production nationale</li> <li>● Demande nationale d'électricité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Analyses quantitatives d'impact</li> <li>● Évaluation de performance qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mesures de fréquence au niveau du réseau de distribution</li> <li>● Revue des données de la SBEE</li> </ul>
RQ7. Comment le projet a-t-il impacté la fiabilité, l'offre de l'électricité, la qualité de l'énergie électrique et les pertes techniques ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fréquence et durée des coupures</li> <li>● Mesures de la qualité de l'électricité</li> <li>● Pertes techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Analyses quantitatives d'impact</li> <li>● Évaluation de performance qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mesures de fréquence au niveau du réseau de distribution</li> <li>● Revue des données de la SBEE</li> </ul>
RQ8. Comment le temps de réponse aux problèmes techniques a-t-il évolué ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fréquence et durée des coupures ont causé des problèmes techniques</li> <li>● Temps de réponse aux appels des ménages et entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Analyses quantitatives d'impact</li> <li>● Évaluation de performance qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mesures de fréquence au niveau du réseau de distribution</li> <li>● Revue des données de la SBEE</li> <li>● Enquête auprès des entreprises</li> </ul>
RQ9. Quels sont les impacts des projets sur la performance des entreprises ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation du temps/heures exploitation/perturbations du travail</li> <li>● Sources d'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Analyses quantitatives d'impact</li> <li>● Évaluation de performance quantitative</li> </ul>	1. Enquête par téléphonie mobile à haute fréquence auprès des entreprises

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Investissement dans les équipements électriques et dégradation des matériels</li> <li>● Pertes des denrées périssables</li> <li>● Productivité/revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Évaluation de performance qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Enquête auprès des entreprises</li> <li>● Entretiens avec des entreprises</li> </ul>
RQ10. Quels sont les impacts du projet sur les revenus des ménages ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Productivité</li> <li>● Utilisation du temps</li> <li>● Sources d'énergie</li> <li>● Investissement dans les équipements électriques et dégradation des matériels</li> <li>● Pertes des produits périssables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Analyses quantitatives d'impact</li> <li>● Évaluation de performance quantitative</li> <li>● Évaluation de performance qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Enquêtes par téléphonie mobile à haute fréquence auprès des ménages <ul style="list-style-type: none"> <li>● Enquête auprès des ménages</li> <li>● Groupes de discussion avec les ménages</li> </ul> </li> </ul>
RQ11. Dans quelle mesure le rendement des services sociaux et publics (par exemple centres de santé ou écoles) ont-ils évolué après la mise en œuvre du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Heures d'exploitation</li> <li>● Utilisation des équipements électriques</li> <li>● Investissement dans les équipements électriques et dégradation des matériels</li> <li>● Perception de la fiabilité et de la qualité de l'électricité</li> <li>● Perception de l'électricité comme une contrainte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Évaluation de performance qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Entretiens avec les services publics</li> </ul>
RQ12. Quels sont les impacts des nouveaux raccordements sur les revenus des ménages et la performance des petites entreprises ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation et consommation d'électricité</li> <li>● Utilisation du temps par les enfants et les adultes au niveau des ménages</li> <li>● Emploi, activités génératrices de revenus, consommation au niveau des ménages</li> <li>● Utilisation du temps et heures d'opération/exploitation pour les entreprises</li> <li>● Investissement dans les équipements électriques</li> <li>● Productivité et revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Analyses quantitatives d'impact</li> <li>● Évaluation de performance qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Enquêtes auprès des ménages et des petites entreprises domestiques</li> <li>● Groupes de discussions avec les ménages</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Décision de se raccorder et difficultés de raccordement</li> <li>● Avantages escomptés et obtenus du raccordement</li> </ul>		
--	---	--	--

L'évaluateur indépendant Mathematica devra compléter les évaluations quantitatives d'impact et de performance avec une évaluation de performance qualitative qui comprendra une analyse de la mise en œuvre et une évaluation qualitative des résultats. Cette évaluation exploitera les données issues des revues documentaires, des entretiens, des groupes de discussions pour établir des constats sur la mise en œuvre et la pérennité des projets Production et Distribution d'Electricité. Elle fournira également des informations complémentaires nécessaires pour mieux interpréter les constats sur les résultats au niveau des bénéficiaires.

Tableau 14 : Sources de collecte de données primaires

Survey Name Dénomination de l'Enquête	Quantitative ou Qualitative	Echantillonnage	Taille d'Echantillon	Nombre de Séries	Période d'Exposition (mois)	Dates Prévues pour la collecte de Données Primaires
Données des analyseurs de réseau	Quantitative	Départs et Arrivées des lignes de distribution	80	Continue	A déterminer	2018-2022
Données des compteurs communicants	Quantitative	Abonnés résidentiels, Basse Tension (BT)	290	Continue	A déterminer	
		Abonnés Basse Tension, (BT)	145		A déterminer	
		Abonnés Moyenne Tension (MT)	45		A déterminer	
Enquêtes par téléphonie mobile.	Quantitative	Ménages et entreprises raccordés au réseau	1 150 entreprises électrifiées (750 petites, et 400 moyennes et grandes) 1 500 ménages électrifiés	Tous les quatre mois	A déterminer	2018-2021
Enquêtes pré-post auprès des entreprises et des ménages	Quantitative	Ménages et entreprises raccordés au réseau	300 petites entreprises et 300 ménages	3		Référence (2019) Intérimaire (2020-2021) Final (2020-2023)
Collecte de données administratives par la SBEE	Quantitative	Ménages dans les groupes de traitement et témoins de l'activité de raccordement de Cotonou	A déterminer	Mensuel	Six mois	A déterminer
Interviews	Qualitative	MCA-Benin and MCC staff MCA-Bénin II et personnel de MCC	4-8	3	Données de référence (pré-intervention) Intérim (2-3ans d'exposition) Final (3-5 d'exposition)	Référence (2018) Intérimaire (2024) Final (2026)
		Direction et personnel technique de la SBEE, DGE et ARE	8-10	3		
		Responsables de communautés locales, autorités locales et/ou représentants des associations du secteur de l'énergie électrique	8-12	3		

		Propriétaires/Patrons (hommes ou femmes), gestionnaires, et représentants de petites, moyennes et grandes entreprises	12-15	3		
		Directeur et gestionnaires d'écoles, de cliniques et autres institutions publiques	8-12	3		
		Travailleurs de ligne SBEE et service clientèle	4-6	3		
		Ingénieurs et entrepreneurs des agences d'exécution	4-6	3		
Focus group	Qualitative	Principaux membres (hommes et femmes) des ménages	8-12	3		

## Évaluation du Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau »

MCC a recruté le Cabinet Social Impact en Septembre 2018 pour évaluer le projet « Accès à l'électricité Hors-Réseau ». Une première version du rapport méthodologique a été validée en mars 2019 et est accessible au lien suivant : <https://data.mcc.gov/Évaluations/index.php/catalog/241>. En concertation avec le MCC, le MCA-Bénin II, et les parties prenantes, l'évaluateur indépendant va réviser le rapport méthodologique pour prendre en compte les informations sur les projets qui seront retenus dans le cadre du deuxième appel à propositions.

### Description de la méthodologie de l'évaluation

L'évaluation du Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau » comportera deux volets principaux. Le premier d'entre eux est une évaluation plus qualitative de la performance de l'activité Environnement favorable et du fonctionnement du mécanisme de subvention OCEF (en tant que subvention ou mécanisme, plutôt que d'examiner les résultats des subventions individuelles). Le deuxième volet sera une évaluation d'impact plus quantitative centrée sur une collecte de subventions. Les questions guidant ces deux évaluations ont été révisées au cours de la phase de démarrage grâce à des discussions avec le MCC, le MCA et d'autres parties prenantes.

### Environnement propice à l'électricité hors-réseau et mécanisme de subvention de l'OCEF

Tableau 15 : Questions évaluatives de l'environnement propice à l'électricité hors-réseau et mécanisme de subvention de l'OCEF

Question d'évaluation	Résultats/Thèmes clés	Méthodologie	Source de données
1. <b>Q1.</b> Le mécanisme de subvention de l'OCEF a-t-il été conçu et mis en œuvre de manière à encourager des propositions et des projets de haute qualité ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fidélité de mise en œuvre</li> <li>• Pertinence de la conception</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretien avec les informateurs clés</li> <li>• Enquêtes auprès des soumissionnaires</li> </ul>
2. <b>Q2.</b> Dans quelle mesure le cadre réglementaire de l'énergie hors réseau a-t-il été mis en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fidélité de mise en œuvre</li> <li>• Pertinence de la capacité des parties prenantes dans la mise en œuvre de leurs rôles</li> <li>• Perception du niveau du cadre de mise en œuvre entre les entreprises et le secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretien avec les informateurs clés</li> <li>• Enquêtes auprès des soumissionnaires</li> </ul>
<b>Q3.</b> Dans quelle mesure le Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau » a-t-il encouragé des investissements complémentaires dans le secteur au Bénin ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'investissement dans le secteur hors réseau</li> <li>• Perception du rôle du projet pour encourager cet investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche qualitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretien avec les informateurs clés</li> <li>• Enquêtes auprès des soumissionnaires</li> </ul>

Tableau 16: Questions d'évaluation de l'investissement dans l'Accès à l'Electricité Hors Réseau

Question d'évaluation	Résultats/Thèmes clés	Méthodologie	Source de données
<b>Q1.</b> Quel a été l'impact des investissements sur les bénéficiaires finaux ? Spécifiquement ont-ils permis :			
<b>A)</b> ? l'augmentation de l'accès à l'électricité et celle de sa consommation ? l'état de la connexion et la consommation ont-ils été durables dans le temps ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouveaux raccordements, par technologie (y compris capacité de production et de (<b>Idem</b>)stockage) ; connexions de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données sur les bénéficiaires (et sondage auprès des candidats) ; audits terrain par ingénieur</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'électricité (kWh-heure/connexion-mois) dans le temps, si mesurée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données sur les bénéficiaires</li> <li>• Enquête ménages et entreprises</li> </ul>
<b>B)</b> La réduction des dépenses énergétiques ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de raccordement (CFA/raccordement) ; dépenses (CFA/mois de connexion) ; taux de défaut sur les contrats dans le temps (%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données sur les bénéficiaires (et sondage auprès des candidats) ;</li> <li>• Enquête ménages et entreprises</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres coûts liés au carburant et à l'énergie (équipement, batterie, temps de collecte) (CFA/mois)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête ménages et entreprises</li> </ul>
<b>C)</b> L'augmentation de la possession d'appareils électroménagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat (0/1) et dépenses (CFA) pour les appareils promotionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données sur les bénéficiaires, si applicable</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriété et utilisation (fréquence/durée) des appareils et machines, calendrier des achats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête ménages et entreprises</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à différents services énergétiques modernes (par exemple, éclairage, réfrigération)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête ménages et entreprises</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surplus du consommateur provenant de la possession d'appareils électroménagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'im-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête ménages</li> </ul>

Question d'évaluation	Résultats/Thèmes clés	Méthodologie	Source de données
		pact des différences dans les différences	
<b>D)</b> L'augmentation des heures d'opération et de couverture des entreprises et des services publics ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Heures d'ouverture des services publics / commerces (heures/semaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes auprès de la communauté et des entreprises</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des services publics par les ménages (0/1) et fréquence d'utilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête ménages</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perceptions de la qualité des services publics locaux et des offres commerciales (échelle de Likert)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête auprès des ménages et de la communauté</li> </ul>
<b>E)</b> L'augmentation des recettes, du revenu net, de la consommation de biens périssables, et/ou de la productivité ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gains de temps (heures/semaine) et changements dans la répartition du temps et le calendrier entre les activités, en particulier pour une utilisation productive (par exemple, études, travail rémunéré, travail domestique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête ménages</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incidence des maladies liées à la pollution de l'air (cas/ménage ; rappel de 7 jours) et dépenses (CFA/ménage-mois)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête ménages</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chiffre d'affaires et/ou résultat net (CFA/mois)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête ménages et entreprises</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenu et/ou revenu net (CFA/mois) Économies hors carburant (CFA/mois)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête ménages et entreprises</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur des denrées périssables perdues (CFA/mois)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête ménages et entreprises</li> </ul>

Question d'évaluation	Résultats/Thèmes clés	Méthodologie	Source de données
		l'impact des différences dans les différences	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et types d'entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données sur les bénéficiaires ;</li> <li>• Enquêtes communautaires</li> </ul>
<b>Q2.</b> Quelle était la répartition de ces impacts ? Les impacts susmentionnés étaient-ils répartis différemment entre les sous-groupes clés de la population, à savoir le sexe, l'âge ou les groupes de revenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les mesures ci-dessus, ventilées par sexe (homme/femme), groupe d'âge (&lt;18 ans ; 18-30 ; &gt;30 ans), niveau d'éducation (aucun, primaire uniquement, secondaire ou supérieur) et revenu (état de pauvreté) ou profession (chômeur, agricole ou non agricole)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sources énumérées ci-dessus pour tous les résultats</li> </ul>
<b>Q3.</b> Comment les impacts ont-ils varié selon la période d'exécution du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les mesures ci-dessus, analysées à l'aide d'un modèle économétrique qui tient compte de la durée d'exposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sources énumérées ci-dessus pour tous les résultats</li> </ul>
<b>Q4.</b> Quels facteurs – contextuels liés aux caractéristiques du ménage, au ciblage, au modèle commercial, ou autres - entraînent-ils ou entravent-ils l'adoption de nouveaux branchements, équipements électriques, et services énergétiques associés à l'énergie hors réseau ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les résultats sous les questions d'évaluation 1a-c, mais en particulier l'adoption des connexions et des appareils/services énergétiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sources énumérées ci-dessus pour tous les résultats 1a-c</li> </ul>
<b>Q5.</b> Par quels mécanismes la production de revenus et la productivité ont-elles augmenté ? Autrement dit, pour quels types d'activités génératrices de revenu ou d'entreprise, l'énergie a-t-elle stimulé l'investissement et la croissance ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les résultats sous 1d-e, désagrégés par type d'entreprise/service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Idem aux sources ci-dessus au niveau de 1d-e</li> </ul>
<b>Q6.</b> - Les investissements de la Facilité d'énergie propre hors-réseau peuvent-elles être considérées comme rentables économiquement par rapport aux sources alternatives d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valuation of impact measures (demand; valuation of public services)</li> <li>• Valorisation des mesures d'impact (demande ; valorisation des services publics)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de l'impact des différences dans les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête ménages et entreprises</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût des interventions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appariement quantitatif avec évaluation de</li> </ul>	Données sur les bénéficiaires (et sondage auprès

Question d'évaluation	Résultats/Thèmes clés	Méthodologie	Source de données
		l'impact des différences dans les différences	des promoteurs des projets)

Source d'information

Tableau 17 : Collecte de données primaires

Nom de l'enquête	Quantitatif ou qualitatif	Définition de l'échantillon	Taille de l'échantillon	Nombre de tours	Période d'exposition (mois)	Dates prévues de la collecte des données primaires <sup>13</sup>
Enquêtes auprès des soumissionnaires	Quantitatif	Entreprises énergétiques hors réseau du secteur privé	60	3	36	1er tour : avril 2019 (appel 1) ; Décembre 2019 (Appel 2) Tour 2 : Début 2021 Tour 3 : avril 2022 (appel 1); Décembre 2022 (Appel 2)
Données de rapport des subventionnés	Quantitatif	subventionnés	20	En cours	36	Tout au long de l'évaluation
Enquête auprès des bénéficiaires	Quantitatif	Ménages	4224 au début; 2112 au suivi	2	36	Tour 1 : Base de référence glissante, commençant en avril 2019 (appel 1)/décembre 2019 (appel 2) Round 2 : Mois équivalent à la référence, en 2022
		Villages, Entreprises	600-1200			
		Communautés	60-120			
Interviewés	Qualitatif	Personnel du MCC	5	2	36	Tour 1 : Référence ou résultats immédiats pour certaines questions Tour 2: Environ 3 ans
		Personnel du MCA Bénin	3			
		Acteurs de mise en œuvre	3			
		Secteur Privé	10			
		Gouvernement du Bénin	6			
		Autres donateurs	5			

<sup>13</sup> À changer dans le rapport de conception d'évaluation modifié.

## Activités ou Sous-Activités sans Évaluation

L'activité du Women's Economic Empowerment (WEE) ne sera pas évaluée.

## MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU S & E

### Responsabilités

L'équipe de la DESE du MCA-Bénin II est composée d'un Directeur qui aura la responsabilité principale de diriger et de gérer toutes les activités de S & E et d'Analyse Économique ; et de deux spécialistes chargés de l'appuyer dans l'exécution de ces activités. L'équipe de la DESE devra réaliser les activités suivantes, ou fera recruter des consultants à cet effet :

- Veiller à la mise en œuvre directe de toutes les activités prévues dans le Plan de S & E et s'assurer que toutes les exigences du Plan de S & E sont respectées par MCA-Bénin II ;
- En tant que responsable de la gestion axée sur les résultats, l'équipe de S & E prendra des mesures pour promouvoir une culture axée sur les résultats au sein de MCA-Bénin II et de ses structures partenaires : A cet effet, l'équipe du S & E devra s'assurer que la Coordination Nationale et les équipes de projet exploitent effectivement les informations et les données du S & E pour améliorer les performances du Programme.
- Veiller à l'actualisation régulière du Plan de S & E au fur à mesure de l'évolution qualitative des informations et des données.
- Superviser le développement et l'exécution d'un système de S & E (y compris des systèmes de collecte de données, d'analyse des données et de rapportage) intégré au système d'information de gestion de MCC (MIS) ;
- Élaborer et documenter les politiques, procédures et processus de S & E dans un document d'orientation à l'usage des membres du personnel de MCA-Bénin II et des équipes de projets ;
- Vulgariser le Plan de S & E et en expliquer le système à toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du Programme, en particulier les chefs de projet afin de garantir une compréhension commune par tous. A cet effet, il serait possible d'organiser des séances d'orientation et de renforcement des capacités abordant les questions telles que :
  - la définition des indicateurs, des méthodes de collecte de données et la durée/fréquence de la collecte et du rapportage ;
  - le contrôle de qualité des données et procédures de vérification, et
  - l'élaboration des questions d'évaluation d'impact et la méthodologie.
- Concevoir et utiliser un système de documentation permettant de garantir que les actions, processus et livrables clés de S & E sont systématiquement enregistrés. Une telle conception pourrait, soit s'intégrer dans le système d'information de S & E, ou être réalisée de manière indépendante. La documentation peut englober les éléments suivants :
  - Indicateurs et preuves matérielles pour les valeurs déclarées
  - Versions du Plan de S & E
  - Manuels et modèles d'élaboration de rapports
  - Principaux livrables de S & E, y compris les termes de référence, les contrats/accords, les instruments de collecte de données, les rapports/analyses, etc.;
- Développer et mettre en œuvre, en collaboration avec la Direction de la Communication, les Départements de la Performance Environnementale et Sociale (ESP), et du Genre et de l'Inclusion sociale (GSI), une approche systématique de dissémination des résultats qui se fonde sur les données du tableau de suivi des indicateurs ;
- Organiser et superviser périodiquement, les revues de qualité des données réalisées par les Consultants indépendants afin d'évaluer la qualité des données transmises MCA-Bénin II ;

- Participer au suivi des projets du Programme par des visites de terrain, la revue des rapports sur les projets, l'évaluation de la performance et d'analyse d'autres données ;
- Mettre à jour périodiquement le plan de travail de S & E ;
- Gérer de façon efficiente le budget du S & E ;
- Contribuer à l'élaboration de la stratégie d'évaluation ;
- Travailler en collaboration avec l'équipe de passation des marchés pour préparer les termes de référence et participer à l'évaluation des propositions dans le cadre de certains processus de passation de marchés ;
- Assumer la responsabilité de la gestion efficace des contrats liés aux activités de suivi et d'évaluation découlant du Manuel de gestion de l'administration des contrats (CMM) du MCA-Bénin II ;
- Veiller à ce que les mécanismes de collecte de données soient conçus pour collecter des données désagrégées par sexe et suivant d'autres dimensions de l'inclusion sociale, s'il y a lieu et dans la mesure du possible, et s'assurer que la désagrégation des résultats est adéquate ; et
- S'assurer que les activités de collecte, de stockage et de dissémination des données respectent les normes de protection de la confidentialité des informations personnelles identifiables des personnes interrogées. Cela peut nécessiter :
  - l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP) et du VISA du Conseil National de la Statistique pour la collecte des données;
  - l'utilisation de serrures et d'armoires à clé pour les dossiers papier,
  - l'utilisation de systèmes sécurisés de transfert de fichiers,
  - le cryptage des fichiers de données,
  - l'emploi de mots de passe pour la protection et le cryptage des données,
  - l'exigence de faire signer des documents de reconnaissance des rôles et des responsabilités,
  - l'exigence de faire signer des accords de confidentialité aux parties prenantes concernées, et.
  - l'intégration des normes de protection des données dans les procédures de gestion des dossiers ou au besoin, élaborer des procédures de gestion des dossiers incluant de telles normes.

Le Directeur de l'Economie et du S & E fera partie de la Coordination Nationale de MCA-Bénin II composée du Coordonnateur National, des Chefs de Projet et de Département et d'autres Directeurs. La collaboration avec la Direction de Passation des Marchés sera très importante en vue de l'élaboration rapide des termes de référence et le lancement à bonne date du processus de passation des marchés relatifs au S & E. Le DESE devra par ailleurs s'assurer que les autres contrats liés à la mise en œuvre du Programme contiennent des dispositions en matière de transmission de données.

Il sera nécessaire que la Direction de l'Economie et du Suivi-Évaluation organise conjointement avec la Direction de la Communication et des Relations Publiques, des séminaires et des ateliers techniques d'élaboration et de dissémination des rapports de S & E.

Afin de préparer le suivi post-Compact par le Gouvernement, le DESE du MCA-Bénin II doit identifier au cours de la mise en œuvre du Programme (en Année 3), un point focal pour les besoins de MCC. Il devra travailler avec ce Point focal sur la compréhension du Programme et la maîtrise des processus de S & E. Le Point focal doit faire partie de la structure publique devant se charger de poursuivre les activités de S & E des investissements et projets après la clôture du Programme. La Direction de l'Economie et du Suivi-Évaluation doit également identifier l'équipe qui sera responsable de la revue des rapports d'évaluation post-Compact (par exemple, les chefs de projet) afin de garantir que les parties prenantes concernées procèdent convenablement à l'examen desdits rapports et émettent des commentaires et observations pertinentes avant leur finalisation.

# **Systeme de Gestion des Données pour le Suivi et l'Évaluation**

Tous les Programmes MCA doivent utiliser le système de gestion des informations (SIG) de MCC pour soumettre le narratif du Plan Financier et de la Demande de Décaissement (y compris le tableau de suivi des indicateurs). En outre, un Programme MCA peut décider de développer son propre SIG pour les activités de S & E et la collecte des données auprès des Agences de mise en œuvre. Toutefois, tout développement de SIG doit se faire en parfaite coordination avec les initiatives provenant de MCC et du MCA.

## **Revue et Révision du Plan de S & E**

Le plan de S & E est un document dynamique qui évolue en s'adaptant aux changements dans les activités du Programme ainsi qu'aux améliorations dans le suivi des performances et des indicateurs. Au quatrième trimestre de chaque année du Programme, ou au besoin, le Directeur de l'Economie et du S & E de MCA-Bénin II et les équipes de S & E de MCC évalueront le niveau de réalisation des objectifs du Plan de S & E. Cette évaluation vise à s'assurer que le Plan de S & E mesure avec précision la performance du Programme et fournit des informations essentielles sur la nécessité d'ajuster l'implémentation des activités. De manière spécifique, la revue permet de :

- s'assurer que le Plan de S & E reflète l'évolution normale par rapport à l'atteinte des résultats attendus du Programme ;
- Vérifier la précision et l'exactitude dans la définition des indicateurs ;
- Vérifier si les indicateurs de S & E reflètent fidèlement les performances du Programme ;
- Mettre à jour les cibles/objectifs liés aux indicateurs tel qu'énoncé dans la Politique de MCC en matière de S & E ; et
- Compléter des indicateurs, au besoin, pour suivre les résultats jusqu'alors non mesurés.

Le plan de S & E sera révisé par MCA-Bénin II, avec l'accord de l'équipe du S & E de MCC, lorsque des besoins de modification auraient été identifiés au cours de sa revue. Le processus de révision et d'approbation suivra les directives décrites dans la politique de S & E de MCC.

## **IV.4 Budget du S & E**

Le budget alloué à la mise en œuvre des activités de S & E pour les cinq années du Programme s'élève à 5,25 millions \$ US. Le budget a été réduit à \$3,040,277 en avril 2020 et a été augmenté légèrement à \$3,890,277 en août 2021 pour tenir compte du prolongement de la durée du Compact d'une année. Il n'inclut pas les dépenses liées au personnel de S & E de MCA-Bénin II dont les salaires et les visites de terrain sont pris en compte dans le budget de l'Administration du Programme. Aucun dépassement budgétaire n'est autorisé sur le montant alloué pour la durée du Programme. Toutefois, des réallocations entre les lignes budgétaires peuvent être effectuées en fonction des conclusions issues des revues du Plan de S & E ou, au besoin, sur une base trimestrielle.

Les ressources pour la réalisation des enquêtes sont allouées par le MCA-Bénin II à partir des fonds du Compact, la conception et l'analyse de l'évaluation doivent être financées directement par le MCC. Le budget estimé des évaluations indépendantes commanditées par le MCC est de 7 millions de dollars, y compris les coûts de collecte des données.

Tableau 18 : Budget du Suivi et Évaluation en dollars US

Budget du Suivi et Évaluation	CIF	Compact	Total (2017)	Total (2020)	Total (2021)
Planification		250 000	250 000		
Formations en S & E		370 000	370 000		
Suivi des indicateurs de Performance : collecte, compilation et Analyse des données	350 000	450 000	800 000		
Études et Enquêtes de S & E		3 390 000	3 390 000		
Communications		250 000	250 000		
Divers		190 000	190 000		
<b>Total</b>	<b>350 000</b>	<b>4 900 000</b>	<b>5 250 000</b>	<b>3 040 277</b>	<b>3 890 277</b>

## Points Focaux du S & E

Les Entités de mise en œuvre chargées de fournir des données au MCA-Bénin II désigneront des points focaux de S & E pour participer aux activités de S & E. Ces points focaux proviendront des institutions suivantes :

- Entités de mise en œuvre
  - ✓ SBEE (Service Commercial, Production, Distribution et Etudes et Développement),
  - ✓ Agence Béninoise pour l'Électrification Rurale et la Maîtrise d'Énergie (ABERME),
  - ✓ Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE).
- Organisations non-gouvernementales
  - ✓ Ligue pour la défense des consommateurs au Bénin ;
  - ✓ Association Interprofessionnelle des Spécialistes des Énergies Renouvelables (AISER Bénin) ;
  - ✓ Programme pour l'Entreprenariat Féminin en Afrique (AWEP) ;
  - ✓ Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB) ;
  - ✓ Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).
- Secteur privé
  - ✓ Conseil des Investisseurs Privés du Bénin (CIPB);
  - ✓ Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB);
  - ✓ Conseil National du Patronat.
- Secteur public
  - ✓ Direction Générale des Ressources Énergétiques, Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du Ministère de l'Énergie
  - ✓ Service des Statistiques / DPP. Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.
- Ministères transversaux
  - ✓ Direction Générale de l'Économie (DGE) au Ministère de l'Économie et des Finances ;
  - ✓ Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics (DGPSIP) au Ministère du Plan et du Développement ;
  - ✓ Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSTaD)

# ANNEXE I : Tableau de présentation des Indicateurs

PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »										
<b>ARE</b> : Autorité de Régulation de l'Électricité ; <b>SBEE</b> : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; <b>MHI</b> : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; <b>KPI</b> : Indicateurs Clés de Performance ; <b>IPP</b> : Producteurs Indépendants d'Électricité. <b>DGRE</b> : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; <b>DAF</b> : Direction Administrative et Financière ; <b>BT</b> : Basse Tension ; <b>MT</b> : Moyenne Tension ; <b>N/A</b> : Non Applicable. <b>P<sub>i</sub></b> : Indicateur commun.										
Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
<b>Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel (A l'échelle du projet)</b>										
Augmentation des ressources pour la maintenance de la SBEE et les nouveaux investissements en capital		Résultat	Investissements de la SBEE dans les nouvelles infrastructures	Montant total investi par la SBEE dans les infrastructures sur fonds propres	Franc CFA	Aucune	DAF/SBEE	SBEE	Annuelle	Aucune
		Résultat	Investissements de la SBEE dans la maintenance des infrastructures	Montant total investi par la SBEE dans la maintenance des infrastructures	Franc CFA	Aucune	DAF/SBEE	SBEE	Annuelle	Aucune
<b>Appui à la réforme des Politiques, de la Régulation et des Institutions</b>										
Accroissement de l'adoption des Appareils d'Efficacité Énergétique		Résultat	Taux d'adoption des appareils économes en énergie	Proportion des consommateurs (Ménages et Entreprises) qui sont prêts à payer pour au moins un appareil économe en énergie.	Pourcentage	Catégories des consommateurs (Ménages, Entreprises, Entités publiques); Sexe (Féminin, Masculin); et Type d'entreprise (Formelle; Informelle).	Enquêtes	DESE/MCA-Bénin II	Autres	Cette enquête se tiendra deux fois sur la durée du Compact. L'échantillon retenu se compose des ménages et des entreprises. Le taux d'adoption global est la moyenne pondérée des taux d'adoption moyen par les ménages et les entreprises.
		Résultat	Montant investi dans les mesures d'efficacité énergétique	Montant investi dans les mesures d'efficacité énergétique par les Entités publiques et les entreprises industrielles bénéficiant d'audits d'efficacité énergétique financés par le MCA-Bénin II	Franc CFA	Sources de financement (MCA-Bénin II ; Autres sources)	Entités bénéficiaires	MCA-Bénin II	Annuelle	Cibles annuelles à produire par les entreprises industrielles ayant bénéficié des audits d'Efficacité Énergétique.

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable.  
**P<sub>i</sub>** : Indicateur commun.

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
Augmentation de la production nationale en énergie électrique		Résultat	Production totale d'énergie électrique	Production combinée d'électricité à partir des projets existants et de nouveaux projets au Bénin	Mégawatt heures	Sources d'énergie renouvelable (PV ; Hydro ; Thermal)	Fiche de collecte des données de la DGRE	DGRE	Annuelle	Cet indicateur prend en compte toutes les sources de production d'électricité quels que soient les sources de financements
Augmentation des Investissements privés dans la Production d'énergie électrique		Résultat	Montant investi dans les projets IPP	Montant total de la dette et des capitaux propres fournis pour les projets IPP	Dollars US	Aucune	ARE	ARE	Annuelle	Aucune
Amélioration du recouvrement des coûts au profit de la SBEE	P-24	Résultat	Ratio de couverture des charges d'exploitation	Total des montants recouverts par la SBEE au cours d'une période donnée divisé par le total des charges d'exploitation plus l'amortissement.	Pourcentage	Aucune	Fiche trimestrielle de collecte des données de la SBEE	SBEE	Trimestrielle	Aucune
	P-24.1	Résultat	Montant total recouvert	Le total des montants recouverts par la SBEE au cours d'une période donnée	Dollars US					
	P-24.2	Résultat	Charges d'exploitation	Le total des charges d'exploitation plus l'amortissement au cours d'une période donnée	Dollars US					
Les tarifs reflètent les coûts		Résultat	Régime tarifaire reflétant les coûts	Tarif moyen par kilowattheure / Revenu moyen requis par kilowattheure d'électricité fournie aux clients	Pourcentage	Catégories des clients (Post-paiement BT, Post-paiement MT, Pré-paiement BT)	SBEE	ARE	Annuelle	Aucune

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable.  
**P<sub>i</sub>** : Indicateur commun.

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
		Résultat	Coût moyen par kWh produit	Coût moyen par kWh fourni	Franc CFA	Catégories des clients (Post-paiement BT, Post-paiement MT, Pré-paiement BT)	Rapport trimestriel de MHI/Gd'Or et Système de prépaiement	SBEE/Direction Commerciale et de la Clientèle	Trimestrielle	Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE
		Résultat	Coût moyen du kWh facturé	Coût moyen par kWh facturé	Franc CFA	Catégories des clients (Post-paiement BT, Post-paiement MT, Pré-paiement BT)	Rapport trimestriel de MHI/Gd'Or et Système de prépaiement	SBEE/Direction Commerciale et de la Clientèle	Trimestrielle	Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE
L'ARE approuve des tarifs reflétant les coûts		Résultat	Approbation du régime tarifaire reflétant les coûts	Date d'approbation par l'ARE du régime tarifaire	Date	N/A	Avis de l'ARE	ARE	Autres	Aucune
La SBEE soumet une proposition de tarif reflétant les coûts		Produit	Proposition du régime tarifaire reflétant les coûts par la SBEE	Date à laquelle la SBEE soumet à l'ARE une demande d'ajustement tarifaire reflétant les coûts	Date	N/A	Proposition de tarif reflétant les coûts par la SBEE	SBEE	Autres	Aucune
L'ARE a une autonomie financière et opérationnelle dans la prise de décision		Résultat	Autonomie financière de l'ARE	Montant des recettes de l'ARE provenant des redevances (0,5% des recettes de la SBEE) et des frais d'examen de dossier divisé par le budget total (sommes des redevances, des frais d'examen et du budget alloué par l'Etat)	Pourcentage	N/A	Plan triennal d'investissement et de financement de l'ARE 2019-2021	ARE	Annuelle	Aucune

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable. **P<sub>i</sub>** : Indicateur commun.

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
L'ARE est pleinement opérationnelle		Produit	Pourcentage de postes pourvus à l'ARE	Nombre de postes pourvus divisé par le nombre de postes prévus dans l'organigramme de l'ARE	Pourcentage	N/A	Plan triennal d'investissement et de financement de l'ARE 2019-2021	ARE	Annuelle	Aucune
Indépendance de l'ARE renforcée		Produit	Construction et mis en service du siège de l'ARE	Date à laquelle le siège de l'ARE est construit et l'équipement informatique et bureautique est installé	Date	N/A	Rapport de réception des bâtiments et équipements	MCA	Une fois	Aucune
L'ARE est pleinement opérationnelle		Résultat	Nombre d'avis émis par l'ARE au cours d'une année	Nombre d'avis émis par l'ARE au cours d'une année	Nombre	N/A	Site Web de l'ARE	ARE	Annuelle	Aucune
L'ARE est pleinement opérationnelle		Produit	Formation du staff de l'ARE sur le régime tarifaire	Nombre d'agents de l'ARE ayant suivi au moins une session de formation sur le régime tarifaire	Nombre	N/A	Fiche de collecte des données de l'ARE	ARE	Annuelle	Aucune
Les entités du Gouvernement adopteront des politiques et des actions pour améliorer l'efficacité énergétique		Résultat	Normes d'efficacité énergétique formulées et appliquées	Date d'adoption des normes d'efficacité énergétique par le gouvernement du Bénin.	Date	Aucune	Décret d'adoption des normes d'efficacité énergétique et d'application	DGRE	Une fois	Aucune
Les entités du Gouvernement adopteront des politiques et des actions pour améliorer l'efficacité énergétique		Résultat	Labels d'efficacité énergétique adoptés	Nombre de labels d'efficacité énergétique adopté par le Gouvernement du Bénin	Nombre	N/A	Décret d'adoption des labels d'efficacité énergétique	DGRE	Annuelle	Aucune

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable.  
**P<sub>i</sub>** : Indicateur commun.

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
Évaluation des besoins et opportunités actuels des structures publiques, commerciales et industrielles en matériels efficaces énergétiquement		Produit	Nombre d'entités publiques et d'entreprises industrielles auditées grâce au financement du MCA-Bénin II	Nombre d'entités publiques et d'entreprises industrielles auditées grâce au financement du MCA-Bénin II	Nombre	Types d'entités (Entreprises industrielles ; Entités publiques)	Rapport de SGS Sénégal SA	Groupement SGS Sénégal SA	Une fois	Aucune
Capacité de production des projets IPP soutenus par les fonds MCC ayant atteint le bouclage financier.		Résultat	Bouclage financier	Nombre de MW à installer par les projets IPP soutenus par les fonds MCC et pour lesquels tous les différents contrats sont signés et le bouclage financier est réalisé pour le démarrage des activités.	MW	Aucune	Accords de projet et de financement signés	Ministère de l'Énergie ARE	Annuelle	La définition du bouclage financier est fournie par le Public Private Partnership Knowledge Lab (Laboratoire de connaissances en partenariat public-privé). Le bouclage financier correspond à un indicateur Power Africa
Les centrales solaires des IPP sont construites et fonctionnelles		Résultat	Capacité installée par les IPP	MW totaux installés par les IPP	Mégawatt	Sources de financement (MCA-Bénin II ; Autres sources)	Fiche de collecte de données de l'ARE	ARE	Annuelle	L'équipe de S&E essaiera de trouver des sources alternatives si ARE n'est pas en mesure de fournir ces informations
		Résultat	Production totale d'électricité par les IPP	Mégawattheures totaux générés au cours d'une année civile à partir des nouveaux IPP dans le cadre de la sous-activité IPP du Compact	Mégawatt heures	Aucune	Fiche de collecte de données de l'ARE	ARE	Annuelle	Aucune

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable.  
**P<sub>i</sub>** : Indicateur commun.

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
Code pour le réseau électrique basse et moyenne tension développé		Produit	Développement du code de l'électricité	Date à laquelle l'ARE approuve les codes de réseau moyenne et basse tension	Date	Aucune	Avis officiel d'approbation de l'ARE	ARE	Une fois	Le développement du code de réseau n'a pas été initialement prévu dans le Compact, mais s'est avéré nécessaire pour la sous-activité IPP
Révision du Code Bénin-Togolais de l'Electricité.		Produit	Mise à jour code de l'électricité	Date d'approbation du Code mis à jour par les deux gouvernements (Bénin et Togo)	Date	Aucune	Ministère de l'Energie	DGRE	Une fois	Aucune
Mise en œuvre du Schéma Directeur		Produit	Schéma directeur adopté	Date d'adoption du schéma directeur du sous-secteur de l'énergie par le gouvernement	Date	Aucune	Ministère de l'Energie	DGRE	Une fois	Aucune
Accords/conventions d'achat vente d'énergie électrique signés avec des entreprises suite à l'approbation de l'ARE		Résultat	Accords/conventions d'achat vente d'énergie électrique signé	Nombre de PPA signés et approuvés par ARE avec le soutien de MCC	Nombre	Aucune	ARE	ARE	Annuelle	Selon ARE Transcoope Energy Ltd, Paras Energy et Volta River Authority ont signé en 2020 et en perspective nous avons GREAN Yellow et Egnong qui signeront au plus tard en 2023
Le Gouvernement du Bénin approuve le cadre institutionnel régissant les IPP		Résultat	Approbation du cadre institutionnel des IPP	Date d'approbation du cadre institutionnel des IPP	Date	Aucune	ARE	DGRE	Une fois	Aucune

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Energétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable.  
**P<sub>i</sub>** : Indicateur commun.

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
Le Gouvernement du Bénin adopte la politique et le plan tarifaire		Résultat	Approbation de la politique tarifaire et du plan tarifaire par le gouvernement	Date d'approbation de la politique tarifaire et du plan tarifaire par le gouvernement	Date	Aucune	ARE, Ministère de l'Energie	Ministère de l'Energie	Une fois	Aucune
		Processus	Validation et adoption du rapport d'étude tarifaire	Date d'adoption du rapport final de l'étude tarifaire	Date	N/A	MCA-Bénin II	MCA-Bénin II	Une fois	Aucune
<b>Renforcement des capacités de la SBEE</b>										
Qualité de service d'électricité pour les consommateurs est améliorée durablement		Résultat	Continuité du service (hors cause extérieure)	(Nombre de minutes dans une année) x (Énergie non distribuée) / (Énergie totale livrée au réseau)	Minutes	Aucune	SYSTÈME : collecte d'informations liées à l'énergie livrée au réseau ; MANUEL : calcul de l'énergie non distribuée	SBEE/Direction Technique	Trimestrielle	Indicateur utilisé pour le calcul de la compensation variable Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE
Arriérés nets de l'État envers la SBEE réduits		Résultat	Arriérés nets de l'État envers la SBEE	Montant de la dette du gouvernement du Bénin envers la SBEE	Franc CFA	Aucune	Rapport de paiement des arriérés	MCA-Bénin II	Trimestrielle	Identifier les données brutes qui entrent dans le calcul de l'indicateur (dette et créance pour dégager le solde). Cet indicateur examine uniquement la dette du Gouvernement envers la SBEE, et non la dette de la SBEE envers la CEB et le Gouvernement.

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable.  
**P<sub>i</sub>** : Indicateur commun.

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
Renforcement des compétences des employés de la SBEE		Résultat	Heures de formation par employé	Nombre d'heures de formation dispensées par groupe x Nombre de participants à la formation / Nombre total de personnel SBEE	Heures	Sexe (Féminin ; Masculin)	Rapport trimestriel de MHI	SBEE/RH/Audit	Trimestrielle	Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE
Amélioration du taux de recouvrement		Résultat	Taux de recouvrement par session de facturation (mois M) et par catégorie d'abonnés à date M+6	Montant total recouvré au mois M+6 / Montant total des factures du mois M et des créances sur 6 mois.	Pourcentage	Catégories des consommateurs (BT, MT) ; Entités publiques	Rapport trimestriel de MHI/Gd'Or et Système de prépaiement	Direction commerciale de la SBEE ou Direction de l'audit interne	Trimestrielle	Nouvelle définition adoptée par la SBEE. Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE
		Résultat	Taux de paiement à l'échéance des abonnés privés BT	Montant recouvré sur les factures des clients particuliers basse tension / montant des factures émises pour la même catégorie de clients au cours de la même période	Pourcentage	Aucune	Rapport trimestriel de MHI/Gd'Or et Système de prépaiement	Direction commerciale de la SBEE ou Direction de l'audit interne	Trimestrielle	Indicateur utilisé pour le calcul de la compensation variable Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE
		Résultat	Taux de paiement à l'échéance des abonnés privés MT	Montant recouvré sur les factures des clients particuliers moyenne tension / montant des factures émises pour la même catégorie de clients au cours de la même période	Pourcentage	Aucune	Rapport trimestriel de MHI/Gd'Or et Système de prépaiement	Direction commerciale de la SBEE ou Direction de l'audit interne	Trimestrielle	Indicateur utilisé pour le calcul de la compensation variable Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable.  
**P<sub>i</sub>** : Indicateur commun.

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
		Résultat	Taux de paiement à l'échéance des entreprises publiques abonnées	Montant recouvré sur factures des clients publics / montant des factures émises pour la même catégorie de clients au cours de la même période	Pourcentage	Aucune	Rapport trimestriel de MHI/Gd'Or et Système de prépaiement	Direction commerciale de la SBEE ou Direction de l'audit interne	Trimestrielle	Indicateur utilisé pour le calcul de la compensation variable Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE
Service clientèle amélioré		Résultat	Durée moyenne de dépannage client	Délai moyen entre le moment où un client communique une réclamation technique et le moment où le problème est résolu	Heures	Régions de la SBEE (DRL1 ; DRL2 ; DRA ; DRO/P ; DRZ/C;DRM/C; DRB/A;DRA/D)	Rapport trimestriel de MHI	SBEE	Trimestrielle	Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE
		Résultat	Emission de devis pour nouveau raccordement.	Nombre moyen de jours entre la demande d'un client pour un nouveau raccordement et l'émission d'un devis.	Jours	Régions de la SBEE (DRL1 ; DRL2 ; DRA ; DRO/P ; DRZ/C;DRM/C; DRB/A;DRA/D)	Enquêtes	SBEE MCA-Bénin II	Annuelle	Données à collecter par enquête par la SBEE. Détails sur la méthode de calcul inclus dans le rapport d'étude de référence de l'INSAE.
		Résultat	Durée de raccordement	Nombre moyen de jours entre la date du paiement du montant du devis et la date d'entrée en vigueur du raccordement.	Jours	Régions de la SBEE (DRL1 ; DRL2 ; DRA ; DRO/P ; DRZ/C;DRM/C; DRB/A;DRA/D)	Enquêtes	SBEE MCA-Bénin II	Annuelle	Données à collecter par enquête par la SBEE.
Satisfaction de la clientèle améliorée		Résultat	Indice de satisfaction des clients de la SBEE	Évaluation du service client (technique et non technique) par les clients de la SBEE	Pourcentage	Catégories des consommateurs (Ménages ; Entreprises)	Enquêtes	SBEE MCA-Bénin II	Autres (Deux fois)	Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable.  
**P<sub>i</sub>** : Indicateur commun.

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
Satisfaction des employés améliorée		Résultat	Indice de satisfaction du personnel de la SBEE	Moyenne des réponses à la question (a) + moyenne des réponses à la question (b) / 2 * 10. Question (a) : Sur une échelle de 0 à 10, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de vos conditions de travail (bureau, environnement, hygiène/santé et sécurité). Question (b) : Sur une échelle de 0 à 10, dans quelle mesure votre travail répond-il à vos attentes ?	Pourcentage	Sexe (Féminin ; Masculin)	Enquêtes	SBEE MCA-Bénin II	Autres (Deux fois)	Aucune
Performance opérationnelle améliorée		Résultat	Rendement du réseau de distribution	La différence entre la quantité d'électricité injectée dans le réseau et facturée par rapport à la quantité injectée dans le réseau.	Pourcentage	Aucune	Rapport trimestriel de MHI	SBEE	Trimestrielle	Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE
Efficacité opérationnelle et productivité améliorées		Résultat	Productivité au travail	Nombre d'employés SBEE / 1000 clients	Pourcentage	Aucune	Rapport trimestriel de MHI	SBEE/Direction de l'audit interne	Annuelle	Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable. **P<sub>i</sub>** : Indicateur commun.

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
Processus de passation de marchés améliorés	-	Résultat	Stock numérisé	Écart entre la valeur du stock dans le SIG et la valeur du stock physique	Pourcentage	Aucune	Rapport trimestriel de MHI	SBEE	Annuelle	Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE. La différence est calculée par produit. Le taux est calculé avec la valeur absolue des écarts par produit divisée par la valeur du stock numérisé suite à l'inventaire et après corrections logiques
La SBEE dispose d'un PTA et d'un budget conforme au Contrat Plan		Résultat	Adoption du PTA selon le Contrat Plan	Plan de travail annuel adopté par la selon le contrat Plan par le Conseil d'Administration SBEE	Nombre	N/A	SBEE	SBEE	Annuelle	Variable ordinale : 0 ou 1 ; 1 = Budget adopté selon le Contrat Plan
		Résultat	Adoption du budget selon le Contrat Plan	Budget annuel adopté selon Contrat Plan par le Conseil d'Administration de la SBEE	Nombre	N/A	SBEE	SBEE	Annuelle	Variable ordinale : 0 ou 1 ; 1 = Budget adopté selon le Contrat Plan
		Résultat	Exécution du budget selon le Contrat Plan	Proportion du budget exécuté conformément contrat plan	Pourcentage	N/A	SBEE	SBEE/DAF	Annuelle	Aucune
Appui au Contrat de Gestion de la SBEE		Résultat	Staff de la SBEE formé	Nombre total d'employés de la SBEE formés conformément au contrat de gestion	Nombre	Sexe	SBEE	SBEE	Trimestrielle	Aucune
Gestionnaire du contrat recruté sur la base d'un processus compétitif		Processus	Signature du Contrat de Gestion	Date à laquelle le contrat de gestion est signé par toutes les parties concernées	Date	Aucune	Contrat de gestion	MCA-Bénin II	Une fois	Aucune

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable. **P<sub>i</sub>** : Indicateur commun.

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
Compteurs pré-payés installés dans des entités publiques et privées		Résultat	Taux de pénétration du prépaiement	Nombre de clients avec compteurs pré-payés installés / Nombre total de clients	Pourcentage	Aucune	Rapport trimestriel de MHI/Gd'Or et Système de prépaiement	Direction commerciale de la SBEE	Annuelle	Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE
Compteurs pré-payés installés dans des entités publiques		Résultat	Nombre de compteurs à prépaiement installés dans les Entités publiques.	Nombre de compteurs à prépaiement installés dans les Entités publiques.	Nombre	Aucune	Rapport de Suivi des Conditions Préalables (CP)	MCA-Bénin II	Annuelle	Aucune
Conseil en Transactions recruté de manière compétitive		Produit	Installation du Conseiller en transactions	Date d'installation du Conseiller en transactions	Date	Aucune	Ordre de démarrage de service	MCA-Bénin II	Une fois	Aucune
La SBEE a un système de gestion de la maintenance		Résultat	Installation du système de maintenance	Date à laquelle le nouveau système de maintenance est lancé	Date	N/A	SBEE	SBEE	Une fois	Le MCC ne finance plus le système de gestion de la maintenance. Cependant, la DESE suit toujours ces résultats en raison de leur importance dans la logique du projet.
La SBEE met en œuvre son nouveau système de maintenance		Résultat	Équipement en système de maintenance	Pourcentage de régions SBEE avec des outils de maintenance entièrement équipés	Pourcentage	N/A	SBEE	SBEE	Annuelle	
Réseau rendu durable et fiable		Résultat	Nombre de coupures observées aux postes HTA	Nombre total de coupures observées aux postes HTA	Nombre	Aucune	SBEE	SBEE	Trimestrielle	Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE
Réseau rendu durable et fiable		Résultat	Durée des coupures observées aux postes HTA	Heures totales de coupures observées au poste HTA	Heures	Aucune	SBEE	SBEE	Trimestrielle	Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE
Réseau rendu durable et fiable		Résultat	Pourcentage de postes de distribution surchargés	Nombre de postes de	Pourcentage	Aucune	SBEE	SBEE	Trimestrielle	Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable. **P<sub>i</sub>** : Indicateur commun.

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
				distribution surchargés/total des postes de distribution						SBEE
<b>Information et éducation publique</b>										
Forte adhésion aux changements tarifaires et aux avantages y relatifs		Résultat	Adhésion à l'application du nouveau régime tarifaire	Nombre total de répondants qui (1) déclarent être au courant du changement de tarif, (2) pensent qu'au moins un aspect du service d'électricité est affecté par le changement de tarif, et (3) pensent que le service fourni vaut le coût supplémentaire divisé par le Nombre total de répondants pour lesquels (1) et (2) sont vrais. Les résultats de l'enquête ont été extrapolés et représentent des estimations au niveau national.	Pourcentage	Catégories des consommateurs (Ménages, Entreprises commerciales ; Industries)	Enquêtes	MCA-Bénin II	Autres (Deux fois)	Aucune
Plus grande sensibilisation du public aux changements tarifaires		Résultat	Connaissance des changements tarifaires	Pourcentage de répondants à l'enquête qui ont répondu « oui » à la question : " Connaissez-vous les nouveaux tarifs de la SBEE ? "	Pourcentage	Catégories des consommateurs (Ménages, Entreprises commerciales ; Industries) ; Sexe (Féminin ; Masculin)	Enquêtes	MCA-Bénin II	Autres (Deux fois)	Aucune

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable. **P<sub>i</sub>** : Indicateur commun.

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source des données primaires	Partie responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
N/A		Produit	Campagnes de sensibilisation sur les tarifs	Nombre total de campagnes de sensibilisation menées sur les changements tarifaires	Nombre	N/A	SBEE	SBEE, DGRE, MCA-Bénin II	Trimestrielle	Aucune
N/A		Produit	Campagnes de sensibilisation sur l'efficacité énergétique	Nombre total de campagnes de sensibilisation menées sur l'utilisation efficace de l'énergie par Ménages	Nombre	N/A	DGRE	DGRE, MCA-Bénin II	Trimestrielle	Aucune

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **CEB** : Communauté Électrique du Bénin ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Energétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **Pi** : Indicateur commun. **CNDC** : Centre National de Contrôle de la Distribution ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité.

Résultats de la Logique du Programme	Code CI	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source de données primaires	Partie Responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
<b>Production et distribution d'électricité - Résultats</b>										
Réduction de la fréquence et de la durée des coupures		Résultat	Indice de durée moyenne d'interruption du système (SAIDI)	Somme des durées en heures au cours d'un trimestre par abonné (unité de l'échantillon de l'évaluateur indépendant) divisé par le nombre total d'abonnés (unité de l'échantillon de l'évaluateur indépendant) raccordés au réseau	Heures	Aucune	Plateforme des Compteurs Communicants	SBEE/Direction Technique	Trimestrielle	La SBEE ne mesure pas actuellement le SAIDI et le SAIFI. MCC a financé l'installation des compteurs intelligents pour pouvoir mesurer cet indicateur dans les zones d'intervention
		Résultat	Indice de fréquence moyenne d'interruption du système (SAIFI)	Somme des interruptions de tous les abonnés (unité de l'échantillon de l'évaluateur indépendant) divisé par le nombre total d'abonnés (unité de l'échantillon de l'évaluateur indépendant) raccordés au réseau	Pourcentage	Aucune	Plateforme des Compteurs Communicants	SBEE/Direction Technique	Trimestrielle	
Diminution de l'écart entre l'offre et la demande	P-15	Résultat	Offre totale d'électricité	Quantité totale d'énergie électrique (en MWh) produite ou importée en une année	MWh	Production Nationale (SBEE ; Gouvernement ; IPP) et Importation	CEB, SBEE, IPP	DGRE	Annuelle	
	P-23	Résultat	Electricité totale vendue	Quantité totale d'électricité (en MWh) vendue à toutes catégories de consommateurs	MWh	Catégories de clients : Ménages ; Entreprises (commerciales et industrielles) et Autres	CEB, SBEE, IPP	DGRE	Trimestrielle	Désagrégation "Autres" couvre : Eclairage public ; consommation du personnel de la SBEE et la SONEB

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **CEB** : Communauté Électrique du Bénin ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **P<sub>i</sub>** : Indicateur commun. **CNDC** : Centre National de Contrôle de la Distribution ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité.

Résultats de la Logique du Programme	Code CI	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source de données primaires	Partie Responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
		Résultat	Consommation d'énergie supplémentaire totale due à l'activité de renforcement du réseau	Quantité totale d'électricité fournie par les nouvelles sous-stations construites et réhabilitées moins la quantité maximale d'électricité transmise par les sous-stations avant les travaux.	MWh	Aucune	Les cibles sont déterminées par l'analyse économique	Equipe des Economistes du MCC	Trimestrielle	Ne prend pas en compte l'électricité supplémentaire ou d'autres avantages résultant du Centre National de Contrôle et de la Distribution
		Résultat	Demande totale d'électricité	Demande réelle (consommation) + estimation en MWh des demandes provenant de consommateurs raccordés au réseau et non desservis (à cause des délestages de charge par exemple)	MWh	Aucune	CEB, SBEE, IPP	DGRE	Annuelle	Source : Contrat Plan; valeurs révisées dérivées du rapport provisoire de la stratégie nationale d'électrification
Réduction des pertes techniques	P-19	Résultat	Pertes dans le système de distribution	Quantité totale de MWh facturés divisé par la quantité totale de MWh reçus du réseau de distribution	Pourcentage	Aucune	SBEE, CEB	SBEE	Trimestrielle	Données de l'analyse coût-bénéfice
Amélioration de la qualité et de la stabilité de la tension pour les utilisateurs		Résultat	Tension du réseau électrique de distribution	Pourcentage de temps pendant lequel la tension sur le réseau est de $\pm 10\%$ 220 V	Pourcentage	Aucune	SBEE, CEB	SBEE	Trimestrielle	
<b>Production et de distribution d'électricité - Produits</b>										
Amélioration de la capacité du réseau	P-11	Produit	Augmentation de la capacité des sous-stations de distribution	La capacité totale ajoutée d'une sous-station (mesurée en mégavolt ampères) mise sous tension, en service et accompagnée d'un rapport d'essai et d'une certification de l'ingénieur de supervision des travaux, résultant d'une	Mégavolt ampère	Par activité : Régional ; Cotonou	MCA-Bénin II	MCA-Bénin II (Projet Production et distribution d'électricité)	Une fois	

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **CEB** : Communauté Électrique du Bénin ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **P<sub>i</sub>** : Indicateur commun. **CNDC** : Centre National de Contrôle de la Distribution ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité.

Résultats de la Logique du Programme	Code CI	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source de données primaires	Partie Responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
				nouvelle construction ou d'une réhabilitation des sous-stations existantes, sur financement du MCC						
Augmentation de la capacité des postes et des sous-stations		Produit	Nombre de postes et de sous-stations construites	Nombre de postes et de sous-stations construites grâce au financement du MCC	Nombre	Par activité : Régional ; Cotonou	Procès-verbal de réception définitive des postes/sous-stations construits	MCA-Bénin II (Projet Production et distribution d'électricité)	Une fois	
		Produit	Nombre de postes et de sous-stations réhabilités	Nombre de postes et de sous-stations réhabilités grâce au financement du MCC		Par activité : Régional ; Cotonou	Procès-verbal de réception finale des stations/sous-stations réhabilités	MCA-Bénin II (Projet Production et distribution d'électricité)	Une fois	
Construction et réhabilitation du réseau de distribution	P-10	Produit	Kilomètres de lignes de distribution électrique construites ou réhabilitées	Somme de kilomètres linéaires de lignes de distribution construites, réhabilitées et qui ont été mises sous tension, testées et mises en service grâce au financement du MCC	Kilomètres	Par type de tension : (63kV ; 33kV ; 15kV) et par activité : (Régional ; Cotonou)	Rapport du PMC	MCA-Bénin II (Projet Production et distribution d'électricité)	Trimestrielle	
		Processus	Kilomètres de câbles électriques tirés	Somme de kilomètres linéaires de lignes de distribution construites, réhabilitées grâce au financement du MCC et qui ne sont pas encore mises sous tension	Kilomètres	Par type de tension : (63kV ; 33kV ; 15kV) et par activité : (Régional ; Cotonou)	Rapport du PMC	MCA-Bénin II (Projet Production et distribution d'électricité)	Trimestrielle	

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **CEB** : Communauté Électrique du Bénin ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **P<sub>i</sub>** : Indicateur commun. **CNDC** : Centre National de Contrôle de la Distribution ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité.

Résultats de la Logique du Programme	Code CI	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source de données primaires	Partie Responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
Construction du Centre National de Contrôle de la Distribution (CNDC)		Produit	Le Centre National de Contrôle de la Distribution est construit	La recette provisoire du bâtiment du Centre National de Contrôle de la Distribution est faite conformément aux dispositions contractuelles	Date	Aucune	Procès-verbal de la recette définitive du bâtiment du CNDC	MCA-Bénin II SBEE	Une fois	Les spécifications techniques du bâtiment du CNDC sont détaillées dans le contrat. La réception définitive est prévue un an après la réception provisoire.
Construction du Centre National de Contrôle de la Distribution (CNDC)		Produit	Le Centre National de Contrôle de la Distribution est construit est équipé de meubles et de fournitures de bureau	La recette définitive des équipements est faite conformément aux dispositions contractuelles	Date	Aucune	Procès-verbal de la recette définitive du matériel de bureau et du mobilier du bâtiment du CNDC	MCA-Bénin II SBEE	Une fois	Aucune
Le système de contrôle et d'acquisition de données (SCADA) est installé		Produit	Les équipements du système de télécommunication sont installés	Tous les équipements du système de télécommunication sont installés conformément aux spécifications contractuelles.	Date	Aucune	Procès-verbal de recette finale des équipements Télécom installés	MCA-Bénin II SBEE	Une fois	
		Produit	Installation du système de contrôle et d'acquisition de données	Le système de contrôle et d'acquisition de données est installé selon les spécifications contractuelles	Date	Aucune	Procès-verbal de recette finale des équipements SCADA installés	MCA-Bénin II SBEE	Une fois	

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **CEB** : Communauté Électrique du Bénin ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **P<sub>i</sub>** : Indicateur commun. **CNDC** : Centre National de Contrôle de la Distribution ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité.

Résultats de la Logique du Programme	Code CI	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source de données primaires	Partie Responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
		Produit	Sous-stations connectées au système de contrôle et d'acquisition de données et au Centre National de Contrôle de la Distribution	Nombre réel de sous-stations existantes et nouvelles connectées au SCADA/CNDC avant la fin du Compact	Nombre	Aucune	MCA Benin II SBEE	MCA-Bénin II SBEE	Trimestrielle	
		Produit	Le bâtiment repli du Centre National de Contrôle de la Distribution est construit	La recette provisoire du bâtiment repli du Centre National de Contrôle de la Distribution est faite conformément aux dispositions contractuelles	Date	Aucune	Procès-verbal de la recette définitive du bâtiment repli du CNDC	MCA Benin II SBEE	Une fois	
		Produit	Personnes formées au système de contrôle et d'acquisition de données	Nombre d'agents ayant participé à au moins une session de formation relative au système de contrôle et d'acquisition de données	Nombre	Sexe (Masculin ; Féminin)	MCA-Bénin II SBEE	MCA Benin II SBEE	Trimestrielle	
Analyseurs ou compteurs intelligents installés et opérationnels		Produit	Nombre d'analyseurs ou compteurs intelligents mise en service	Nombre total d'analyseurs ou compteurs intelligents installés dans le cadre des activités financées par les fonds MCC	Nombre	Analyseurs de réseaux ; Compteurs communicants	MCA-Bénin II	MCA Benin II SBEE	Une fois	
<b>Production et de distribution d'électricité - Processus</b>										
		Processus	Montant des contrats des études de faisabilité et de conception signés pour les infrastructures énergétiques	Le montant de tous les contrats d'études de faisabilité, de conception et d'évaluation d'impact environnemental, y compris les plans d'action de réinstallation signés pour les infrastructures énergétiques grâce aux fonds MCC	Dollar US	Aucune	SAP	DAF/ MCA-Bénin II	Trimestrielle	Aucune

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **CEB** : Communauté Électrique du Bénin ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **P<sub>i</sub>** : Indicateur commun. **CNDC** : Centre National de Contrôle de la Distribution ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité.

Résultats de la Logique du Programme	Code CI	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source de données primaires	Partie Responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
		Processus	Pourcentage de décaissement pour les contrats d'études de faisabilité et de conception des infrastructures d'énergie électrique	Montant total décaissé pour tous les contrats des études de faisabilité, de conception, d'évaluation d'impacts environnementaux, y compris les plans d'action de réinstallation signés pour les infrastructures énergétiques divisé par le montant total des contrats signés	Pourcentage	Aucune	SAP	DAF/ MCA-Bénin II	Trimestrielle	Aucune
		Processus	Montant du décaissement pour les contrats d'études de faisabilité et de conception des infrastructures d'énergie électrique	Le montant de tous les contrats d'études de faisabilité, de conception et d'évaluation d'impact environnemental, y compris les plans d'action de réinstallation signés pour les infrastructures énergétiques grâce aux fonds du 609(g) et au Financement du Programme	Dollar US	Aucune	SAP	DAF/ MCA-Bénin II	Trimestrielle	Aucune
		Processus	Montant des contrats signés pour la construction des infrastructures énergétiques du réseau conventionnel	La valeur totale de tous les contrats de construction signés pour les infrastructures énergétiques avec les fonds du Compact	Dollar US	Aucune	SAP	DAF/ MCA-Bénin II	Trimestrielle	Aucune
		Processus	Pourcentage de décaissement pour les contrats de construction des infrastructures énergétiques du réseau conventionnel	Le montant total décaissé pour tous les contrats de construction d'infrastructures énergétiques signés divisé par le montant total actuel des contrats signés	Pourcentage	Aucune	SAP	DAF/ MCA-Bénin II	Trimestrielle	Aucune

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **CEB** : Communauté Électrique du Bénin ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **P<sub>i</sub>** : Indicateur commun. **CNDC** : Centre National de Contrôle de la Distribution ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité.

Résultats de la Logique du Programme	Code CI	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source de données primaires	Partie Responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
		Processus	Montant des décaissements pour les contrats de construction des infrastructures énergétiques du réseau conventionnel	Le montant du décaissement pour tous les contrats de construction d'infrastructures énergétiques signés grâce au Fonds du Compact	Dollar US	Aucune	SAP	DAF/ MCA-Bénin II	Trimestrielle	Aucune
	P-5	Processus	Emplois temporaires créés dans le cadre de la construction des infrastructures énergétiques du réseau conventionnel	Le nombre de personnes temporairement employées ou sous-traitants dans les contrats de construction, réhabilitation ou amélioration d'infrastructures énergétique financées par MCA-Bénin II	Nombre	Sexe (féminin/masculin) ; Catégories de main-d'œuvre (Expatrié ; Local) ; Qualification (qualifié ; semi-qualifié ; non qualifié)	PMC	MCA-Bénin II	Trimestrielle	Aucune

**PROJET « ACCES A L'ELECTRICITE HORS-RESEAU »**

**OCEF** : Facilité d'Énergie Propre Hors-Réseau ; **ABERME** : Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie ; **ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **ANM** : Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité ; **NIRAS** : Gestionnaire de l'OCEF

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source de données primaires	Partie Responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
<b>Projet Accès à l'électricité hors-réseau (à l'échelle du projet)</b>										
Utilisation accrue de l'électricité hors réseau		Résultat	Consommation d'électricité hors réseau	Nombre total de kWh consommés par les clients de l'électricité hors réseau	Kilowatt heure	Sexe (Masculin ; Féminin)	Projets OCEF	MCA-Bénin II	Annuelle	Seule la consommation des bénéficiaires du mini-réseau sera mesurée en raison de la difficulté à collecter les données sur la consommation d'électricité pour les autres solutions d'électricité Hors Réseau, y compris pour les kits solaires domestiques.
Augmentation du marché des solutions d'électricité hors réseau		Résultat	Nombre d'emplois créés	Nombre total d'emplois créés dans le sous-secteur de l'électricité hors-réseau grâce à l'investissement du MCC	Nombre	Fenêtres OCEF (Fenêtre1, Fenêtre2, Fenêtre3, Fenêtre4)	Fiche de collecte de données NIRAS	NIRAS	Annuelle	Les emplois indirects devront être évalués par une enquête.
<b>Activité d'énergie propre hors réseau</b>										

**PROJET « ACCES A L'ELECTRICITE HORS-RESEAU »**

**OCEF** : Facilité d'Énergie Propre Hors-Réseau ; **ABERME** : Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie ; **ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **ANM** : Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité ; **NIRAS** : Gestionnaire de l'OCEF

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source de données primaires	Partie Responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
Accès accru aux solutions énergétiques hors réseau pour les ménages, les entreprises et les services publics.		Produit	Capacité totale hors réseau installée	Mégawatt total de capacité de production hors réseau installée au Bénin grâce au financement du MCC	Mégawatts	Aucune	Projets OCEF	MCA-Bénin II	Annuelle	Aucune
		Résultat	Accès à l'électricité hors réseau	Nombre de ménages, d'entreprises et d'entités du secteur public ayant acheté ou acquis un produit d'électricité hors réseau ou un raccordement à partir d'un projet financé par l'OCEF	Nombre	Sexe (Homme ; Femme) Classe de consommateurs (ménages, entreprises, entités publiques)	Projets OCEF	MCA-Bénin II	Annuelle	Aucune
Les entreprises du secteur hors réseau reçoivent un cofinancement pour introduire ou développer leurs produits et services au Bénin.		Produit	Nombre de projets financés par l'OCEF	Nombre total de projets financés par l'OCEF. Un projet peut inclure plusieurs organisations	Nombre	Fenêtres OCEF (Fenêtre1, Fenêtre2, Fenêtre3, Fenêtre4)	Accords de cofinancement OCEF	MCA-Bénin II, NIRAS	Annuelle	Aucune
		Processus	Montant engagé par l'OCEF	Montant total de la contribution de l'OCEF tel qu'inscrit dans les accords de cofinancement	Dollars US	Fenêtres OCEF (Fenêtre1, Fenêtre2, Fenêtre3, Fenêtre4)	MCA-Bénin II, NIRAS	MCA-Bénin II, NIRAS	Annuelle	Aucune
		Produit	Montant décaissé par l'OCEF	Montant décaissé par le gestionnaire de facilité aux projets de l'OCEF	Dollars US	Fenêtres OCEF (Fenêtre1, Fenêtre2, Fenêtre3, Fenêtre4)	MCA-Bénin II, NIRAS	MCA-Bénin II, NIRAS	Annuelle	Aucune

**PROJET « ACCES A L'ELECTRICITE HORS-RESEAU »**

**OCEF** : Facilité d'Énergie Propre Hors-Réseau ; **ABERME** : Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie ; **ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **ANM** : Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité ; **NIRAS** : Gestionnaire de l'OCEF

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source de données primaires	Partie Responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
		Processus	Montant engagé par les promoteurs des projets	Montant total engagé par les promoteurs de projets OCEF pour soutenir les projets financés par l'OCEF	Dollars US	Fenêtres OCEF (Fenêtre1, Fenêtre2, Fenêtre3, Fenêtre4)	MCA-Bénin II, NIRAS	MCA-Bénin II, NIRAS	Annuelle	Aucune
		Produit	Montant décaissé par les promoteurs des projets	Montant total décaissé par les promoteurs de projets OCEF pour soutenir les projets financés par l'OCEF	Dollars US	Fenêtres OCEF (Fenêtre1, Fenêtre2, Fenêtre3, Fenêtre4)	MCA-Bénin II, NIRAS	MCA-Bénin II, NIRAS	Annuelle	Aucune
<b>Environnement propice à l'électricité hors réseau</b>										
Capacité accrue du Gouvernement du Bénin à faciliter l'entrée des entreprises d'énergie hors réseau.		Résultat	Personnel du Gouvernement travaillant dans le secteur de l'énergie hors réseau	Nombre de membres du personnel ou de consultants de l'ARE, de l'ABERME et de l'ANM dont la description de poste ou la fonction de facto comprend l'examen des projets d'électrification hors réseau.	Nombre	ARE, ABERME, et ANM	ARE, ABERME, et ANM	MCA-Bénin II	Annuelle	
		Résultat	Nombre d'avis finaux émis par l'ABERME sur les projets d'électrification hors-réseau.	Nombre d'avis de l'ABERME (approbation ou rejet) des propositions examinées pour des projets d'électricité hors réseau.	Nombre	Aucune	ARE et ABERME	MCA-Bénin II	Annuelle	Aucune

**PROJET « ACCES A L'ELECTRICITE HORS-RESEAU »**

**OCEF** : Facilité d'Énergie Propre Hors-Réseau ; **ABERME** : Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie ; **ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **ANM** : Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité ; **NIRAS** : Gestionnaire de l'OCEF

Résultat de la logique du programme	Code CI	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Désagrégation	Source de données primaires	Partie Responsable	Fréquence de rapportage	Informations supplémentaires
Le gouvernement du Bénin adopte le cadre d'électrification hors réseau (politique, plan directeur et cadre réglementaire).		Résultat	Adoption du cadre réglementaire de l'électrification Hors réseau	Date à laquelle le Gouvernement du Bénin adopte le cadre d'électrification hors réseau, qui comprend la politique, le plan directeur et le cadre réglementaire.	Date	Aucune	Secrétaire Général du Gouvernement	MCA-Bénin II	Une fois	Aucune

## **ANNEXE II : Tableau des valeurs de références et cibles des Indicateurs**

### **PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Résultat de la logique du programme	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Baseline	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires
<b>Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel (A l'échelle du projet)</b>														
Augmentation des ressources pour la maintenance de la SBEE et les nouveaux investissements en capital	Investissements de la SBEE dans les nouvelles infrastructures	Aucune	Franc CFA	Niveau (Cumulatif)	25 963 000 000	2017	75 000 000 000	147 000 000 000	100 000 000 000	46 501 888 000	233 103 627 000	250 306 418 000	250 306 418 000	Source des cibles : Contrat Plan p.18 et plan d'Affaires SBEE p.33 et 34 et Rapport Trimestriel MHI T2 2021, p.89. Source des données de référence : Rapport de collecte des données de référence p.30
	Investissements de la SBEE dans la maintenance des infrastructures	Aucune	Franc CFA	Niveau (Cumulatif)	127 098 000	2017	ND	133 050 000	69 940 000	57 650 000	AD	AD	AD	Source des cibles : Budget de la SBEE. Les autres cibles seront fournies dès que la SBEE élaborera son plan de maintenance des équipements
<b>Appui à la réforme des Politiques, de la Régulation et des Institutions</b>														
Accroissement de l'adoption des Appareils d'Efficacité Énergétique	Taux d'adoption des appareils économes en énergie	Moyenne	Pourcent.	Niveau	30,55%	2020	ND	ND	ND	ND	ND	50%	50%	Source des cibles : discussion avec l'équipe du projet MCA-Bénin II en août 2021
		Ménages	Pourcent.	Niveau	27,70%	2020	ND	ND	ND	ND	ND	50%	50%	
		Ménages Masculin	Pourcent.	Niveau	30,20%	2020	ND	ND	ND	ND	ND	50%	50%	
		Ménages Féminin	Pourcent.	Niveau	19,30%	2020	ND	ND	ND	ND	ND	50%	50%	
		Entreprises	Pourcent.	Niveau	36,10%	2020	ND	ND	ND	ND	ND	50%	50%	
		Formelle	Pourcent.	Niveau	58,20%	2020	ND	ND	ND	ND	ND	50%	50%	
		Informel	Pourcent.	Niveau	34,10%	2020	ND	ND	ND	ND	ND	50%	50%	
		Entités publiques	Pourcent.	Niveau	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	50%	50%

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Résultat de la logique du programme	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Baseline	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires	
	Montant investi dans les mesures d'efficacité énergétique	Total	Franc CFA	Cumulatif	0	2019	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	MCA-Bénin II n'a pas été en mesure d'obtenir des cibles du consultant en efficacité énergétique.	
		MCA-Bénin II	Franc CFA	Cumulatif	0	2019	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
		Autres sources	Franc CFA	Cumulatif	0	2019	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
Augmentation de la production nationale en énergie électrique	Production totale d'énergie électrique	Total	Mégawatt heures	Cumulatif	329 416,40	2016	ND	ND	646 350	1 707 440	3 119 190	4 594 200	7 215 050	Source : DGRE	
		PV	Mégawatt heures	Cumulatif	5 334,60	2016	ND	ND	7 520	14 950	22 380	66 850	221 190		
		Hydro	Mégawatt heures	Cumulatif	1 125,30	2016	ND	ND	118 210	190 140	277 400	364 660	451 920		
		Thermique	Mégawatt heures	Cumulatif	322 956,50	2016	ND	ND	520 620	1 502 350	2 819 410	4 162 690	6 541 940		
Augmentation des Investissements privés dans la Production d'énergie électrique	Montant investi dans les projets IPP	Aucune	Dollars US	Cumulatif	0	2019	0	0	0	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	Source : Analyse coût-bénéfice, modification du Compact en 2019	
Amélioration du recouvrement des coûts au profit de la SBEE	Ratio de couverture des charges d'exploitation	Aucune	Pourcentage	Niveau (Cumulatif)			152%	173%	274%	170%	111%	AD	AD	Valeurs cibles obtenues à partir du budget de la SBEE. L'augmentation observée en année 3 est due à la subvention de l'Etat. La SBEE n'a pas fourni de cibles pour l'année 6.	
	Montant total recouvré		Dollars US	Niveau (Cumulatif)			454,90	504,92	820,69	502,38	341,94	AD	AD		
	Charges d'exploitation		Dollars US	Niveau (Cumulatif)			298,67	292,62	299,72	295,11	307,26	AD	AD		
Les tarifs reflètent les coûts	Régime tarifaire reflétant les coûts	Total	Pourcentage	Niveau	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	La SBEE n'a pas encore fourni d'estimation fiable et validée du coût moyen par kilowattheure d'électricité facturé aux clients. Mais elle prévoit de déterminer la cible de l'indicateur.	
		Post-paiement BT	Pourcentage	Niveau	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD		
		Post-paiement MT	Pourcent.	Niveau	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD		

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Résultat de la logique du programme	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Baseline	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires	
	Coût moyen par kWh produit	Prépaiement BT	Pourcent.	Niveau	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	La SBEE n'a pas encore fourni d'estimation fiable et validée du coût moyen par kilowattheure d'électricité facturé aux clients. Mais elle prévoit de déterminer la cible de l'indicateur	
		Total	Franc CFA	Niveau	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD		
		Post-paiement BT	Franc CFA	Niveau	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD		
		Post-paiement MT	Franc CFA	Niveau	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD		
	Coût moyen du kWh facturé	Total	Franc CFA	Niveau	112,33	2020	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	Source de la valeur de référence : Voir Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	
		Post-paiement BT	Franc CFA	Niveau	122,00	2020	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD		
		Post-paiement MT	Franc CFA	Niveau	104,00	2020	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD		
		Prépaiement BT	Franc CFA	Niveau	111,00	2020	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD		
	L'ARE approuve des tarifs reflétant les coûts	Approbation du régime tarifaire reflétant les coûts.		Date	Date			24-août-18						24-août-18	Les données sur l'approbation du tarif reflétant les coûts sont collectées tous les deux ans selon le cycle de réforme tarifaire
	La SBEE soumet une proposition de tarif reflétant les coûts	Proposition du régime tarifaire reflétant les coûts par la SBEE	N/A	Date	Date			ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	La SBEE n'a pas fourni des cibles pour cet indicateur
L'ARE a une autonomie financière et opérationnelle dans la prise de décision	Autonomie financière de l'ARE	N/A	Pourcentage	Niveau	0	2018	ND	ND	65,00%	67,00%	61,00%	61,00%	61,00%	Source des cibles 2019, 2020 et 2021 : Plan triennal d'investissement et de financement ARE 2019-2021	

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Résultat de la logique du programme	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Baseline	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires
L'ARE est pleinement opérationnelle	Pourcentage de postes pourvus à l'ARE	N/A	Pourcentage	Niveau			ND	ND	79,49%	92,31%	100,00 %	100,00 %	100,00%	Source des cibles 2019, 2020 et 2021 : Plan triennal d'investissement et de financement ARE 2019-2022
Indépendance de l'ARE renforcée	Construction et mis en service du siège de l'ARE	N/A	Date	Date						21-mai-21			21-mai-21	Voir la page 9 du rapport de base de l'évaluation indépendante sur la façon dont le soutien prévu de MCC a changé pour se concentrer sur la construction du bâtiment ARE à la lumière du soutien de l'UE à l'ARE.
L'ARE est pleinement opérationnelle	Nombre d'avis émis par l'ARE au cours d'une année	N/A	Nombre	Cumulatif	12	2016	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	Source des données : are.bj/avis-2016 Nous ne pensons pas que des cibles seront fixées, mais nous prévoyons généralement une augmentation au fil du temps à mesure que l'ARE deviendra plus actif dans le secteur.
L'ARE est pleinement opérationnelle	Formation du personnel de l'ARE sur le régime tarifaire	N/A	Nombre	Niveau	0	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Les entités du Gouvernement adopteront des politiques et des actions pour améliorer l'efficacité énergétique	Normes d'efficacité énergétique formulées et appliquées	Aucune	Date	Date				18-May-19					18-May-19	
Les entités du Gouvernement adopteront des politiques et des actions	Labels d'efficacité énergétique adoptés	N/A	Nombre	Cumulatif	0	2019	ND	ND	ND	ND	3	3	3	

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Résultat de la logique du programme	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Baseline	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires
pour améliorer l'efficacité énergétique														
Évaluation des besoins et opportunités actuels des structures publiques, commerciales et industrielles en matériels efficaces énergétiquement	Nombre d'entités publiques et d'entreprises industrielles auditées grâce au financement du MCA-Bénin II	Total	Nombre	Cumulatif	0	2018	0	0	30	30	30	30	30	Source des cibles : Rapport initial du consultant en audit d'efficacité énergétique
		Entités publiques	Nombre	Cumulatif	0	2018	0	0	20	20	20	20	20	
		Entreprises industrielles	Nombre	Cumulatif	0	2018	0	0	10	10	10	10	10	
Bouclage financier et capitaux privés mobilisés	Bouclage financier	Aucune	MW	Cumulatif	0	2017	0	0	0	50	50	50	50	Les cibles sont basées sur les informations présentées au comité de gestion des investissements de MCC pour la modification de mars 2019 du Compact.
Les centrales solaires des IPP sont construites et fonctionnelles	Capacité installée par les IPP	Total	Mégawatts	Cumulatif	0	2017	0	0	0	50	50	80	80	Les cibles sont basées sur les informations présentées au comité de gestion des investissements de MCC pour la modification de mars 2019 du Compact
		MCA-Bénin II	Mégawatts	Cumulatif	0	2017	0	0	0	50	50	50	50	
		Autres sources	Mégawatts	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	30	30	Source : Rapport du trimestre 6 de MHI, qui répertorie les futurs IPP
	Production totale d'électricité par les IPP	Aucune	Mégawatt heures	Cumulatif	0		0	0	0	0	87,600	87,600	87,600	Source : Rapport de l'Analyse Coût-Bénéfice
Code pour le réseau électrique basse et moyenne tension développé.	Développement du code de l'électricité	Aucune	Date	Date	ND	ND	ND	ND	30-Oct-19	ND	ND	ND	30-Oct-19	Cible obtenue à partir du calendrier des livrables du consultant en réseau

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Résultat de la logique du programme	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Baseline	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires
Révision du Code Bénin-Togolais de l'Électricité.	Mise à jour code de l'électricité	Aucune	Date	Date					22-Juin-20	N/A	N/A	N/A	22-Juin-20	
Mise en œuvre du Schéma Directeur	Schéma directeur adopté	Aucune	Date	Date				12-Sept-18					12-Sept-18	
Accords/conventions d'achat vente d'énergie électrique signés avec des entreprises suite à l'approbation de l'ARE	Accords/conventions d'achat vente d'énergie électrique signé	Aucune	Nombre	Cumulatif	0	2020	ND	ND	ND	ND	1	1	1	
Le Gouvernement du Bénin approuve le cadre institutionnel régissant les IPP	Approbation du cadre institutionnel des IPP	Aucune	Date	Date				17-Jul-18	N/A	N/A	N/A	N/A	17-Jul-18	
Le Gouvernement du Bénin adopte la politique et le plan tarifaire	Approbation de la politique tarifaire et du plan tarifaire par le gouvernement	Aucune	Date	Date				27-Jul-18	N/A	N/A	N/A	N/A	27-Jul-18	
	Validation et adoption du rapport d'étude tarifaire	Aucune	Date	Date			28-Feb-18						28-Feb-18	
<b>Renforcement des capacités de la SBEE</b>														
Qualité de service d'électricité pour les	Continuité du service (hors	Aucune	Minutes	Niveau (Cumulatif)	5 388,00	2020	ND	ND	ND	3 232,80	2 155,20	1 077,60	1 077,60	Valeur de référence et cibles obtenues dans 'Protocole de mesure des indicateurs de performance et

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Résultat de la logique du programme	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Baseline	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires
consommateurs est améliorée durablement	cause extérieure													la fixation des valeurs initiales *
Arriérés nets de l'État envers la SBEE réduits	Arriérés nets de l'État envers la SBEE	Aucune	Franc CFA	Niveau	12 393 977 405	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	Source de la valeur de référence : Rapport du trimestre 16 sur les Conditions Préalables produit par MCA-Bénin II
Renforcement des compétences des employés de la SBEE	Heures de formation par employé	Total	Heures	Niveau	3,6	2020	ND	ND	ND	ND	ND	23	23	Source de la valeur de référence et des cibles : Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE
		Féminin	Heures	Niveau	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		Masculin	Heures	Niveau	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Amélioration du taux de recouvrement	Taux de recouvrement par session de facturation (mois M) et par catégorie d'abonnés à date M+6	Total	Pourcentage	Niveau	63,00%	2020	ND	ND	ND	85,00%	ND	99,33%	99,33%	Source de la valeur de référence et des cibles : Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE. Les cibles ne sont disponibles pour toutes les années
		Abonnés BT	Pourcentage	Niveau	80,00%	2020	ND	ND	ND	ND	ND	98,00%	98,00%	
		Abonnés MT	Pourcentage	Niveau	74,00%	2020	ND	ND	ND	90,00%	96%	100,00%	100,00%	
		Entités publiques	Pourcentage	Niveau	35,00%	2020	ND	ND	ND	80,00%	ND	100,00%	100,00%	
	Taux de paiement à l'échéance des abonnés privés BT	Aucune	Pourcentage	Niveau	61,00%	2020	N/A	ND	ND	75,00%	80,00%	90,00%	90,00%	Source de la valeur de référence et des cibles : Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE. Les cibles ne sont disponibles pour toutes les années
	Taux de paiement à l'échéance des abonnés privés MT	Aucune	Pourcentage	Niveau	56,00%	2020	N/A	ND	ND	80,00%	95,00%	100,00%	100,00%	Source de la valeur de référence et des cibles : Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE. Les cibles ne sont disponibles pour toutes les années
	Taux de paiement à l'échéance des entreprises publiques abonnées	Aucune	Pourcentage	Niveau	23,00%	2020	ND	ND	ND	80,00%	95,00%	100,00%	100,00%	Source de la valeur de référence et des cibles : Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE. Les cibles ne sont disponibles pour toutes les années

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Résultat de la logique du programme	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Baseline	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires	
Service clientèle amélioré	Durée moyenne de dépannage client	Ensemble	Heures	Niveau	4,8	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
		DRL1	Heures	Niveau	0,0	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
		DRL2	Heures	Niveau	0,0	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
		DRA	Heures	Niveau	2,4	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
		DRO/P	Heures	Niveau	0,0	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
		DRZ/C	Heures	Niveau	2,4	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
		DRM/C	Heures	Niveau	0,0	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
		DRB/A	Heures	Niveau	4,8	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
	DRA/D	Heures	Niveau	33,6	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
	Emission de devis pour nouveau raccordement.	Ensemble	Jours	Niveau	8,3	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	La SBEE n'a pas établi de cibles pour cet indicateur
		DRL1	Jours	Niveau	4,3	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		DRL2	Jours	Niveau	4,4	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		DRA	Jours	Niveau	11,1	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		DRO/P	Jours	Niveau	9,2	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		DRZ/C	Jours	Niveau	5,8	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		DRM/C	Jours	Niveau	6,9	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		DRB/A	Jours	Niveau	8,8	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	DRA/D	Jours	Niveau	11,9	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
	Durée de raccordement	Ensemble	Jours	Niveau	34,2	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	La SBEE n'a pas établi de cibles pour cet indicateur
		DRL1	Jours	Niveau	18,7	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		DRL2	Jours	Niveau	29,7	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		DRA	Jours	Niveau	26,9	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		DRO/P	Jours	Niveau	27,5	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		DRZ/C	Jours	Niveau	74,5	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		DRM/C	Jours	Niveau	33,5	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		DRB/A	Jours	Niveau	47,6	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	DRA/D	Jours	Niveau	42,8	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
	Satisfaction de la clientèle améliorée	Indice de satisfaction des clients de la SBEE	All	Pourcentage	Niveau	50,42%	2020	ND	ND	ND	ND	ND	71,69%	71,69%	
Ménages			Pourcentage	Niveau	47,10%	2020	ND	ND	ND	ND	ND	70%	70%		
Entreprises			Pourcentage	Niveau	56,90%	2020	ND	ND	ND	ND	ND	75%	75%		
Satisfaction des employés	Indice de satisfaction	Ensemble	Pourcentage	Niveau	62,2	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	La SBEE n'a pas établi de cibles pour cet indicateur.	

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Résultat de la logique du programme	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Baseline	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires
améliorée	faction du personnel de la SBEE	Masculin	Pourcentage	Niveau	60,5	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		Féminin	Pourcentage	Niveau	61,8	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Performance opérationnelle améliorée	Rendement du réseau de distribution	Aucune	Pourcentage	Niveau	76	2021	ND	ND	ND	80	83	85	85	Source de la valeur de référence et des cibles : Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE. Les cibles ne sont disponibles pour toutes les années
Efficacité opérationnelle et productivité améliorées	Productivité au travail	Aucune	Pourcentage	Niveau	2,50%	2020	ND	ND	ND	2,40%	2,20%	2%	2%	Source de la valeur de référence et des cibles : Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE. Les cibles ne sont disponibles pour toutes les années
Processus de passage de marchés améliorés	Stock numérisé	Aucune	Pourcentage	Niveau	28,00%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0,05%	0,05%	Source de la valeur de référence et des cibles : Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE. Les cibles ne sont disponibles pour toutes les années
La SBEE dispose d'un PTA et d'un budget conforme au Contrat Plan	Adoption du PTA selon le Contrat Plan	N/A	Nombre	Niveau	0	2017	0,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	Selon l'OHADA, le budget et le PTA doivent être adoptés au plus tard le 31 décembre de chaque année
	Adoption du budget selon le Contrat Plan	N/A	Nombre	Niveau	0	2017	0,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	Selon l'OHADA, le budget et le PTA doivent être adoptés au plus tard le 31 décembre de chaque année
	Exécution du budget selon le Contrat Plan	N/A	Pourcentage	Niveau	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	La SBEE n'a pas communiquées des données sur les cibles.
Appui au Contrat de Gestion de la SBEE	Personnel de la SBEE formé	Ensemble	Nombre	Cumulatif	0	2019	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	La SBEE n'a pas établi de cibles pour cet indicateur
		Masculin	Nombre	Cumulatif	0	2019	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		Féminin	Nombre	Cumulatif	0	2019	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Gestionnaire	Signature du Contrat de	Aucune	Date	Date	ND	ND	31-Mar-18	ND	ND	ND	ND	ND	31-Mar-18	La source de la date cible est la

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Résultat de la logique du programme	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Baseline	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires
du contrat recruté sur la base d'un processus compétitif	Gestion													lettre de mise en œuvre du 14 février 2017 relative à la modification de l'activité de renforcement de la SBEE.
Compteurs pré-payés installés dans des entités publiques et privées	Taux de pénétration du prépaiement	Aucune	Pourcentage	Niveau	43,00%	2021	ND	ND	ND	60%	80%	90%	90%	Source de la valeur de référence et des cibles : Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE. Les cibles ne sont disponibles pour toutes les années
Compteurs pré-payés installés dans des entités publiques	Nombre de compteurs à prépaiement installés dans les Entités publiques.	Aucune	Nombre	Cumulatif	0	2017	5 700	AD	AD	AD	AD	AD	AD	La SBEE n'a pas fourni de cibles. MHI prévoit d'estimer le nombre de compteurs.
Conseil en Transactions recruté de manière compétitive	Installation du Conseiller en transactions	Aucune	Date	Date			4-Dec-17						4-Dec-17	
La SBEE a un système de gestion de la maintenance	Installation du système de maintenance	N/A	Date	Date				13-Mar-19					13-Mar-19	
La SBEE met en œuvre son nouveau système de maintenance	Équipement en système de maintenance	N/A	Pourcentage	Niveau			ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	La SBEE n'a pas établi de cibles pour cet indicateur
Réseau rendu durable et fiable	Nombre de coupures observées aux postes HTA	Aucune	Nombre	Niveau (Cumulatif)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	La SBEE n'a pas établi de cibles pour cet indicateur
Réseau rendu durable et	Durée des cou-	Aucune	Heures	Niveau (Cumulatif)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Résultat de la logique du programme	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Baseline	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires
fiable	pures observées aux postes HTA													
Réseau rendu durable et fiable	Pourcentage de postes de distribution surchargés	Aucune	Pourcentage	Niveau (Cumulatif)	3.74	2020	ND	ND	ND	ND	3	1	1	
<b>Information et éducation publique</b>														
Forte adhésion aux changements tarifaires et aux avantages y relatifs	Adhésion à l'application du nouveau régime tarifaire	All	Pourcentage	Niveau	25,29	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		Ménages	Pourcentage	Niveau	25,30	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		Masculin	Pourcentage	Niveau	24,80	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		Féminin	Pourcentage	Niveau	25,40	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		Entreprises Commerciales	Pourcentage	Niveau	21,40	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		Entreprises Industrielles	Pourcentage	Niveau	21,40	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Plus grande sensibilisation du public aux changements tarifaires	Connaissance des changements tarifaires	All	Pourcentage	Niveau	1,61	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		Ménages	Pourcentage	Niveau	1,60	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		Masculin	Pourcentage	Niveau	1,30	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		Féminin	Pourcentage	Niveau	1,70	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		Entreprises Commerciales	Pourcentage	Niveau	3,30	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE ; **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Résultat de la logique du programme	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Baseline	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires
		Entreprises Industrielles	Pourcentage	Niveau	5,90	2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
N/A	Campagnes de sensibilisation sur les tarifs	N/A	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	10	11	11	ND	19	19	Sources : Echange avec le Projet et la DCRP
N/A	Campagnes de sensibilisation sur l'efficacité énergétique	N/A	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	0	2	ND	8	8	Sources : Echange avec le Projet et la DCRP

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **Pi** : Indicateur commun

Résultats de la Logique du Programme	Code Indicateur	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Baseline	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Cible de fin de Compact	Commentaires
<b>Projet de production et de distribution d'électricité - Résultats</b>																
Réduction de la fréquence et de la durée des coupures		Résultat	Indice de durée moyenne d'interruption du système (SAIDI)	Aucune	Heures	Niveau	18,27	2021	ND	Source des données : la plateforme des compteurs intelligents - (Développé par AM Afrique). Les données de référence sont calculées les trois premiers mois de la						

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

N/A : Non Applicable ; ND : Non Disponible ; AD : A déterminer ; DGRE : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; Pi : Indicateur commun

Résultats de la Logique du Programme	Code Indicateur	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Base-line	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Cible de fin de Compact	Commentaires		
																mise en service de la plateforme de compteurs intelligents.		
		Résultat	Indice de fréquence moyenne d'interruption du système (SAIFI)	Aucune	Pourcentage	Niveau	21,34	2021	ND	Source des données : la plateforme des compteurs intelligents - (Développé par AM Afrique). Les données de référence sont calculées les trois premiers mois de la mise en service de la plateforme de compteurs intelligents.								
Diminution de l'écart entre l'offre et la demande	P-15	Résultat	Offre totale d'électricité	Total	MWh	Niveau (Cumulatif)	1 378 377,10	2015	1 307 268	1 386 704	1 468 847	ND	ND	ND	ND	Source des données : statistiques DGRE ;		
				(Domes-tique)	MWh	Niveau (Cumulatif)				ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	Les valeurs cibles ne sont pas alignées sur le modèle de l'Analyse coûts-bénéfice. La DGRE fournira des cibles pour les années 4 à 6 et la valeur des désagrégations.	
				(IPP)	MWh	Niveau (Cumulatif)				ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
				(Produc-tion de la SBEE)	MWh	Niveau (Cumulatif)				ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
				(Propriété du Gouver-nement)	MWh	Niveau (Cumulatif)				ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
				(Importa-tions)	MWh	Niveau (Cumulatif)				ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	P-23	Résultat	Electricité totale vendue	Total	MWh	Niveau (Cumulatif)	988 000,80	2015	1 076 695,01	1 145 025,54	1 123 292,08	1 196 789,31	1 160 098,10	ND	ND	ND	Source des données : Budget de SBEE. La SBEE fournira des cibles pour les années 4 à 6 et la valeur pour les désagrégations	
				(Mé-nages)	MWh	Niveau (Cumulatif)				ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
(Entreprises)				MWh	Niveau (Cumulatif)				ND									

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

N/A : Non Applicable ; ND : Non Disponible ; AD : A déterminer ; DGRE : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; Pi : Indicateur commun

Résultats de la Logique du Programme	Code Indicateur	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Base-line	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Cible de fin de Compact	Commentaires
				commerciales)												
				(Entreprises industrielles)	MWh	Niveau (Cumulatif)			ND							
				(Autres)	MWh	Niveau (Cumulatif)			ND							
		Résultat	Consommation d'énergie supplémentaire totale due à l'activité de renforcement du réseau	Aucun	MWh	Niveau (Cumulatif)	0	2020	0	0	0	46,235	74,884	151,766	151,766	Les cibles sont issus d'emails avec l'économiste et sont basés sur les dernières actualisations de l'Analyse Coût-Bénéfice.
		Résultat	Demande totale d'électricité	Aucun	MWh	Niveau	1 233 272	2 016	1 307 268	1 468 847	1 401 890	1549740	11741470	1 902 220	1 902 220	Source : Contrat Plan ; valeurs révisées proviennent du rapport provisoire de la stratégie nationale d'électrification.
Réduction des pertes techniques	P-19	Résultat	Pertes dans le système de distribution	Aucun	Pourcentage	Niveau	18,80%	2018	18,80%	19,70%	20,50%	21,40%	15,40%	15,70%	15,70%	Les cibles sont issues d'emails avec l'économiste et sont basés sur les dernières actualisations de l'Analyse Coût-Bénéfice. Elles diffèrent des projections de MHI pour la performance du réseau.
Amélioration de la qualité et de la stabilité de la tension pour les utilisateurs		Résultat	Tension du réseau électrique de distribution	Aucun	Pourcentage	Niveau			ND	La SBEE projetée de déterminer les données au 1er trimestre 2022.						

**Projet de production et de distribution d'électricité - Produit**

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

N/A : Non Applicable ; ND : Non Disponible ; AD : A déterminer ; DGRE : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; Pi : Indicateur commun

Résultats de la Logique du Programme	Code Indicateur	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Base-line	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Cible de fin de Compact	Commentaires
Amélioration de la capacité du réseau	P-11	Produit	Augmentation de la capacité des sous-stations de distribution	Total	Méga-volt ampère	Cumulatif	0	2017	0	0	0	0	1 088,50	ND	1 088,50	La cible de fin de compact révisé en 2021 reflète les montants des contrats de construction attribués.
				Régional	Méga-volt ampère	Cumulatif	0	2017	0	0	0	0	521,50	ND	521,50	La cible de fin de compact révisé en 2021 reflète les montants des contrats de construction attribués.
				Cotonou	Méga-volt ampère	Cumulatif	0	2017	0	0	0	0	567,00	ND	567,00	La cible de fin de compact révisé en 2021 reflète les montants des contrats de construction attribués.
Augmentation de la capacité des commutateurs et des sous-stations		Produit	Nombre de postes et de sous-stations construites	Total	Nombre	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	12	12	Les cibles annuelles sont déterminées à partir du plan de travail du Consultant en gestion du Programme (PMC).
				Régional	Nombre	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	6	6	<i>Bérecingou : Poste 33kV -- Nouveau bâtiment 33kV et appareillage. Natitingou Nord : Nouveau Poste 33 kV Védoko : Station 63/15 kV GIS -- Nouveau bâtiment et appareillage GIS 63kV Maria Gléta : Station 63 kV AIS -- Nouveau bâtiment de contrôle, poste complet 63kV Bohicon : Sous-station 20 kV -- Nouveau bâtiment avec appareillage 20kV pour remplacer l'existant Parakou : Poste 33 kV -- Nouveau bâtiment et appareillage 33 kV</i>
				Cotonou	Nombre	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	6	6	<i>Gbèdjromèdè : Poste GIS 63/15 kV Nouveau Croix-Rouge : Poste GIS</i>

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

N/A : Non Applicable ; ND : Non Disponible ; AD : A déterminer ; DGRE : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; Pi : Indicateur commun

Résultats de la Logique du Programme	Code Indicateur	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Base-line	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Cible de fin de Compact	Commentaires
																63/15 kV Nouveau CIM Bénin : Poste GIS 63/15 kV Nouveau Fidjrossè : Poste GIS 63/15 kV Nouveau Aéroport : Poste GIS 63/15 kV Nouveau Ancien pont : Poste GIS 63 kV -- Existant mais complètement modifié et agrandi
		Produit	Nombre de postes et de sous-stations réhabilités	Total	Nombre	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	12	12	Les cibles annuelles sont déterminées à partir du plan de travail du Consultant en gestion du Programme (PMC).
	Régional			Nombre	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	7	7	Bérecingou : Extension avec un départ ligne 161kV Djougou : Extension à 161kV avec trois départs de ligne et extension avec de nouvelles cellules à 33kV Bohicon : Extension avec transformateur 161kV Védoko : Extension avec de nouveaux transformateurs 161-63kV et 161-15kV Maria Gléta : Extension à 161kV -- Nouveaux transformateurs 161-63kV pour alimenter le nouveau switchyard 63kV Sèmè : Extension Tannzoun : prolongement	
	Cotonou			Nombre	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	5	5	Akpakpa : Réhabilitation de la station 63/15 kV AIS -- Extension avec deux départs ligne 63kV Godomey : Réhabilitation du Poste pour le dispatching	

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

N/A : Non Applicable ; ND : Non Disponible ; AD : A déterminer ; DGRE : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; Pi : Indicateur commun

Résultats de la Logique du Programme	Code Indicateur	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Base-line	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Cible de fin de Compact	Commentaires
																SCADA/DMS Carrefour 3 Banques : Réhabilitation du Poste pour le dispatching SCADA/DMS Allada : Réhabilitation de la Sous-station pour le dispatching SCADA/DMS Lokossa : Réhabilitation de la Sous-station pour le dispatching SCADA/DMS
Construction et réhabilitation du réseau de distribution	P-10	Produit	Kilomètres de lignes de distribution électrique construites ou réhabilitées	Total	Kilomètres	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	961,20	961,20	Les cibles de 2021 reflètent les montants des contrats de construction attribués.
				(63kV)	Kilomètres	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	46,30	46,30	Lot B: 5.1+5.1+7.1+4.8 = 22.1 Lot C: 5+5.1+3.6+7.5+3 = 24.2 Lot B + Lot C = 46.3 Lot D annulé pour raisons budgétaires : 18,9 + 14,1
				(33kV)	Kilomètres	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	894,90	894,90	Souterrain : 12,6 + 27,2 + 5 = 44,8 Mise à niveau : 196+384+256=836 Aérien : 14,1 Total : 894,90
				(15kV)	Kilomètres	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	20,00	20,00	Lot B: 4.7+0.6km = 5.3 Lot C: 2.7+12km = 14.7 Total = 20
				(Régional)	Kilomètres	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	894,90	894,90	
				(Cotonou)	Kilomètres	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	66,30	66,30	
		Produit	Kilomètres de câbles électriques tirés	Total	Kilomètres	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	961,20	961,20	Cet indicateur est ajouté pour capter l'effort fait par MCA-Bénin II pour la cons-
				(63kV)	Kilomètres	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	46,30	46,30		

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

N/A : Non Applicable ; ND : Non Disponible ; AD : A déterminer ; DGRE : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; Pi : Indicateur commun

Résultats de la Logique du Programme	Code Indicateur	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Base-line	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Cible de fin de Compact	Commentaires
				(33kV)	Kilo-mètres	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	894,90	894,90	truction des lignes de distribution. Il n'est pas un indicateur commun.
				(15kV)	Kilo-mètres	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	20,00	20,00	
				(Régional)	Kilo-mètres	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	894,90	894,90	
				(Cotonou)	Kilo-mètres	Cumulatif	0	2017	ND	ND	ND	ND	ND	66,30	66,30	
Construction du Centre National de Contrôle de la Distribution (CNDC)		Produit	Le Centre National de Contrôle de la Distribution est construit	Aucune	Date	Date						16-févr-21			16-févr-21	
Construction du Centre National de Contrôle de la Distribution (CNDC)		Produit	Le Centre National de Contrôle de la Distribution est construit est équipé de meubles et de fournitures de bureau	Aucune	Date	Date			ND	ND	ND	20-janv-21			20-janv-21	
Le système de contrôle et d'acquisition de données (SCADA) est installé		Produit	Les équipements du système de télécommunication sont installés	Aucune	Date	Date						20-janv-21			20-janv-21	
		Produit	Installation du système de contrôle et d'acquisition de données	Aucune	Date	Date						16-févr-21			16-Feb-21	

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

N/A : Non Applicable ; ND : Non Disponible ; AD : A déterminer ; DGRE : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; P<sub>i</sub> : Indicateur commun

Résultats de la Logique du Programme	Code Indicateur	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Base-line	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Cible de fin de Compact	Commentaires
		Produit	Sous-stations connectées au système de contrôle et d'acquisition de données et au Centre National de Contrôle de la Distribution	Aucune	Nombre	Niveau			0	0	0	0	55		55	
		Produit	Le bâtiment repli du Centre National de Contrôle de la Distribution est construit	Aucune	Date	Date						12-janv-21			12-janv-21	
		Produit	Personnes formées au système de contrôle et d'acquisition de données	Total	Nombre	Cumulatif	0	2018	0	ND	ND	ND	ND	30	30	Les 15 OJT auxquels il faut ajouter l'estimation du personnel de la SBEE devant travailler au niveau des stations connectées au dispatching.
	(Masculin)			Nombre	Cumulatif	0	2018	0	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
	(Féminin)			Nombre	Cumulatif	0	2018	0	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
<b>Projet de production et de distribution d'électricité - Processus</b>																
		Processus	Valeur des contrats de faisabilité et de conception d'infrastructures électriques signés	Aucune	Dollars US	Cumulatif	0	2015	ND	ND	ND	65%	70%	100%	100%	Les cibles de ces indicateurs sont fournies par le MCA-Bénin II.
		Processus	Pourcentage de décaissement des contrats de faisabilité et de conception	Aucune	Pourcentage	Cumulatif	0	2015	ND							

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

N/A : Non Applicable ; ND : Non Disponible ; AD : A déterminer ; DGRE : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; Pi : Indicateur commun

Résultats de la Logique du Programme	Code Indicateur	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Base-line	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Cible de fin de Compact	Commentaires	
			d'infrastructures électriques														
		Processus	Valeur des contrats de faisabilité et de conception d'infrastructures électriques contacts	Aucune	Dollars US	Cumulatif	0	2015	ND	ND	ND	ND	ND	192 667 545,64	192 667 545,64		
		Processus	Valeur des contrats de construction d'infrastructures électriques signés	Aucune	Dollars US	Cumulatif	0	2015	ND	ND	ND	35%	50%	100%	100%		
		Processus	Pourcentage de décaissement des contrats de construction d'infrastructures électriques	Aucune	Pourcentage	Cumulatif	0	2015	ND	ND	ND	ND	ND	192 667 545,64	192 667 545,64		
		Processus	Valeur des contrats de construction d'infrastructures électriques	Aucune	Dollars US	Cumulatif	0	2015	AD								
	P-5	Processus	Emplois temporaires générés par la construction d'infrastructures		Nombre	Cumulatif	0	2018	ND								
				Masculin	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND							
				Féminin	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND							
				(Local)	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND							
				(Expatrié)	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND							
				(Qualifié)	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND						

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

N/A : Non Applicable ; ND : Non Disponible ; AD : A déterminer ; DGRE : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; Pi : Indicateur commun

Résultats de la Logique du Programme	Code Indicateur	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Base-line	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Cible de fin de Compact	Commentaires
			tures électriques	(Semi-qualifié)	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND							
				(Non qualifié)	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND						

**PROJET « ACCES A L'ELECTRICITE HORS-RESEAU »**

OCEF : Facilité Énergie Propre Hors-Réseau ; ABERME : Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie ; ARE : Autorité de Régulation de l'Électricité ; NIRAS : Gestionnaire de l'OCEF ; DAF : Direction Administrative et Financière ; ANM : Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité ; ND : Non Disponible

Résultat de la logique du programme	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Base-line	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires
<b>Projet Accès à l'électricité hors-réseau (à l'échelle du projet)</b>															
Utilisation accrue de l'électricité hors réseau	Résultat	Consommation d'électricité hors réseau	<b>Total</b>	Kilowatt heure	Cumulatif	0	2019	0	0	0	55 089	532 301	771 104	771 104	Les cibles reflètent les projections de l'Analyse Coût-Bénéfice des projets de mini-réseaux de l'OCEF. Les autres types de projets, y compris les kits solaires domestiques, ne sont pas pris en compte en raison de la difficulté à collecter les données sur les consommations d'électricité hors réseau pour ces produits. Ces cibles sont susceptibles de modifications avec les actualisations futures de l'analyse économique.
			Masculin	Kilowatt heure	Cumulatif	0	2019	0	0	ND	ND	ND	ND	ND	
			Féminin	Kilowatt heure	Cumulatif	0	2019	0	0	ND	ND	ND	ND	ND	
Augmentation du marché des solutions d'électricité hors réseau	Résultat	Nombre d'emplois créés	<b>Total</b>	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	Résultat		Fenêtre 1	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	Résultat		Fenêtre 2	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	Résultat		Fenêtre 3	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	Résultat		Fenêtre 4	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	

**PROJET « ACCES A L'ELECTRICITE HORS-RESEAU »**

**OCEF** : Facilité Énergie Propre Hors-Réseau ; **ABERME** : Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie ; **ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **NIRAS** : Gestionnaire de l'OCEF ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **ANM** : Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité ; **ND** : Non Disponible

Résultat de la logique du programme	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Base-line	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires	
<b>Activité d'énergie propre hors réseau</b>																
Accès accru aux solutions énergétiques hors réseau pour les ménages, les entreprises et les services publics.	Produit	Capacité totale hors réseau installée	Aucune	Mégawatts	Cumulatif	0	2018	0	0	0	1	12	13	13	Les cibles ont été calculées en agréant les projections des projets des fenêtres 2 et 3, les projections de la fenêtre 3 provenant de l'Analyse Economique du projet effectué par MCC. L'Analyse Economique n'a pas modélisé les projections des projets de la fenêtre 2 pour la capacité totale installée, et leurs cibles ont donc été tirées des plans d'affaires des promoteurs. Ces cibles sont susceptibles de modifications avec les actualisations futures de l'analyse économique.	
			<b>Total</b>	Nombre	Cumulatif	<b>0</b>	<b>2018</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 054</b>	<b>17 465</b>	<b>47 976</b>	<b>66 104</b>	<b>66 104</b>	Les cibles ont été calculées en agréant les projections des fenêtres 2 et 3. Les cibles sont sujettes à changement en fonction de la modification prévue de l'TRE par EA. Les cibles pour les désagréations individuelles seront calculées lors d'une future révision du plan de S&E.	
	Résultat	Accès à l'électricité hors réseau	Résidentielle	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
			Masculin	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
			Féminin	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
			Commerciale	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
			Masculin	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
			Féminin	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Entités Publiques	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND				
Les entreprises du secteur hors réseau reçoivent	Produit	Nombre de projets financés par l'OCEF	<b>Total</b>	Nombre	Cumulatif	<b>0</b>	<b>2018</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Source : Accords de co-financement	
			Fenêtre 1	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	1	1		
			Fenêtre 2	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	5	5		
			Fenêtre 3	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	8	8		

**PROJET « ACCES A L'ELECTRICITE HORS-RESEAU »**

**OCEF** : Facilité Énergie Propre Hors-Réseau ; **ABERME** : Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie ; **ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **NIRAS** : Gestionnaire de l'OCEF ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **ANM** : Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité ; **ND** : Non Disponible

Résultat de la logique du programme	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Base-line	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires
vent un cofinancement pour introduire ou développer leurs produits et services au Bénin.	Processus	Montant engagé par l'OCEF	Fenêtre 4	Nombre	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	2	2	Source : Accords de cofinancement
			<b>Total</b>	Dollars US	Cumulatif	<b>0</b>	<b>2018</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 894 813</b>	<b>31 533 515</b>	<b>31 533 515</b>	<b>31 533 515</b>	<b>31 533 515</b>	
			Fenêtre 1	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	1 208 568	1 208 568	1 208 568	1 208 568	1 208 568	
			Fenêtre 2	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	13 992 083	24 630 785	24 630 785	24 630 785	24 630 785	
			Fenêtre 3	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	4 694 258	4 694 258	4 694 258	4 694 258	4 694 258	
	Produit	Montant décaissé par l'OCEF	<b>Total</b>	Dollars US	Cumulatif	<b>0</b>	<b>2018</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>160 409</b>	<b>4 087 850</b>	<b>2 154 519</b>	<b>31 533 515</b>	<b>31 533 515</b>	Source : DAF/MCA-Bénin II
			Fenêtre 1	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	0	769 746	438 822	1 208 568	1 208 568	
			Fenêtre 2	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	0	0	0	24 630 785	24 630 785	
			Fenêtre 3	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	160 409	2 818 152	1 715 698	4 694 258	4 694 258	
			Fenêtre 4	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	0	499 952	499 952	999 904	999 904	
	Processus	Montant engagé par les promoteurs des projets	<b>Total</b>	Dollars US	Cumulatif	<b>0</b>	<b>2018</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>46 768 217</b>	<b>46 768 217</b>	<b>46 768 217</b>	<b>46 768 217</b>	<b>46 768 217</b>	Source : Accords de cofinancement
			Fenêtre 1	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	1 178 116	1 178 116	1 178 116	1 178 116	1 178 116	
			Fenêtre 2	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	36 816 817	36 816 817	36 816 817	36 816 817	36 816 817	
			Fenêtre 3	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	6 898 334	6 898 334	6 898 334	6 898 334	6 898 334	
			Fenêtre 4	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	1 874 950	1 874 950	1 874 950	1 874 950	1 874 950	
	Produit	Montant décaissé par les promoteurs des projets	<b>Total</b>	Dollars US	Cumulatif	<b>0</b>	<b>2018</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	Source : Promoteurs des Projets
			Fenêtre 1	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
			Fenêtre 2	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	

**PROJET « ACCES A L'ELECTRICITE HORS-RESEAU »**

**OCEF** : Facilité Énergie Propre Hors-Réseau ; **ABERME** : Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie ; **ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **NIRAS** : Gestionnaire de l'OCEF ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **ANM** : Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité ; **ND** : Non Disponible

Résultat de la logique du programme	Niveau d'indicateur	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Unité de mesure	Classification de l'indicateur	Base-line	Année du Base-line	2017-2018 Année 1	2018-2019 Année 2	2019-2020 Année 3	2020-2021 Année 4	2021-2022 Année 5	2022-2023 Année 6	Fin du Compact	Commentaires
				US											
			Fenêtre 3	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
			Fenêtre 4	Dollars US	Cumulatif	0	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
<b>Environnement propice à l'électricité hors-réseau</b>															
Capacité accrue du Gouvernement du Bénin à faciliter l'entrée des entreprises d'énergie hors réseau.	Résultat	Personnel du Gouvernement travaillant dans le secteur de l'énergie hors réseau	<b>Total</b>	Nombre	Cumulatif	<b>0</b>	<b>2015</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	
			ARE	Nombre	Cumulatif	0	2015	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
			ABERME	Nombre	Cumulatif	0	2015	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
			ANM	Nombre	Cumulatif	0	2015	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	Résultat	Nombre d'avis finaux émis par l'ABERME sur les projets d'électrification hors-réseau.	Aucune	Nombre	Cumulatif	0	2015	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Le gouvernement du Bénin adopte le cadre d'électrification hors réseau (politique, plan directeur et cadre réglementaire).	Résultat	Adoption du cadre réglementaire de l'électrification Hors réseau	Aucune	Date	Date			25/06/2018						25/06/2018	Source : Plan de Travail Annuel du Programme, 2018.

# ANNEXE III : Modifications

PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »																	
ARE : Autorité de Régulation de l'Électricité ; SBEE : Société Béninoise d'Energie Électrique ; MHI : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE KPI : Indicateurs Clés de Performance ; IPP : Producteurs Indépendants d'Electricité. DGRE : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; DAF : Direction Administrative et Financière ; BT : Basse Tension ; MT : Moyenne Tension ; N/A : Non Applicable ; ND : Non Disponible ; AD : A déterminer																	
Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
Investissements de la SBEE dans les nouvelles infrastructures	Modification de la définition de l'indicateur	Clarté supplémentaire requise pour mesurer ou interpréter avec précision l'indicateur	Les définitions des indicateurs spécifient que les investissements sont effectués avec des fonds de services publics et sont exprimés en montant et non en pourcentage														
Investissements de la SBEE dans les nouvelles infrastructures	Modification de la cible	Corrections de données erronées	Cibles révisés tirés du plan d'affaires de la SBEE, qui n'était pas disponible auparavant	Source des cibles : Contrat Plan p.18 et plan d'Affaire SBEE p.33 et 34 et Rapport Trimestriel MHI T2 2021, p.89 Source des données de			75 000 000	147 000 000	100 000 000 000	46 501 888 000	233 103 627 000	250 306 418 000	51 000 000 000	166 000 000 000	246 000 000 000	AD	AD

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
				référence : Rapport de collecte des données de référence p.30													
Investissements de la SBEE dans les nouvelles infrastructures	Modification de la principale source de données	Existence d'une source de données plus pertinente	La source des données est désormais plus spécifique au service de la SBEE chargé de fournir les données. Le régulateur (ARE) a été supprimé en tant que source de données principale														
Investissements de la SBEE dans les nouvelles infrastructures	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Données de référence obtenues grâce à la collecte de données financée par le MCA Bénin II en		25 963 000 000	AD											

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			2020														
Investissements de la SBEE dans la maintenance des infrastructures	Modification de la définition de l'indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	La définition de l'indicateur fait désormais référence à un montant plutôt qu'à un pourcentage														
Investissements de la SBEE dans la maintenance des infrastructures	Modification de la cible	AD remplacé par une cible					ND	133 050 000	69 940 000	57 650 000	AD						
Investissements de la SBEE dans la maintenance des infrastructures	Modification de la cible	AD remplacé par une cible			127 098 000	0											
Taux d'adoption des appareils économes en énergie (Moyenne)	Modification de la cible	AD remplacé par une cible					ND	ND	ND	ND	ND	50%	AD	AD	AD	AD	AD

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
Taux d'adoption des appareils économiques en énergie (Moyenne)	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence			30,55%	AD											
Taux d'adoption des appareils économiques en énergie (Ménages)	Modification de la cible	AD remplacé par une cible					ND	ND	ND	ND	ND	50%	AD	AD	AD	AD	AD
Taux d'adoption des appareils économiques en énergie (Ménages)	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence			27,70%	AD											
Taux d'adoption des appareils économiques en énergie (Entreprises)	Modification de la cible	AD remplacé par une cible					ND	ND	ND	ND	ND	50%	AD	AD	AD	AD	AD
Taux d'adoption des	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence			36,10%	AD											

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
appareils économes en énergie (Entreprises)																	
Taux d'adoption des appareils économes en énergie (Entités publiques)		AD remplacé par une cible					ND	ND	ND	ND	ND	50%	AD	AD	AD	AD	AD
Taux d'adoption des appareils économes en énergie (Entités publiques)	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence			NA	AD											
Montant investi dans les mesures d'efficacité énergétique	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Cibles annuelles à produire par les entreprises industrielles ayant bénéficié des audits d'efficacité énergétique				ND	ND	ND	ND	ND	ND	AD	AD	AD	AD	AD

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
KWh d'électricités épargnés	Indicateur supprimé	Coût de la collecte de données élevé pour l'utilité de l'indicateur	Il n'y a pas de ressources pour mesurer cet indicateur et il s'agit d'un investissement relativement faible														
Production totale d'énergie électrique	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Cet indicateur n'avait pas de données de référence avant cette révision. Les données fournies comme référence proviennent de la DGRE		329 416,40	AD											
Production totale d'énergie électrique	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Cet indicateur n'avait pas de données de référence avant cette révision. Les données fournies				ND	ND	646 350,00	1 707 440,00	3 119 190,00	4 594 200,00	AD	AD	AD	AD	AD

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			comme référence proviennent de la DGRE														
Production totale d'énergie électrique (PV)	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Cet indicateur n'avait pas de données de référence avant cette révision. Les données fournies comme référence proviennent de la DGRE		5 334,60	AD											
Production totale d'énergie électrique (PV)	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Cet indicateur n'avait pas de données de référence avant cette révision. Les données fournies comme référence proviennent de la DGRE				ND	ND	7 520,00	14 950,00	22 380,00	66 850,00	AD	AD	AD	AD	AD
Produc-	Modification de la	Changement de la valeur de référence	Cet indicateur		1 125,30	AD											

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
Production totale d'énergie électrique (Hydro)	valeur de référence		n'avait pas de données de référence avant cette révision. Les données fournies comme référence proviennent de la DGRE														
Production totale d'énergie électrique (Hydro)	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Cet indicateur n'avait pas de données de référence avant cette révision. Les données fournies comme référence proviennent de la DGRE				ND	ND	118 210,00	190 140,00	277 400,00	364 660,00	AD	AD	AD	AD	AD
Production totale d'énergie électrique (Thermal)	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Cet indicateur n'avait pas de données de référence avant cette révision.		322 956,50	AD											

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			Les données fournies comme référence proviennent de la DGRE														
Production totale d'énergie électrique (Thermal)	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Cet indicateur n'avait pas de données de référence avant cette révision. Les données fournies comme référence proviennent de la DGRE				ND	ND	520 620,00	1 502 350,00	2 819 410,00	4 162 690,00	AD	AD	AD	AD	AD
Montant investi dans les projets IPP	Modification du libellé de l'indicateur	Clarté supplémentaire requise pour mesurer ou interpréter avec précision l'indicateur.	Modification mineure de « Montant investi par les IPP » à « Montant investi dans les projets des IPP »														
Montant investi dans les projets	Modification de la définition de l'indicateur	Clarté supplémentaire requise pour mesurer ou interpréter avec précision	Modification mineure pour préciser														

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
IPP		l'indicateur.	que les « investissements » incluent les « dettes et capitaux propres »														
Montant investi dans les projets IPP	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Les cibles n'étaient pas disponibles auparavant. Le montant est dérivé du modèle commercial du conseiller en transactions pour les transactions IPP. Le calendrier des cibles est basé sur les projections de l'Analyse Coût-Bénéfice effectuées lors de la modification du Compact				0	0	0	50 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00	AD	AD	AD	AD	AD

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			2019.														
Montant investi dans les projets IPP	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence			0	AD											
Ratio de couverture des charges d'exploitation	Modification de la cible	AD remplacé par une cible					152%	173%	274%	170%	111%	AD	AD	AD	AD	AD	AD
Régime tarifaire reflétant les coûts	Modification de la définition de l'indicateur	Clarté supplémentaire requise pour mesurer ou interpréter avec précision l'indicateur.	La définition a changé pour refléter la méthodologie de détermination des tarifs utilisée au Bénin. Le régulateur n'estime pas le coût marginal à long terme, qui faisait partie de la définition précédente														
Coût moyen par kWh produit	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur basé sur la définition révisée du régime ta-	Cet indicateur est également utile pour apprécier la													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			rifaire reflétant les coûts. La nouvelle définition reflète la méthodologie de détermination des tarifs au Bénin	viabilité financière de la SBEE													
Coût moyen du kWh facturé	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur basé sur la définition révisée du régime tarifaire reflétant les coûts. La nouvelle définition reflète la méthodologie de détermination des tarifs au Bénin														
Autonomie financière de l'ARE	Modification de la définition de l'indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	La nouvelle définition est plus précise. Elle clarifie ce que l'on entend par « prélèvements » et														

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			« redevances »														
Autonomie financière de l'ARE	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Cibles ajoutées en fonction des nouvelles informations reçues du régulateur (ARE)	Source des cibles 2019, 2020 et 2021 : Plan triennal d'investissement et de financement ARE 2019-2021			ND	ND	65,00%	67,00%	61,00%	61,00%	AD	AD	AD	AD	AD
Autonomie financière de l'ARE	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence			0	AD											
Pourcentage de postes pourvus à l'ARE	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Cibles ajoutées en fonction des nouvelles informations reçues du régulateur (ARE)				ND	ND	79,49%	92,31%	100,00%	100,00%	AD	AD	AD	AD	AD
Construction et mis en service du siège de l'ARE	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	-	-						21-mai-21						11-mai-21	
Nombre d'avis émis par	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment	Il s'agit d'un indicateur	Source des données :													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
l'ARE au cours d'une année		aux critères d'adéquation	simple qui donne une idée générale de l'activité du régulateur. Les données pour cet indicateur sont facilement accessibles grâce à des documents accessibles au public	are.bj/avis-2016 Nous ne pensons pas que des cibles seront fixées, mais nous prévoyons généralement une augmentation au fil du temps à mesure que l'ARE deviendra plus actif dans le secteur													
Formation du staff de l'ARE sur le régime tarifaire	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Cet indicateur capture une composante importante de l'appui du Compact au régulateur														
Nombre d'entités publiques et d'entreprises	Modification du libellé de l'indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	L'indicateur précédent « Évaluation des														

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
industrielles auditées			besoins terminée » faisait référence à un autre livrable du consultant, qui n'était pas aussi directement aligné sur le résultat														
Nombre d'entités publiques et d'entreprises industrielles auditées	Modification de la définition de l'indicateur	Clarté supplémentaire requise pour mesurer ou interpréter avec précision l'indicateur.	La définition a été modifiée pour refléter le nouvel indicateur axé sur les audits d'efficacité énergétique plutôt que sur l'évaluation des besoins en matière d'efficacité énergétique														
Nombre d'entités publiques et d'entreprises	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Cible tirée du rapport du consultant ayant réalisé l'audit	Source : Rapport initial du consultant en			0	0	30	30	30	30					

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
industrielles auditées			énergétique. Aucune cible n'étant précédemment incluse dans le plan de S&E	audit d'efficacité énergétique													
Nombre d'entités publiques et d'entreprises industrielles auditées	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence			0	ND											
Bouclage financier	Nouvel indicateur	Cet indicateur mesure un résultat intermédiaire qui n'est pas pris en compte dans la version précédente du plan de S&E															
Bouclage financier	Modification de la définition de l'indicateur	Clarté supplémentaire requise pour mesurer ou interpréter avec précision l'indicateur	La définition du bouclage financier est fournie par le Public Private Partnership Knowledge Lab (Laboratoire de connaissances														

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			en partenariat public-privé). Le bouclage financier correspond à un indicateur Power Africa														
Capacité installée par les IPP	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	-	-	0	AD											
Capacité installée par les IPP	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	-	-			0	0	0	50	50	80	AD	AD	AD	AD	AD
Production totale d'électricité par les IPP	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Le plan de S&E précédent ne comportait pas d'indicateur sur les résultats réels des nouveaux IPP. Cet indicateur va au-delà de la capacité installée pour déterminer dans quelle mesure les	Source des cibles : Rapport l'Analyse économique du Programme													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			nouvelles centrales contribuent à l'approvisionnement énergétique domestique. Il était également important de l'inclure étant donné qu'il est inclus dans le modèle de l'Analyse économique du Programme														
Développement du code de l'électricité	Nouvel indicateur	Pertinent en raison d'un changement dans la portée du programme, du projet ou de l'activité	Le développement du code de réseau n'a pas été initialement prévu par le Compact, mais s'est avéré nécessaire pour la	Cible basée sur le calendrier des livrables du consultant en réseaux													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			sous-activité IPP. L'indicateur est inclus compte tenu de la pertinence de ce résultat dans la logique du projet														
Schéma directeur adopté	Modification de la cible	AD remplacé par une cible						12-Sept-18					12-mai-17				
Accords/conventions d'achat vente d'énergie électrique signé	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Les informations mises à jour sur la transaction IPP nous ont permis d'inclure une cible pour le nombre d'Accords, conventions d'achat vente d'énergie électrique				ND	ND	ND	ND	1	1	AD	AD	AD	AD	AD
Validation et adoption	Indicateur déplacé		Indicateur déplacé de l'activité														

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
du rapport d'étude tarifaire			information, éducation, communication vers l'activité Réforme des Politiques et de la Régulation car le résultat est plus directement lié à la réforme tarifaire														
Continuité du service (hors cause extérieure)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	Valeur de référence et cibles obtenus dans 'Protocole de mesure des indicateurs de performance et la fixation des valeurs initiales'													
Arriérés nets de l'État envers la SBEE	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Cet indicateur est directement lié à une Con-	Source de la valeur de référence : Rapport													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			dition Pré-alable du Compact et à la viabilité financière de la SBEE. Il est également suivi par l'équipe du projet MCA-Bénin II	du trimestre 16 sur les Conditions Pré-alables produit par MCA-Bénin II. La SBEE et le Projet n'ont pas produit des cibles													
Heures de formation par employé	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE														
Taux de recouvrement par session de facturation (mois M) et par catégorie d'abonnés à date M+6	Modification du libellé de l'indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE														
Taux de	Modification de la définition de	Les indicateurs existants ne répondent	Indicateur inclus														

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
recouvrement par session de facturation (mois M) et par catégorie d'abonnés à date M+6	l'indicateur	pas suffisamment aux critères d'adéquation	pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE														
Abonnés BT	Changement de la désagrégation	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	La désagrégation a été modifiée pour s'aligner sur les rapports de la SBEE.														
Abonnés MT	Changement de la désagrégation	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	La désagrégation a été modifiée pour s'aligner sur les rapports de la SBEE.														
Entités publiques	Changement de la désagrégation	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	La désagrégation a été modifiée pour s'aligner sur les rapports de la SBEE.														

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
Taux de recouvrement par session de facturation (mois M) et par catégorie d'abonnés à date M+6	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Les valeurs de référence sont devenues disponibles en 2020/2021 avec la définition des Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	Source de la valeur de référence et des cibles : Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE.	63,00%	AD											
Taux de recouvrement par session de facturation (mois M) et par catégorie d'abonnés à date M+6	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Les valeurs de référence sont devenues disponibles en 2020/2021 avec la définition des Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	Les cibles ne sont disponibles pour toutes les années			ND	ND	ND	85,00%	NA	99,33%	AD	AD	AD	AD	AD
Taux de paiement à l'échéance des abonnés privés	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat														

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
BT			de Gestion de la SBEE														
Taux de paiement à l'échéance des abonnés privés MT	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE														
Taux de paiement à l'échéance des entreprises publiques abonnées	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE														
Durée moyenne de dépannage client	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Durée moyenne de dépannage client (DRL1)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			du Contrat de Gestion de la SBEE														
Durée moyenne de dépannage client (DRL2)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Durée moyenne de dépannage client (DRA)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Durée moyenne de dépannage client (DRO/P)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Durée moyenne de dépannage client	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
(DRZ/C)			les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	indicateur													
Durée moyenne de dépannage client (DRM/C)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Durée moyenne de dépannage client (DRB/A)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Durée moyenne de dépannage client (DRA/D)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Emission de devis	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment	Indicateur inclus	La SBEE n'a pas établi des													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
pour nouveau raccorde-ment.		aux critères d'adéquation	pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	cibles pour cet indicateur													
Emission de devis pour nouveau raccorde-ment (DRL1)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Emission de devis pour nouveau raccorde-ment (DRL2)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Emission de devis pour nouveau raccorde-ment (DRA)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
Emission de devis pour nouveau raccordement (DRO/P)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Emission de devis pour nouveau raccordement (DRZ/C)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Emission de devis pour nouveau raccordement (DRM/C)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Emission de devis pour nouveau raccordement (DRB/A)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			SBEE														
Emission de devis pour nouveau raccordement (DRA/D)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Durée de raccordement	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Durée de raccordement (DRL1)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Durée de raccordement (DRL2)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			de la SBEE														
Durée de recordement (DRA)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Durée de recordement (DRO/P)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Durée de recordement (DRZ/C)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Durée de recordement (DRM/C)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			de Gestion de la SBEE														
Durée de raccourcissement (DRB/A)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Durée de raccourcissement (DRA/D)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Indice de satisfaction des clients de la SBEE	Changement de la désagrégation	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	La désagrégation a été modifiée pour simplifier la saisie dans le MIS de MCC	La SBEE n'a pas établi des cibles pour cet indicateur													
Indice de satisfaction des clients de la SBEE	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte		50,42%	AD											

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			des données de référence réalisées par MCA- Bénin II														
Indice de satisfaction des clients de la SBEE	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Les valeurs de référence sont devenues disponibles en 2020/2021 avec la définition des Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE				ND	ND	ND	ND	ND	71,69%	AD	AD	AD	AD	AD
Ménages	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	La désagrégation a été modifiée pour simplifier la saisie dans le MIS de MCC														
Indice de satisfaction du personnel de la SBEE	Modification de la valeur de référence	Suppression de la désagrégation	La désagrégation a été modifiée pour simplifier la saisie dans le MIS de														

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			MCC														
Rendement du réseau de distribution	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	Les cibles ne sont disponibles pour toutes les années.													
Productivité au travail	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	Source de la valeur de référence et des cibles : Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE. Les cibles ne sont disponibles pour toutes les années													
Stock numérisé	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Indicateur inclus pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la	Source de la valeur de référence et des cibles : Indicateurs Clés du Contrat de													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			SBEE	Gestion de la SBEE. Les cibles ne sont disponibles pour toutes les années													
Adoption du PTA selon le Contrat Plan	Modification de la définition de l'indicateur	Clarté supplémentaire requise pour mesurer ou interpréter avec précision l'indicateur.	La définition a été modifiée pour refléter le changement d'unité de « date » à « nombre ». Il s'agissait de faciliter les reportages dans le MIS du MCC														
Adoption du PTA selon le Contrat Plan	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Cible ajoutée au regard de la nouvelle définition				0	1	1	1	1	1	29-nov-17	NA	NA	NA	NA
Adoption du PTA selon le Contrat Plan	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence			0	ND											
Adoption	Modification de la	Changement de la			0	ND											

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
du budget selon le Contrat Plan	valeur de référence	valeur de référence															
Adoption du budget selon le Contrat Plan	Modification de la cible	AD remplacé par une cible					0,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	29-nov-17	NA	NA	NA	NA
Adoption du budget selon le Contrat Plan	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence			0	ND											
Exécution du budget selon le Contrat Plan	Modification de la cible	Changement de la cible			0	ND											
							AD										
Signature du Contrat de Gestion	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Cet indicateur a été introduit pour documenter une étape importante du processus	La source de la date cible est la lettre de mise en œuvre du 14 février 2017 relative à la modification de l'activité de renforcement de la SBEE													
Taux de pénétration du	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment	Indicateur inclus	Source de la valeur													

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
prépaiement		aux critères d'adéquation	pour s'aligner sur les Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE	de référence et des cibles : Indicateurs Clés du Contrat de Gestion de la SBEE. Les cibles ne sont disponibles pour toutes les années													
Nombre de compteurs à prépaier installés dans les Entités publiques.	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Cet indicateur a été ajouté pour saisir les Conditions Préables liées à l'installation de compteurs dans les entités publiques	La SBEE n'a pas fourni de cibles. MHI prévoit d'estimer le nombre de compteurs													
Adhésion à l'application du nouveau régime tarifaire	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte		25,29	AD											

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			des données de référence réalisées par MCA- Bénin II														
Adhésion à l'application du nouveau régime tarifaire (Ménages)	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte des données de référence réalisées par MCA- Bénin II		25,30	AD											
Adhésion à l'application du nouveau régime tarifaire (Féminin)	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte des données de référence réalisées par MCA- Bénin II		24,80	AD											
Adhésion à l'application du nouveau régime tarifaire	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte		25,40	AD											

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
(Masculin)			des données de référence réalisées par MCA- Bénin II														
Adhésion à l'application du nouveau régime tarifaire (Commercial)	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte des données de référence réalisées par MCA- Bénin II		21,40	AD											
Adhésion à l'application du nouveau régime tarifaire (Industrielle)	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte des données de référence réalisées par MCA- Bénin II		21,40	AD											
Connaissance des changements tarifaires	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte		1,61	AD											

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			des données de référence réalisées par MCA- Bénin II														
Adhésion à l'application du nouveau régime tarifaire (Ménages)	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte des données de référence réalisées par MCA- Bénin II		1,60	AD											
Connaissance des changements tarifaires (Féminin)	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte des données de référence réalisées par MCA- Bénin II		1,30	AD											
Connaissance des changements tarifaires	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte		1,70	AD											

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
(Masculin)			des données de référence réalisées par MCA- Bénin II														
Connaissance des changements tarifaires (Commercial)	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte des données de référence réalisées par MCA- Bénin II		3,30	AD											
Connaissance des changements tarifaires (Industrielle)	Modification de la valeur de référence	Changement de la valeur de référence	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte des données de référence réalisées par MCA- Bénin II		5,90	AD											
Campagnes de sensibilisation sur les tarifs	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte	Sources : Echange avec le Projet et la DCRP			ND	10	11	11	NA	19	AD	AD	AD	AD	AD

**PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**

**ARE** : Autorité de Régulation de l'Électricité ; **SBEE** : Société Béninoise d'Energie Électrique ; **MHI** : Manitoba Hydro International Ltd, Gestionnaire du Contrat de Gestion de la SBEE **KPI** : Indicateurs Clés de Performance ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité. **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **BT** : Basse Tension ; **MT** : Moyenne Tension ; **N/A** : Non Applicable ; **ND** : Non Disponible ; **AD** : A déterminer

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			des données de référence réalisées par MCA- Bénin II														
Cam-pagnes de sensibilisation sur l'efficacité énergétique	Modification de la cible	AD remplacé par une cible	Valeurs de référence récemment disponibles à partir de la collecte des données de référence réalisées par MCA- Bénin II	Sources : Echange avec le Projet et la DCRP			ND	ND	0	2	NA	8	AD	AD	AD	AD	AD

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**AD** : A Déterminer ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **CEB** : Communauté Électrique du Bénin ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **CNDC** : Centre National de Contrôle de la Distribution ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité.

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Antérieure valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Antienne Cible An 1	Antienne Cible An 2	Antienne Cible An 3	Antienne Cible An 4	Antienne Cible An 5
Indice de durée moyenne d'interruption du système (SAIDI)	Modification de la valeur de référence	Corrections de données erronées	Ces données ne correspondaient pas à la définition de l'indicateur. Il n'est pas non plus prévu de répéter cette enquête. Les nouvelles données de référence proviennent de la plateforme des compteurs communicants, qui sera la source de données à l'avenir		18,27	0,01											
Indice de fréquence moyenne d'interruption du système (SAIFI)	Modification de la valeur de référence	Corrections de données erronées	Ces données ne correspondaient pas à la définition de l'indicateur. Il n'est pas non plus prévu de répéter cette enquête. Les nouvelles données de référence proviennent de la plateforme des compteurs communicants, qui sera la source de données à l'avenir		21,34	1,712											
Consommation d'énergie supplémentaire totale due à l'activité de renforcement du réseau	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Cet indicateur est inclus en raison de son alignement sur le modèle de l'Analyse Coût-Bénéfice. Il est plus spécifique aux investissements de MCC par opposition à l'approvisionnement global en électricité, qui résulte de facteurs non liés à				0	0	0	46,235	74,884	151,766	ND	ND	ND	ND	ND

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**AD** : A Déterminer ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **CEB** : Communauté Électrique du Bénin ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **CNDC** : Centre National de Contrôle de la Distribution ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité.

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Antienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Antienne Cible An 1	Antienne Cible An 2	Antienne Cible An 3	Antienne Cible An 4	Antienne Cible An 5
			l'investissement de MCC														
Demande totale d'électricité	Modification de la cible	AD remplacé par des cibles	Les cibles reflètent les nouvelles projections du Gouvernement du Bénin	Source : Contrat Plan ; valeurs révisées proviennent du rapport provisoire de la stratégie nationale d'électrification.			1307268	1468847	1 401 890	1549740	11741470	1 902 220	AD	AD	AD	AD	AD
Capacité de production ajoutée par les nouveaux IPP	Indicateur supprimé	Non pertinent en raison d'un changement dans la portée du programme, du projet ou de l'activité	L'indicateur a été supprimé et est maintenant reflété sous le Projet Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel « Bouclage financier »														
Pertes dans le système de distribution	Modification de la cible	Non pertinent en raison de l'actualisation de l'analyse économique	Cibles modifiées conformément au dernier modèle de l'Analyse Coût-Bénéfice	Les cibles sont issus d'emails avec l'économiste et sont basés sur les dernières actualisations de l'Analyse Coût-Bénéfice.			0,188	0,197	0,205	0,214	0,154	0,157	AD	AD	AD	AD	AD
Pertes dans le système de distribution	Modification de la définition de l'indicateur	Clarification supplémentaire ajoutée à la	La définition a été modifiée pour correspondre exactement à la définition de l'indicateur commun														

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**AD** : A Déterminer ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **CEB** : Communauté Électrique du Bénin ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **CNDC** : Centre National de Contrôle de la Distribution ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité.

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
		définition															
Nombre de postes et de sous-stations réhabilités	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Cet indicateur a été ajouté pour distinguer ce qui est construit et ce qui est réhabilité. Cette répartition donne une image plus précise des travaux financés par le MCC									15					AD
Nombre de postes et de sous-stations réhabilités (Régional)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Cet indicateur a été ajouté pour distinguer ce qui est construit et ce qui est réhabilité. Cette répartition donne une image plus précise des travaux financés par le MCC									9					AD
Nombre de postes et de sous-stations réhabilités (Cotonou)	Nouvel indicateur	Les indicateurs existants ne répondent pas suffisamment aux critères d'adéquation	Cet indicateur a été ajouté pour distinguer ce qui est construit et ce qui est réhabilité. Cette répartition donne une image plus précise des travaux financés par le MCC									6					AD
Kilometers of distribution lines upgraded or built.	Correction de la cible de fin de compact	Modification de la portée d'un programme, d'un projet ou	L'étendue des travaux a subi des modifications suite à la reprise de la conception par les entreprises. Les km de lignes attendus à la									961,20					

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**AD** : A Déterminer ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **CEB** : Communauté Électrique du Bénin ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **CNDC** : Centre National de Contrôle de la Distribution ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité.

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Antienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Antienne Cible An 1	Antienne Cible An 2	Antienne Cible An 3	Antienne Cible An 4	Antienne Cible An 5
		d'une activité	fin sont ceux saisis.														
Kilomètres de câbles électriques tirés	Nouvel indicateur	AD remplacé par des cibles	Cet indicateur est ajouté pour capter l'effort fait par MCA-Bénin II pour la construction des lignes de distribution. Il n'est pas un indicateur commun									961,20					AD
Kilomètres de câbles électriques tirés (63kV)	Nouvel indicateur	AD remplacé par des cibles	Cet indicateur est ajouté pour capter l'effort fait par MCA-Bénin II pour la construction des lignes de distribution. Il n'est pas un indicateur commun									46,30					AD
Kilomètres de câbles électriques tirés (33kV)	Nouvel indicateur	AD remplacé par des cibles	Cet indicateur est ajouté pour capter l'effort fait par MCA-Bénin II pour la construction des lignes de distribution. Il n'est pas un indicateur commun									894,90					AD
Kilomètres de câbles électriques tirés (15kV)	Nouvel indicateur	AD remplacé par des cibles	Cet indicateur est ajouté pour capter l'effort fait par MCA-Bénin II pour la construction des lignes de distribution. Il n'est pas un indicateur commun									20,00					AD
Kilomètres de câbles électriques tirés	Nouvel indicateur	AD remplacé par des cibles	Cet indicateur est ajouté pour capter l'effort fait par MCA-Bénin II pour la									894,90					AD

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**AD** : A Déterminer ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **CEB** : Communauté Électrique du Bénin ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **CNDC** : Centre National de Contrôle de la Distribution ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Electricité.

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Antienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Antienne Cible An 1	Antienne Cible An 2	Antienne Cible An 3	Antienne Cible An 4	Antienne Cible An 5
(Régional)			construction des lignes de distribution. Il n'est pas un indicateur commun														
Kilomètres de câbles électriques tirés (Cotonou)	Nouvel indicateur	AD remplacé par des cibles	Cet indicateur est ajouté pour capter l'effort fait par MCA-Bénin II pour la construction des lignes de distribution. Il n'est pas un indicateur commun									66,30					AD
Valeur des contrats de faisabilité et de conception d'infrastructures électriques signés	Modification de la cible	Pertinent en raison d'un changement dans la portée du programme, du projet ou de l'activité	Cibles fournies sur la base des projections les plus récentes du Compact. Cibles non incluses dans la version précédente du Plan de Suivi-Évaluation	Cet indicateur n'est pas lié au résultat de la logique du projet. C'est un indicateur de processus								25 111 272				AD	AD
Pourcentage de décaissement des contrats de faisabilité et de conception d'infrastructures électriques	Modification de la cible	Pertinent en raison d'un changement dans la portée du programme, du projet ou de l'activité	Cibles fournies sur la base des projections les plus récentes du Compact. Cibles non incluses dans la version précédente du Plan de Suivi-Évaluation						65%	70%		100%			AD	AD	AD
Valeur des contrats de construction	Modification de la cible	Pertinent en raison d'un	Cibles fournies sur la base des projections les plus récentes du Compact. Cibles non	Cet indicateur n'est pas lié au résultat de la logique du								192 667 546					AD

**PROJETS « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »**

**AD** : A Déterminer ; **SBEE** : Société Béninoise d'Énergie Électrique ; **CEB** : Communauté Électrique du Bénin ; **DGRE** : Direction Générale des Ressources Énergétiques ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **CNDC** : Centre National de Contrôle de la Distribution ; **IPP** : Producteurs Indépendants d'Électricité.

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Commentaires	Nouvelle valeur de référence	Antienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Antienne Cible An 1	Antienne Cible An 2	Antienne Cible An 3	Antienne Cible An 4	Antienne Cible An 5	
d'infrastructures électriques signés		changement dans la portée du programme, du projet ou de l'activité	inclues dans la version précédente du Plan de Suivi-Évaluation	projet. C'est un indicateur de processus														
Pourcentage de décaissement des contrats de construction d'infrastructures électriques	Modification de la cible	Pertinent en raison d'un changement dans la portée du programme, du projet ou de l'activité	Cibles fournies sur la base des projections les plus récentes du Compact. Cibles non incluses dans la version précédente du Plan de Suivi-Évaluation	Cet indicateur n'est pas lié au résultat de la logique du projet. C'est un indicateur de processus						35%	50%	100%				AD	AD	AD

**PROJET « ACCES A L'ELECTRICITE HORS-RESEAU »**

**AD** : A Déterminer ; **DAF** : Direction Administrative et Financière ; **OCEF** : Facilité d'Énergie Propre Hors-Réseau

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Nouvelle valeur de référence	Antienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Antienne Cible An 1	Antienne Cible An 2	Antienne Cible An 3	Antienne Cible An 4	Antienne Cible An 5
Consommation d'électricité hors réseau	Modification de la cible	AD remplacé par des cibles	Les cibles annuelles ont été mises à jour			0	0	0	55 089,19	532 300,96	771 104,07	AD	AD	AD	AD	AD

**PROJET « ACCES A L'ELECTRICITE HORS-RESEAU »**

**AD : A Déterminer ; DAF : Direction Administrative et Financière ; OCEF : Facilité d'Énergie Propre Hors-Réseau**

Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Nouvelle valeur de référence	Ancienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Ancienne Cible An 1	Ancienne Cible An 2	Ancienne Cible An 3	Ancienne Cible An 4	Ancienne Cible An 5
			selon les projections de l'Analyse Coût-Bénéfice													
Nombre d'entreprises investissant dans les solutions d'énergie hors-réseau	Indicateur supprimé	Coût de la collecte de données élevé pour l'utilité de l'indicateur	Indicateur retiré car il n'est actuellement pas possible de le mesurer													
Montant total investi par les entreprises dans les solutions les solutions d'énergie hors-réseau au Bénin	Indicateur supprimé	La qualité de l'indicateur est déterminée comme étant plus mauvaise qu'on ne le pensait initialement lorsqu'elle est incluse dans le plan.	Indicateur retiré car il est déjà mesuré par l'indicateur "Montant décaissé par les promoteurs des projets"													
Capacité totale de production d'énergie électrique installée grâce au Projet Hors-réseau au Bénin	Modification de la cible	AD remplacé par des cibles	Les cibles annuelles ont été mises à jour à partir des projections de l'analyse coût-bénéfice et celles des promoteurs			0	0	0	1	12	13	AD	AD	AD	AD	AD
Accès à l'électricité hors-réseau	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Les cibles annuelles ont été mises à jour selon les projections de l'analyse coût-bénéfice			0	0	5 054	465 <sup>17</sup>	47 976	104 <sup>66</sup>	AD	AD	AD	AD	AD
Nombre total de projets subventionnés par l'OCEF	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles de fin de compact ajoutées à partir des accords de cofinancement								16				AD	AD
Nombre total de projets subventionnés par l'OCEF (Fenêtre 1)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles de fin de compact ajoutées à partir des accords de cofinancement								1				AD	AD

**PROJET « ACCES A L'ELECTRICITE HORS-RESEAU »**

**AD : A Déterminer ; DAF : Direction Administrative et Financière ; OCEF : Facilité d'Énergie Propre Hors-Réseau**

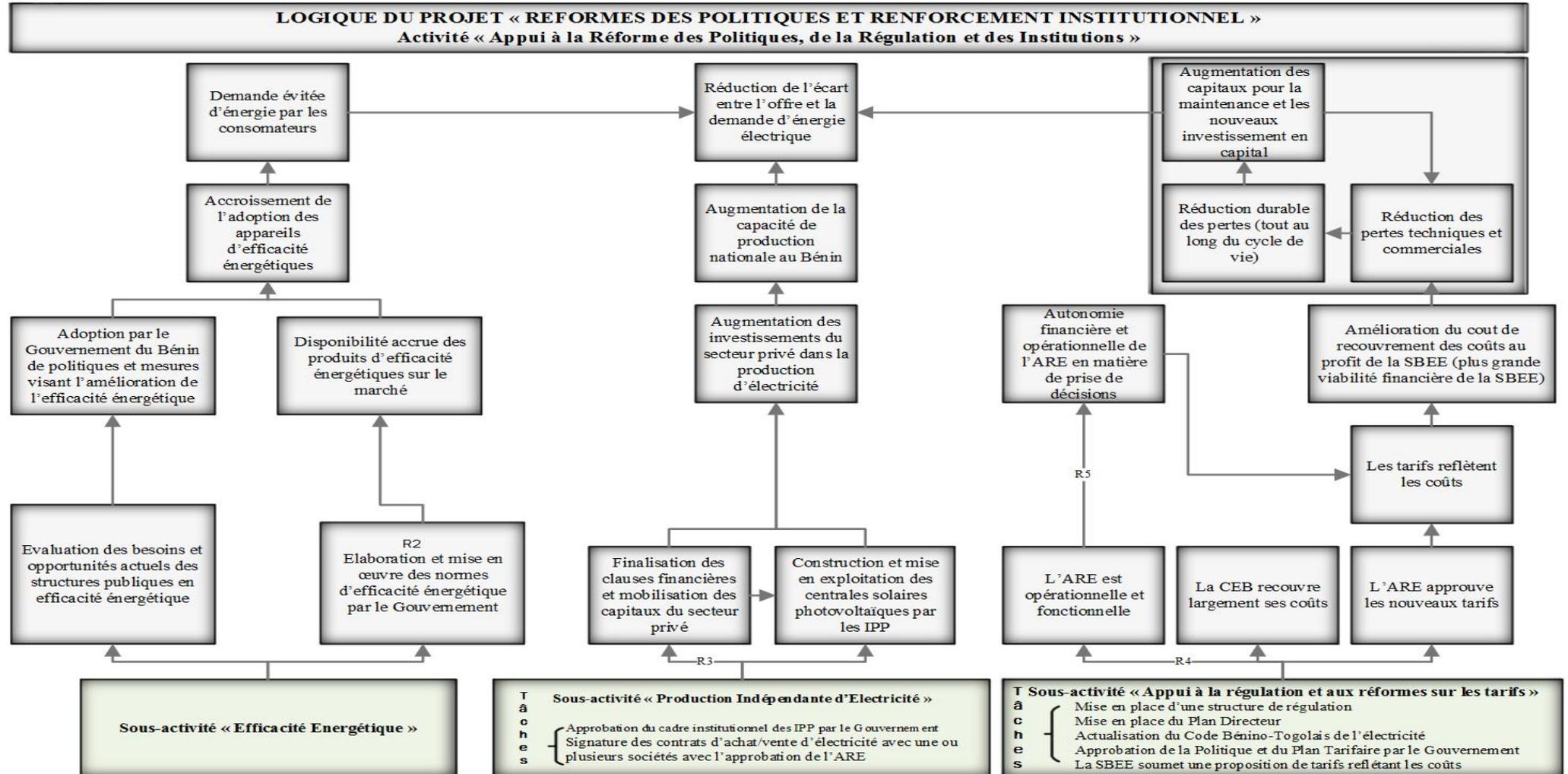
Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Nouvelle valeur de référence	Antienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Antienne Cible An 1	Antienne Cible An 2	Antienne Cible An 3	Antienne Cible An 4	Antienne Cible An 5
Nombre total de projets subventionnés par l'OCEF (Fenêtre 2)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles de fin de compact ajoutées à partir des accords de cofinancement								5				AD	AD
Nombre total de projets subventionnés par l'OCEF (Fenêtre 3)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles de fin de compact ajoutées à partir des accords de cofinancement								8				AD	AD
Nombre total de projets subventionnés par l'OCEF (Fenêtre 4)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles de fin de compact ajoutées à partir des accords de cofinancement								2				AD	AD
Montant engagé par l'OCEF	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des accords de cofinancement.			0	0	20 894 813	31 533 515	31 533 515	31 533 515	AD	AD	AD	AD	AD
Montant engagé par l'OCEF (Fenêtre 1)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des accords de cofinancement.					1 208 568	1 208 568	1 208 568	1 208 568	AD	AD	AD	AD	AD
Montant engagé par l'OCEF (Fenêtre 2)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des accords de cofinancement.					13 992 083	24 630 785	24 630 785	24 630 785	AD	AD	AD	AD	AD
Montant engagé par l'OCEF (Fenêtre 3)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des accords de cofinancement.					4 694 258	4 694 258	4 694 258	4 694 258	AD	AD	AD	AD	AD
Montant engagé par l'OCEF (Fenêtre 4)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des accords de cofinancement.					999 904	999 904	999 904	999 904	AD	AD	AD	AD	AD
Montant décaissé par l'OCEF	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des données de la DAF/MCA-Bénin II					160 409	4 087 850	2 154 519	31 533 515	AD	AD	AD	AD	AD
Montant décaissé par l'OCEF (Fenêtre 1)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des données de la DAF/MCA-Bénin II					0	769 746	438 822	1 208 568	AD	AD	AD	AD	AD

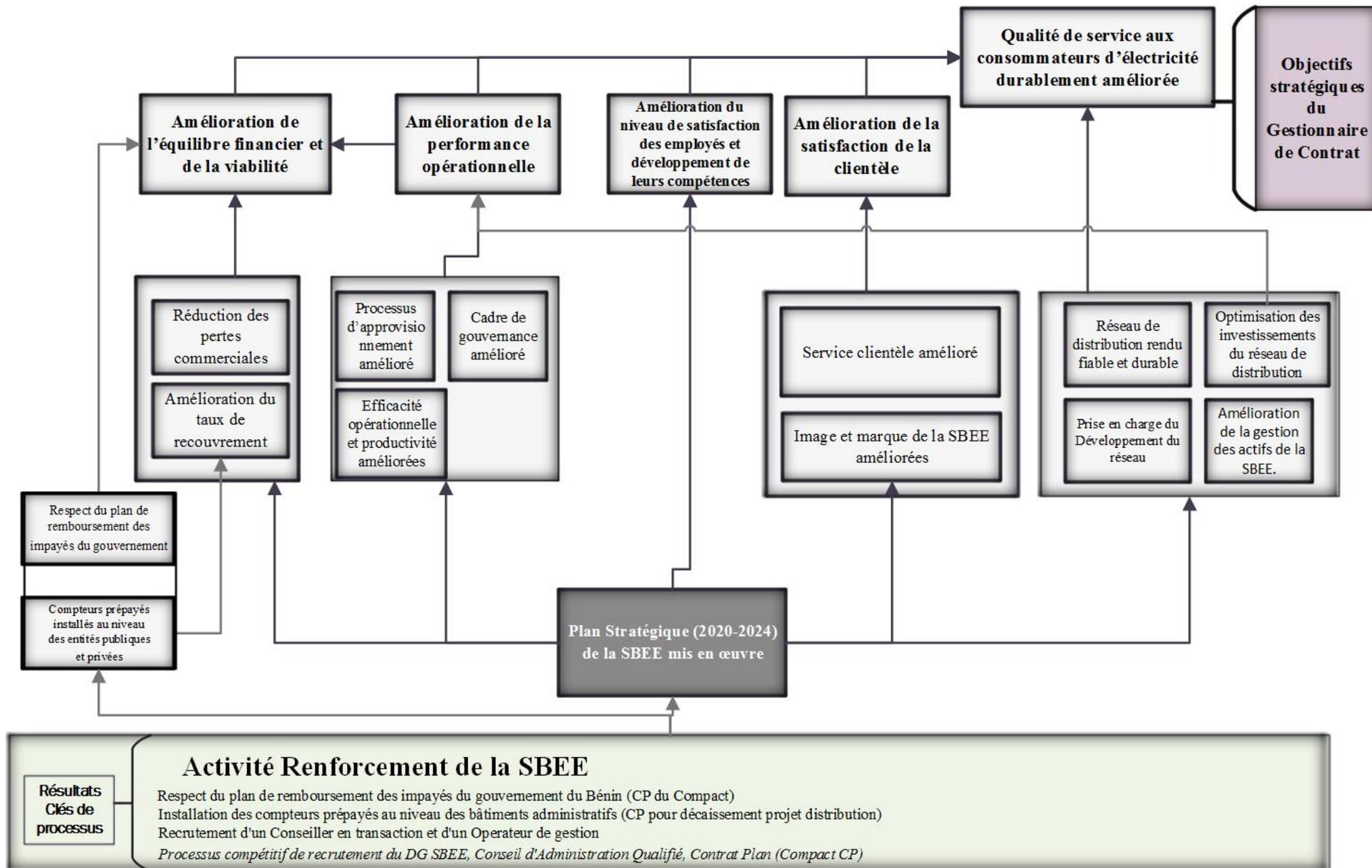
**PROJET « ACCES A L'ELECTRICITE HORS-RESEAU »**

**AD : A Déterminer ; DAF : Direction Administrative et Financière ; OCEF : Facilité d'Énergie Propre Hors-Réseau**

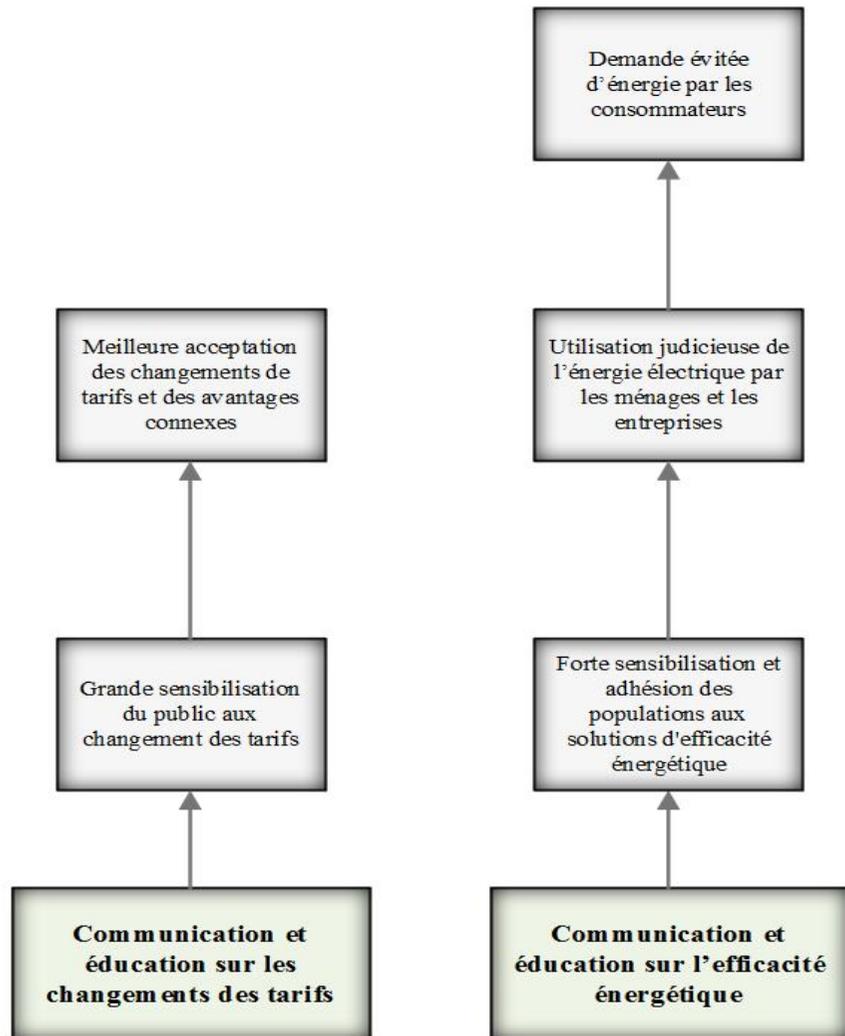
Nom de l'Indicateur	Description de la modification	Justification	Complément d'informations	Nouvelle valeur de référence	Antienne valeur de référence	Nouvelle Cible An 1	Nouvelle Cible An 2	Nouvelle Cible An 3	Nouvelle Cible An 4	Nouvelle Cible An 5	Nouvelle Cible An 6	Antienne Cible An 1	Antienne Cible An 2	Antienne Cible An 3	Antienne Cible An 4	Antienne Cible An 5
Montant décaissé par l'OCEF (Fenêtre 2)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des données de la DAF/MCA-Bénin II					0	0	0	24 630 785	AD	AD	AD	AD	AD
Montant décaissé par l'OCEF (Fenêtre 3)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des données de la DAF/MCA-Bénin II					160 409	2 818 152	1 715 698	4 694 258	AD	AD	AD	AD	AD
Montant décaissé par l'OCEF (Fenêtre 4)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des données de la DAF/MCA-Bénin II					0	499 952	499 952,00	999 904	AD	AD	AD	AD	AD
Montant engagé par les promoteurs des projets	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des accords de cofinancement					4 657 049	42 111 168	42 111 168	46 768 217	AD	AD	AD	AD	AD
Montant engagé par les promoteurs des projets (Fenêtre 1)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des accords de cofinancement					1 178 116	0	0	1 178 116	AD	AD	AD	AD	AD
Montant engagé par les promoteurs des projets (Fenêtre 2)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des accords de cofinancement					0	36 816 817	0	36 816 817	AD	AD	AD	AD	AD
Montant engagé par les promoteurs des projets (Fenêtre 3)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des accords de cofinancement					3 478 933	3 419 401	0	6 898 334	AD	AD	AD	AD	AD
Montant engagé par les promoteurs des projets (Fenêtre 4)	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir des accords de cofinancement					0	1 874 950	0	1 874 950	AD	AD	AD	AD	AD
Adoption du cadre réglementaire de l'électrification Hors réseau	Modification de la cible	AD remplacé par cible	Cibles ajoutées à partir du Plan de Travail Annuel du programme, 2018			25/06/2018						AD	AD	AD	AD	AD

# ANNEXE IV : Logiques des projets





**LOGIQUE DU PROJET « REFORMES DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »**  
**Activité « Information et Education du Public »**



## Hypothèses sur le Projet « Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel »

### **R2.**

1. Supposons que le Gouvernement aura la capacité et la volonté de mettre en vigueur les normes d'efficacité énergétique, malgré les frontières poreuses où la contrebande est bien répandue.

### **R3.**

1. Supposons que l'amélioration du cadre institutionnel régissant les IPP est suffisante pour lever les obstacles à l'investissement des entreprises privées au Bénin, particulièrement les entraves identifiées dans l'Analyse des Contraintes à l'investissement privé et à la croissance économique.
2. Supposons que les entreprises auront la garantie suffisante que la SBEE achètera et paiera effectivement l'électricité qu'elles produiront.

### **R4.**

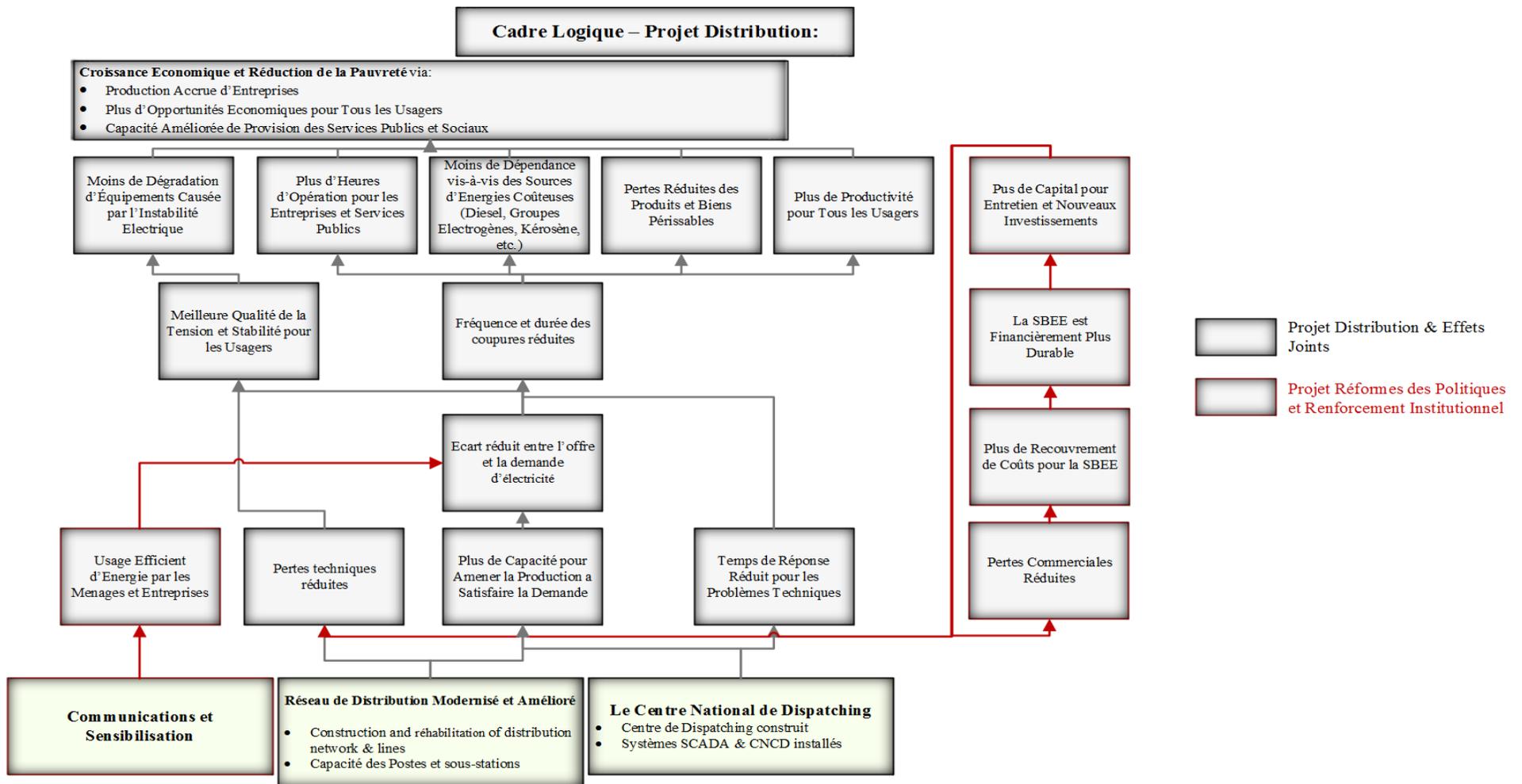
1. Supposons que l'ARE soit non seulement opérationnel, mais qu'elle sera aussi suffisamment indépendante de toute influence politique.

### **R5.**

1. Supposons que l'indépendance dans la gouvernance du secteur sera non seulement assurée, mais également suffisante pour améliorer son efficacité globale.

### **R6.**

1. Supposons que toute l'assistance technique et les activités de renforcement des capacités seront entièrement mises en œuvre à la SBEE, de sorte que la maintenance des systèmes et le suivi des procédures se poursuivront même après la fin du Programme malgré les poches potentielles de résistance au sein de la Société.



REMARQUE : Les activités/produits barrés ont été initialement envisagés, mais ont été abandonnés pendant la phase de conception.

## Hypothèses sur le Projet « Distribution d'Electricité »

D1. *Activités " Renforcement du réseau au niveau régional", "Renforcement du réseau électrique à Cotonou", "Construction du Centre National de Contrôle de la Distribution" et "Réductions des Pertes Techniques et Augmentation de la capacité de distribution" "Réduction du temps d'intervention face aux problèmes techniques" et "Amélioration des capacités de gestion de la production pour satisfaire la demande".*

1. Supposons que les fonds alloués aux Activités du Projet Distribution seront entièrement disponibles et débloqués régulièrement.
2. Supposons que les infrastructures financées par MCC sont d'une qualité technique suffisante pour atteindre les objectifs fixés.
3. Supposons que les infrastructures financées par MCC seront bien entretenues après le Programme et que les équipements continueront à fonctionner durant toute la durée de vie escomptée.
4. Supposons que les tarifs reflèteront les coûts avant la fin du Programme de sorte que les infrastructures réalisées grâce aux financements de MCC soient durables et financièrement viables.
5. Supposons que la faible capacité du réseau constitue la principale cause des pertes techniques.
6. Supposons que le CNCD aura les ressources financières et humaines adéquates pour remplir ses fonctions.

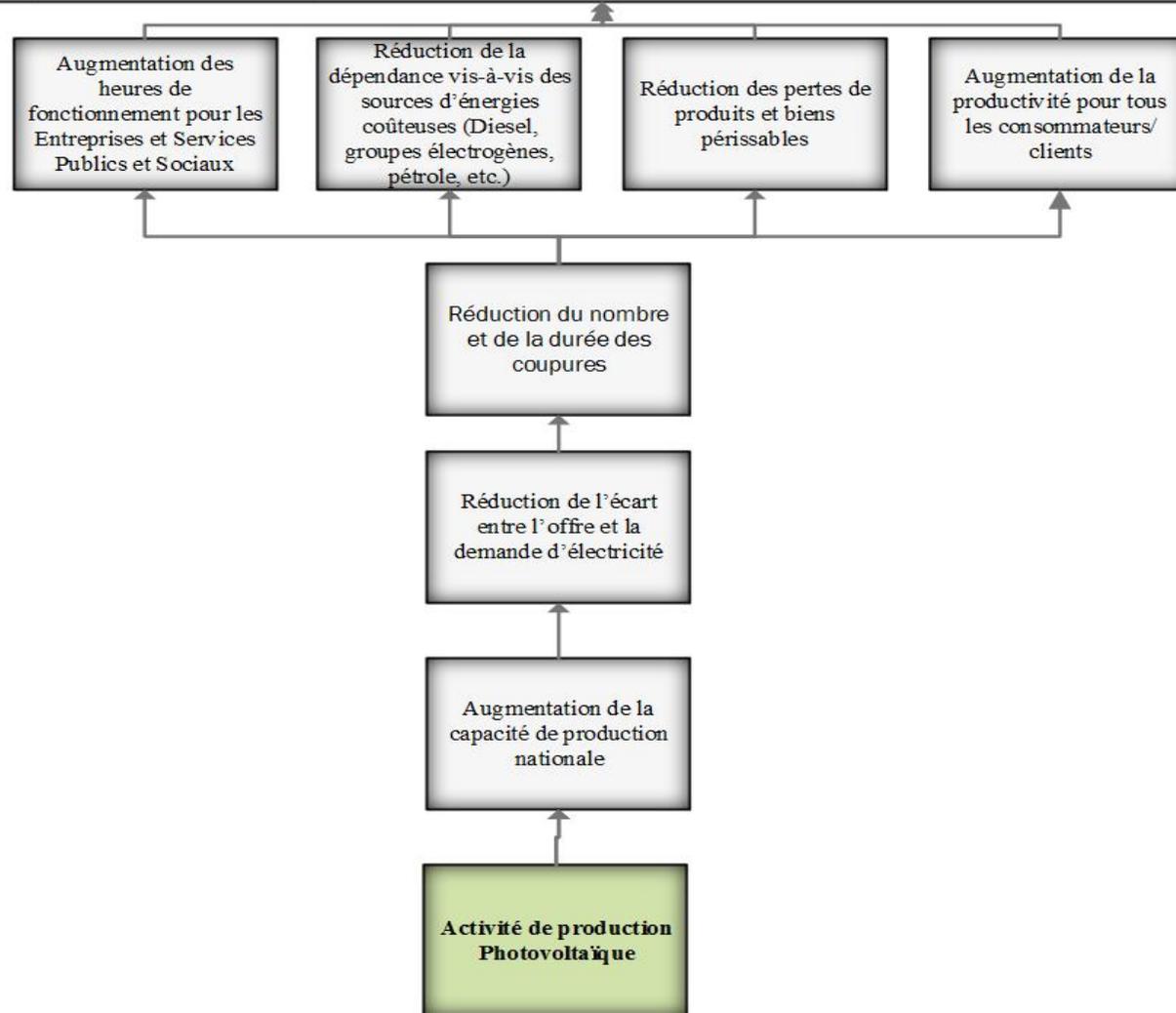
D2. *"Réduction des Pertes Techniques et Augmentation de la capacité de distribution", "Réduction de l'Ecart entre l'offre et la demande d'électricité", "Amélioration de la Qualité de la Tension et la stabilité du réseau pour les Usagers" et "Réduction de la fréquence/nombre et de la Durée des Coupures".*

1. Supposons que la réduction des pertes techniques, la promptitude des réponses aux problèmes techniques et l'augmentation de la production pour satisfaire la demande seront des actions suffisantes qui permettront d'améliorer de manière significative, la qualité de la tension et de réduire les pannes (même avec l'augmentation prévue de la demande et d'autres problèmes liés au réseau qui ne seront pas pris en compte par MCC).
2. Supposons que la ligne Nord-Sud en cours de construction par la Banque Mondiale sera achevée avant la fin des travaux financés par MCC. Actuellement, les régions septentrionale et méridionale du pays sont uniquement reliées par des lignes de la CEB traversant le Togo. Afin que les investissements du MCC aient l'impact escompté sur tous les utilisateurs du réseau, il est indispensable que les travaux cités supra soient achevés afin de favoriser l'interconnexion entre les régions. Ce faisant, les investissements effectués dans une région profiteront aussi aux utilisateurs d'une autre région.

## LOGIQUE DU PROJET « PRODUCTION D'ELECTRICITE »

Croissance économique et réduction de la pauvreté par:

- L'accroissement de la production des entreprises.
- La création de meilleures opportunités économiques pour tous les consommateurs/clients.
- L'accroissement de la capacité à fournir des services publics et sociaux.



## Hypothèses du Projet Production

### G1. *"Augmentation de la Production Nationale d'électricité" et "Réduction de l'Ecart entre l'Offre et la Demande d'Electricité"*

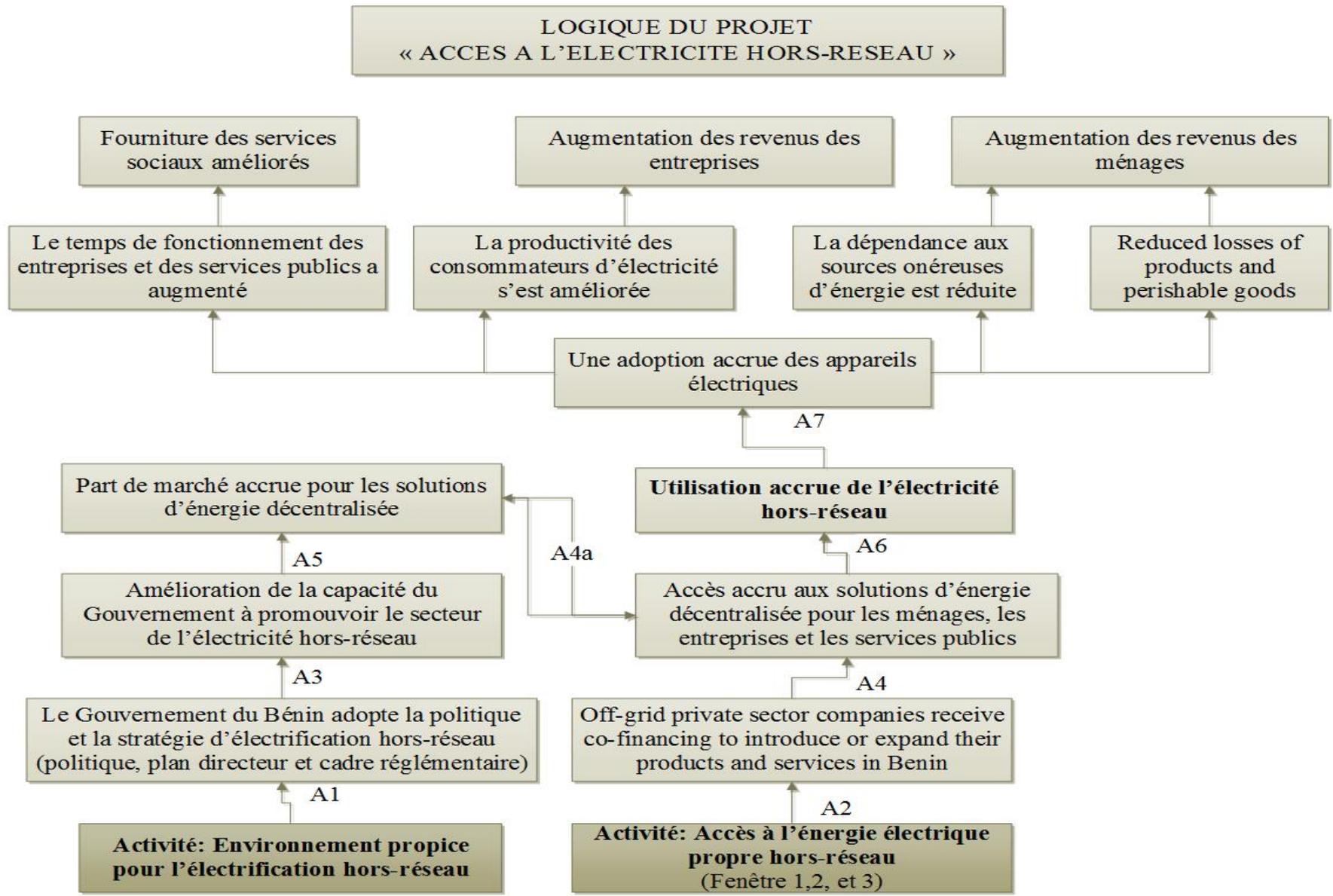
- a. Supposons que les activités du Programme (ainsi que les interventions d'autres investisseurs potentiels) induiront une augmentation plus accrue de la production nationale que celle de la demande, entraînant ainsi une réduction nette de l'écart entre l'offre et la demande d'électricité.
- b. Supposons que les importations d'énergie électrique ne diminueront pas de manière significative.
- c. Supposons que les investissements du secteur privé ou d'autres partenaires techniques et financiers dans les actifs de production n'augmentent pas de manière significative.

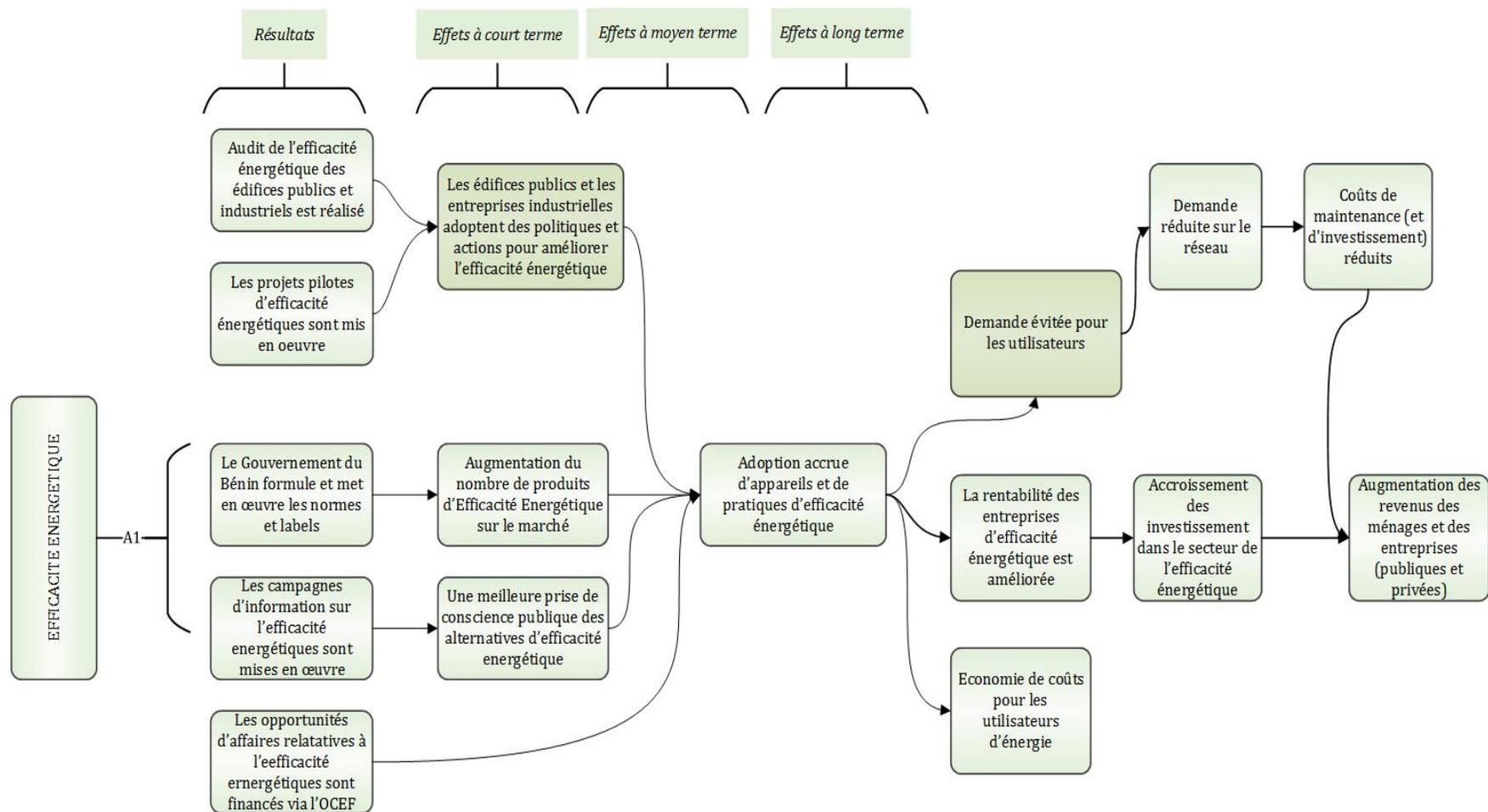
### G2. *"Réduction de l'Ecart entre l'Offre et la Demande d'Electricité" et "Réduction du nombre et de la durée des coupures"*

1. Supposons que les activités du Programme réduiront suffisamment l'écart entre l'offre et la demande d'électricité pour impacter positivement le nombre et la durée des interruptions (même en tenant compte de l'augmentation prévue de la demande au fil du temps).
2. Supposons que le grand écart entre l'offre et la demande d'électricité constitue le principal facteur explicatif des coupures.
3. Supposons que la ligne Nord-Sud en cours de construction par la Banque mondiale sera achevée avant la clôture des investissements financés par MCC. Actuellement, les régions septentrionale et méridionale du pays sont uniquement reliées par des lignes de la CEB traversant le Togo. Aussi, cette ligne Nord-Sud dont les travaux devraient s'achever en 2016 devra-t-elle être entièrement réalisés pour que les investissements du MCC aient l'impact escompté sur tous les utilisateurs du réseau, de sorte que les améliorations dans une région profitent aux utilisateurs d'autre région.
4. Supposons que le Centre National de Contrôle de la Distribution assure une gestion optimale de l'énergie injectée sur le réseau.

### G3. *"Réduction du nombre et de la durée des coupures", "Augmentation des heures d'exploitation au profit des Entreprises et des Services Sociaux et Publics", "Faible Dépendance aux Sources Coûteuses d'Energie (Groupes électrogènes, Diesel, pétrole, etc.)", "Réduction des Pertes de Produits et Biens Périssables" et "Accroissement de la Productivité pour tous les Usagers."*

1. Supposons que, pendant les interruptions d'électricité, les groupes électrogènes, les lampes de poche, les batteries de voiture, le pétrole, les bougies et autres sources d'énergie coûteuses sont utilisées à titre de solutions alternatives ou de secours, et qu'elles ne soient pas nécessaires lorsque le réseau sera disponible.
2. Supposons que les activités du Programme sont susceptibles de réduire la fréquence et la durée des interruptions au point d'améliorer de manière significative les revenus des bénéficiaires.
3. Supposons que les entreprises et les services sociaux sont affectés par l'alimentation du réseau au point de ne pas être pleinement opérationnels pendant les périodes de coupure ou de risquer la fermeture.





Veillez noter : Ce modèle est inclus pour illustrer comment les différents résultats liés à l'efficacité énergétique du compact conduisent aux résultats souhaités, et ne sera pas suivi par les indicateurs dans le tableau de suivi des indicateurs. Ces résultats se retrouvent également dans les modèles logiques des projets de réforme, avec les indicateurs de suivi correspondants.

## Hypothèses du Projet « Accès à l'Electricité Hors-Réseau »

### **A1**

Existence d'une volonté politique pour l'électrification hors réseau au Bénin.

### **A2 and A4**

Le gestionnaire de la facilité d'énergie propre hors réseau doit sélectionner les bons projets et superviser efficacement leur mise en œuvre. Les Promoteurs financés par le Fonds OCEF doivent demeurer solvables pendant toute la durée de l'accord de cofinancement. Les Promoteurs doivent mettre en œuvre leurs projets conformément au plan de travail et budget validés pour atteindre les jalons de décaissement définis dans les accords de cofinancement individuels. L'Autorité contractante (MCA6ébnin II) doit examiner les demandes de décaissement et y donner suite dans les meilleurs délais. Des risques et des hypothèses plus détaillés liés à la mise en œuvre réussie de projets financés par l'OCEF varieront d'un projet à l'autre. Cela pourrait inclure la possibilité d'importer de l'équipement en temps voulu ou d'avoir une capacité suffisante pour servir les clients.

### **A3**

ARE et ABERME doivent s'engager activement dans le processus d'opérationnalisation du cadre d'électrification hors réseau. Elles doivent aussi disposer des ressources humaines nécessaires pour examiner et prendre des décisions concernant les propositions de projet d'électricité hors réseau. L'assistance technique fournie à ARE et à ABERME doit être de haute qualité. Il n'y aura aucune ingérence politique dans les fonctions clés de l'ARE et l'ABERME qui consistent à examiner et à approuver les projets d'électricité hors réseau.

### **A4a**

Les nouveaux clients vont mettre à niveau leurs systèmes ou acheter de nouveaux produits hors réseau.

### **A5**

L'amélioration des cadres réglementaire et institutionnel sera non seulement nécessaire, mais également suffisante pour que les entreprises investissent dans le secteur.

### **A6 - A7**

Au niveau de l'offre, les produits électriques hors réseau doivent être fonctionnels et adaptés aux conditions locales. Il doit exister également une forte demande de produits

électriques hors réseau au Bénin. Les clients potentiels doivent être disposés et capables de payer pour des produits et des appareils électriques hors réseau, même si les solutions hors réseau peuvent être plus coûteuses que l'électricité basée sur le réseau. Les fournisseurs doivent avoir de la crédibilité et les clients ciblés doivent avoir une perception positive des produits qui leur sont proposés. Ces produits doivent être de qualité supérieure à ceux que l'on trouve sur le marché informel. Les prix et les modalités de paiement seront suffisamment attractifs pour les clients ciblés.

## **Risques liés au Programme et approches d'atténuation**

### **Projet "Distribution d'Electricité"**

1. Le principal risque pour la durabilité du Projet "Distribution d'Electricité" est lié à la capacité de la SBEE à planifier et mettre en œuvre un régime de maintenance complète.
2. L'atténuation de ce risque sera possible grâce à l'exécution de l'Activité "*Renforcement des capacités de la SBEE*" qui traite spécifiquement des questions d'exploitation et de maintenance, et de l'Activité "*Appui aux réformes des Politiques, de la Régulation et des institutions*" à travers les réformes tarifaires importantes pour le financement des travaux de maintenance et autres opérations de la SBEE. Les résultats attendus de ces interventions incluent l'élaboration d'un système de gestion des opérations et de la maintenance jugée satisfaisant par MCC, et traitant entre autres, de la disponibilité des équipements appropriés, des pièces de rechange, de la formation du personnel de la SBEE et des procédures opérationnelles standard.

### **Projet "Accès à l'Electricité Hors-Réseau"**

1. Les principaux risques liés à la durabilité du Projet "Accès à l'Electricité Hors-Réseau" sont le cadre légal et réglementaire peu clair qui induit des investissements limités dans le domaine de l'énergie hors-réseau, le faible pouvoir d'achat de la majorité des ménages au Bénin et le manque de sensibilisation ou l'aversion au risque d'adoption de nouvelles technologies.
2. L'Activité *Environnement Propice à l'Electrification Hors-Réseau* vise à atténuer ce risque. Au niveau des projets individuels, la durabilité des mini-réseaux ou des systèmes solaires domestiques dépendra de la capacité du promoteur à fournir un service de qualité à un prix à la fois abordable et rentable. Le Gestionnaire de la Facilité devra examiner attentivement les modèles financiers et économiques pour tous les projets proposés et procéder uniquement à la sélection de ceux qui respectent les normes établies dans le Manuel de procédures de l'OCEF. Un autre moyen d'atténuation porte sur l'Activité "*Information et Education du Public*" du Projet "*Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel*", qui sensibilisera les consommateurs sur les technologies solaires et autres types de technologie relatifs à l'éclairage, et aux besoins domestiques, etc.

## **ANNEXE V : Méthodologie d'analyse économique du Programme du Bénin axé sur l'énergie**

Le modèle d'analyse coûts-bénéfice appliqué au Programme MCA-Bénin II se base sur l'hypothèse d'un accroissement des flux actualisés des bénéfices résultant d'une consommation plus accrue d'énergie électrique et d'un coût d'utilité réduit par unité d'énergie servie. En particulier, l'augmentation de la capacité de charge et la réduction des pertes techniques sur le réseau de distribution, ainsi que l'augmentation de l'offre de production, devraient accroître l'énergie fournie aux consommateurs et réduire le coût d'utilité par kWh servi. En raison des fortes complémentarités entre les activités sur le réseau, le TRE du réseau a été calculé en tenant compte de tous les coûts et bénéfices du Compact, à l'exception de ceux du projet « Accès à l'électricité hors réseau », qui sont analysés séparément<sup>14</sup>. Les coûts de conception technique et de construction ont été obtenus à partir des études de faisabilité, tandis que les coûts administratifs et de S & E sont une estimation du MCC.

### **Structure de Base de l'Analyse Coût-Bénéfice**

Le résultat final du modèle est un flux de bénéfices nets au fil du temps, les coûts étant évalués en termes économiques réels. Les bénéfices nets de l'année  $t$  sont notés  $NB_t$ , avec  $t$  allant de 1 à  $\tau$ , l'horizon temporel. L'horizon temporel par défaut pour le modèle est de 20 ans à compter de l'entrée en vigueur du Compact, bien qu'il puisse être ajusté pour évaluer la sensibilité des rendements économiques.

Les bénéfices nets sont égaux à la différence entre les bénéfices moins les coûts résultant d'un scénario « avec projet » et ceux résultant d'un scénario « sans projet ».

Les bénéfices nets représentent la différence entre les bénéfices moins les coûts résultant d'un scénario « avec projet » et ceux résultant d'un scénario « sans projet » (contrefactuel). Si  $B$  indique les bénéfices,  $C$  les coûts et l'indice  $m$  indique le statut du projet ( $m = 1$  pour projet,  $m = 0$  sans projet), les bénéfices nets pour une année donnée sont les suivants :

$$NB_t = (B_{t[m=1]} - B_{t[m=0]}) - (C_{t[m=1]} - C_{t[m=0]})$$

Le flux de bénéfices nets est ensuite résumé de deux manières : en tant que valeur actuelle nette (VAN) et en tant que taux de rentabilité économique (TRE). La VAN est calculée selon la formule suivante, où  $\delta$  est le taux d'actualisation social (supposé être de 10%) :

$$VAN = \sum_{t=1}^{\tau} \frac{1}{(1 + \delta)^t} NB_t$$

---

<sup>14</sup> Une description détaillée des modèles d'ACA d'accès à l'énergie hors réseau sera ajoutée lorsque l'évaluation de toutes les propositions de subvention sera terminée.

Le TRE est le taux d'actualisation auquel la VAN est égale à zéro (ou, en d'autres termes, le taux d'actualisation auquel les coûts actualisés sont égaux aux bénéfices actualisés):

$$TRE = \delta \mid \sum_{t=1}^{\tau} \frac{1}{(1 + \delta)^t} NB_t = 0$$

Dans le modèle, ceux-ci sont calculés à l'aide des fonctions VAN et TRI intégrées dans Microsoft Excel (le TRE est simplement un TRI calculé à l'aide des pratiques de comptabilité économique). La suite de cette section explique comment B et C sont calculés, en les décomposant en composants pour chaque projet.

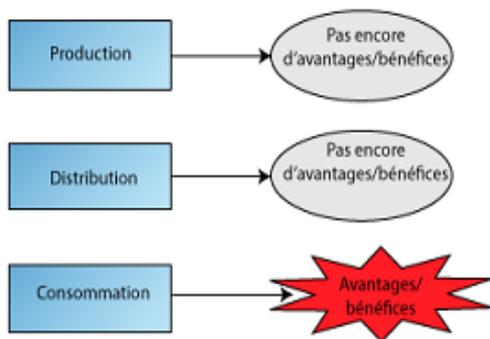
Les relations ci-dessus définissent la structure de base de l'analyse coûts-bénéfices. Les questions restantes sont : quels sont les coûts ? Quels sont les bénéfices ? Comme indiqué ci-dessus, les bénéfices sont déterminés à partir des sources d'énergie prévues (y compris celles financées par le compact), qui sont suivies à travers le système de distribution.

La fourniture d'énergie de ces sources aux consommateurs est limitée à la fois par les pertes techniques, la capacité de charge du réseau et la demande des consommateurs. L'augmentation de la consommation d'énergie est évaluée en dollars par la différence de prix entre ce que les consommateurs sont disposés à payer et le coût réel de fourniture de l'énergie. La volonté de payer a été calculée grâce à une enquête nationale menée par l'Institut Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique du Bénin en partenariat avec MCC. Le coût d'utilité de la fourniture d'énergie est basé sur l'analyse de l'étude tarifaire commanditée par MCA-Bénin II.

La figure ci-dessous résume comment les bénéfices liés à l'augmentation de la consommation d'énergie sont déterminés dans le modèle d'analyse coûts-bénéfices.

La figure montre que tant l'amélioration de la distribution que la nouvelle production devraient augmenter la disponibilité en énergie. Les bénéfices ne s'accumulent que si l'énergie est consommée.

#### Avantages de la consommation d'énergie accrue



## Production d'électricité

Le flux d'énergie à mettre à disposition à partir de la capacité de production ajoutée est calculé comme suit:

$$PEB (KWh)_{tu} = \sum_{u=1}^{\mu} PG_{tu} * CF_{tu} * 8760 * 1000$$

Où,

PEB (MW) = Production d'énergie brute

t = l'année t

u = unité u

[[ PG ]] \_u = Production à l'unité u

[[ CF ]] \_u = Facteur de capacité pour l'unité u

Un facteur de capacité de 20% est appliqué aux centrales de production photovoltaïques du Compact<sup>15</sup>.

## Distribution d'électricité

Les pertes techniques de transport et de distribution ont une incidence sur la quantité de production brute d'énergie mise à la disposition des consommateurs. Le modèle a identifié la réduction de l'énergie disponible (EA) résultant des pertes techniques au niveau de trois (3) points successifs du réseau : le transport, les sous-stations de distribution et les départs de distribution. Pour chaque année t et chaque étape s, le flux d'énergie passant à l'étape suivante est calculé comme suit :

$$EA (kWh)_{ts} = EA (kWh)_{t(s-1)} * (1 - r_{ts})$$

r = taux de perte (en pourcentage)

Si le projet est mis en œuvre comme prévu, il permettra de réduire le taux de perte technique de distribution r au niveau de la sous-station de distribution et des départs. Notez que, étant donné que (1 - r) est multiplié par l'énergie disponible au stade précédent, les avantages de la réduction des pertes techniques à un stade donné dépendent de la production brute totale d'énergie envoyée sur le réseau, ainsi que de l'ampleur des pertes techniques sur le réseau aux différents stades.

Dans le contexte de demande excessive sur le réseau, les réductions des pertes permettent aux consommateurs de disposer de plus d'énergie, ce qui augmente les avantages.

Un avantage supplémentaire de la réduction des pertes techniques est une réduction du coût d'utilité des opérations de production et de maintenance par kWh offert aux consommateurs. Si le tarif n'est pas réduit en conséquence, cette réduction du coût constitue un

---

<sup>15</sup> Le facteur de capacité net d'une centrale électrique est le rapport entre sa production réelle sur une période donnée et sa production potentielle s'il lui était possible de fonctionner à pleine capacité nominale en continu sur la même période.

gain économique déterminé par utilité. Pour chaque année t et étape s, la réduction de coût pris en compte par l'utilité est calculée comme suit :

$$CR_{ts} = (r_{wo\ ts} - r_{w\ ts}) * GOM (USD)_{wo} * EA(kWh)_{wo\ t(s-1)} * \prod_{i=s+1}^3 (1 - r_{wo\ ti})$$

pour les étages 1 (transport) et 2 (postes de distribution), et

$$CR_{ts} = (r_{wo\ ts} - r_{w\ ts}) * GOM (USD)_{wo} * EA(kWh)_{wo\ t(s-1)}$$

pour l'étape 3 (distributeurs d'alimentation)

Où

CRts = Gain économique total résultant de la réduction des coûts d'exploitation et de maintenance par kWh consommé

GMO (USD) RwoR = Coût de fonctionnement et de maintenance de la production par kWh sans le projet P28F<sup>16</sup>

EA (kWh)  $_{wo\ t(s-1)}$  = Total sans prise de l'énergie projetée comme cela est le cas dans la situation précédente

$r_{wo\ ts}$  = pertes techniques sans projet au cours de la période t et au stade s

$r_{w\ ts}$  = pertes techniques avec le projet au cours de la période t à l'étape s

## Consommation

L'électricité rendue disponible grâce à une infrastructure de distribution améliorée et à la nouvelle production d'électricité est répartie entre trois catégories de consommateurs : les consommateurs connectés directement à la ligne SBEE (BT, basse tension), les consommateurs connectés à des lignes à basse tension SBEE (BT) via le marché secondaire ou toile d'araignée et les consommateurs directement connectés aux lignes SBEE moyenne tension (MT). La part d'énergie consommée par chaque catégorie est déterminée par l'enquête sur la volonté de payer (WTP).

La consommation totale pour chaque période et par catégorie est calculée comme suit :

$$CONS (KWh)_{tc} = AIC_c * NIC_c$$

Où,

$CONS(KWh)_{tc}$

= Consommation totale par catégorie de consommateurs durant une période donnée, t

$AIC_c$  = Consommation annuelle par Catégorie de consommateurs, c

$NIC_c$  = Nombre de consommateurs par catégorie, c

c = Catégorie du consommateur

et,

<sup>16</sup> Need source for generation operations and maintenance cost per kWh without the project – current assumption is .01 USD per kWh.

$CONS (KWh)_{tc}$  = Consommation totale pour la catégorie de la période t  
 $AIC_c$  = Consommation annuelle dans la catégorie c  
 $NIC_c$  = Nombre de consommateurs dans la catégorie c  
c = Catégorie du consommateur

On suppose que chaque catégorie de consommateurs augmente sa consommation proportionnellement à son niveau de consommation actuel lorsque de l'électricité supplémentaire devient disponible. On suppose que la croissance de base du nombre de connexions se poursuivra avec l'augmentation du nombre de consommateurs, préjudiciable au fonctionnement de l'ensemble du système lorsque la demande dépasse l'offre. Le principal avantage du modèle réside dans l'énergie supplémentaire consommée par chaque type de consommateur. L'augmentation de la consommation est évaluée en dollars par la différence de prix entre ce que les consommateurs sont disposés à payer et le coût réel de la fourniture d'énergie. L'avantage global est la somme des avantages pour les trois groupes de consommateurs.

---

**Le principal avantage du modèle est l'énergie supplémentaire consommée par chaque type de consommateur. L'augmentation de la consommation est évaluée en dollars par la différence de prix entre ce que les consommateurs sont prêts à payer et le coût réel de livraison de l'énergie**

---

La consommation supplémentaire pour chaque catégorie en dollars est calculée comme suit :

$$CONS\ Net\ (\$ US)_{tc} = CONS\ (KWh)_{tc} * (WTP_c(\frac{CFA}{KWh}) - ET_c(\frac{CFA}{KWh})) * \frac{1}{Taux\ de\ change}$$

Où,

$WTP_c$  = Consommation volontaire du consommateur de catégorie c ; t = Année t  
c = catégorie de consommateurs

$ET_c$  = Coût prévu de la fourniture d'énergie pour les consommateurs de la catégorie c

Les informations sur les valeurs de WTP pour les différentes catégories du modèle ont été obtenues à partir de l'enquête sur la volonté de payer (WTP) de février 2015 pour l'électricité réalisée au Bénin. La section suivante traite du sondage et de certains des résultats clés.

## Hypothèses et paramètres utilisés dans le modèle

Les valeurs de consentement à payer et les tarifs attendus utilisés dans le modèle actuel sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19: Tarifs recueillis par Enquête

	Marché Primaire	Marché Secondaire	Entreprises formelles	Ensemble (Marché national)
	FCFA/KWh	FCFA/KWh	FCFA/KWh	FCFA/KWh
Entreprises informelles consommant en BT (1)	149	204		152
Ménages consommant en BT (2)	132	199		139
Moyenne (1) et (2)	136	203		165
Entreprises formelles consommant en MT			190	190

*Source* : Les valeurs de la VDP ont été obtenues par enquête.  
Les tarifs attendus ont été fournis par le Ministère de l'Energie.

Les autres paramètres et hypothèses sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20: Hypothèses et Paramètres du TRE

Hypothèses et paramètres	Données de Référence	Avec les projets de MCC
Taux de change (CFA/\$ US)	602	4%
Taux d'accroissement normal du Nombre de consommateurs BT	4%	5%
Taux d'accroissement normal du Nombre de consommateurs MT	5%	5%
Taux de pertes liées au transport	5%	4%
Taux de pertes liées à la distribution à partir des Sous-stations	7,5%	4%
Taux de pertes sur les lignes d'alimentation	7,5%	4%
Taux d'accroissement des pertes	7% mais les pertes ne peuvent dépasser 18%	2 points de pourcentage par an après la fin des travaux de réhabilitation
Pour un (1) kWh disponible sur le réseau <sup>17</sup>	0,78 kWh est consommé dans le marché primaire	0,78 kWh est consommé dans le marché primaire
Pour un (1) kWh disponible sur le réseau	0,22 kWh est consommé dans le marché secondaire	0,22 kWh est consommé dans le marché secondaire

<sup>17</sup> Données issues de l'Enquête sur la Volonté de Payer l'énergie électrique par les consommateurs (WTP survey, 2015).